

# Rapport d'activité

## Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

—

### 2017



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF**  
**Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD**

# Table des matières

---

<b>1</b>	<b>Direction et secrétariat général.....</b>	<b>5</b>
1.1	Activités du secrétariat général.....	5
1.2	Collaborations intercantonales .....	7
1.3	Affaires contentieuses.....	8
1.4	Législation .....	8
1.5	Entités rattachées au secrétariat général .....	9
<b>2</b>	<b>Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC).....</b>	<b>11</b>
2.1	Introduction .....	11
2.2	Direction et administration.....	12
2.3	Domaine des affaires institutionnelles et juridiques .....	12
2.4	Domaine de l'état civil.....	13
2.5	Domaine des naturalisations .....	15
<b>3</b>	<b>Service des communes (SCom).....</b>	<b>17</b>
3.1	Activités .....	17
3.2	Commissions et groupes de travail .....	19
<b>4</b>	<b>Service de l'agriculture (SAgri) .....</b>	<b>20</b>
4.1	Paiements directs et mesures environnementales.....	20
4.2	Aides structurelles.....	21
4.3	Aménagement du territoire .....	23
4.4	Promotion des produits, élevage et viticulture .....	23
4.5	Participation à des commissions .....	24
4.6	Evénements particuliers.....	24
<b>5</b>	<b>Service de la sécurité alimentaires et des affaires vétérinaires (SAAV).....</b>	<b>24</b>
5.1	Introduction .....	24
5.2	Activités .....	26
<b>6</b>	<b>Service des forêts et de la faune (SFF) .....</b>	<b>44</b>
6.1	Forêts .....	44
6.2	Faune, chasse et pêche.....	49
<b>7</b>	<b>Préfectures .....</b>	<b>53</b>
7.1	Préfecture de la Sarine .....	53
7.2	Préfecture de la Singine .....	56
7.3	Préfecture de la Gruyère .....	58

---

7.4	Préfecture du Lac .....	62
7.5	Préfecture de la Glâne.....	66
7.6	Préfecture de la Broye .....	70
7.7	Préfecture de la Veveyse .....	73
7.8	Statistiques .....	76
8	<b>Institut agricole de Grangeneuve (IAG) .....</b>	<b>77</b>
8.1	Activités et événements particuliers .....	77
8.2	Formations professionnelles .....	77
8.3	Economie laitière.....	78
8.4	Prestations de service .....	78
8.5	Exploitations .....	79
9	<b>Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA) .....</b>	<b>80</b>
10	<b>Etat du personnel .....</b>	<b>80</b>

---

# 1 Direction et secrétariat général

---

Conseillère d'Etat, Directrice : Marie Garnier

Secrétaires généraux : Peter Mäder et Samuel Russier

## 1.1 Activités du secrétariat général

### 1.1.1 Activités générales

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a dans ses attributions :

- > Les affaires institutionnelles (Constitution, politique des langues, relations Eglises-Etat, droits politiques) ;
- > Les naturalisations et l'état civil ;
- > Les préfectures ;
- > Les communes ;
- > L'agriculture et la viticulture ;
- > L'enseignement professionnel agricole, agro-alimentaire, forestier et en économie familiale ;
- > Les améliorations foncières ;
- > Les affaires vétérinaires, le contrôle des denrées alimentaires, le contrôle des substances et préparations dangereuses et la protection des animaux ;
- > L'assurance des animaux de rente ;
- > Les forêts, les mesures de protection contre les catastrophes naturelles et la faune ;
- > Les vignes de l'Etat.

En sa qualité d'organe d'état-major, le Secrétariat général appuie la Direction en collaborant à la prise de décisions et à la réalisation des différents projets. A ce titre, il s'emploie également à analyser à l'intention de la Conseillère d'Etat, Directrice, les projets soumis au Conseil d'Etat, notamment ceux relevant de la compétence des autres Directions.

### 1.1.2 Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations

Plusieurs dossiers en lien avec les structures territoriales ont particulièrement occupé la Direction et ses services dans le domaine des institutions, notamment :

#### Communes

Fusion de la commune bernoise de Clavaleyres avec la commune fribourgeoise de Morat. Première modification du territoire cantonal depuis près de deux siècles, ce projet a nécessité d'importants travaux législatifs, afin de disposer des bases légales nécessaires, d'une part pour permettre la fusion des deux communes et d'autre part pour déterminer la procédure conduisant à la modification des frontières fribourgeoises. Un avant-projet de loi a été mis en consultation en 2017. Il sera transmis au Grand Conseil au début de l'année 2018. En parallèle, les instances concernées, tant bernoises que fribourgeoises, ont été consultées afin de préparer le transfert concret de la population et du territoire de Clavaleyres. Ce transfert prendra la forme d'un concordat et d'une convention. Le peuple fribourgeois sera appelé à se prononcer sur la question.

Dans le domaine des communes, un important travail a en outre été réalisé pour finaliser le projet de nouvelle loi sur les finances communales. Accompagnant la mise en place dans les communes du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), cette nouvelle loi entraînera d'importants changements dans la gestion des finances communales, et une plus grande liberté, ainsi qu'une plus grande transparence pour les autorités. Le projet a été transmis au Grand Conseil en août 2017 et devrait être traité par le Parlement en mars 2018. Un important travail d'accompagnement et de formation est prévu pour les communes afin d'assurer la mise en œuvre de cette réforme.

Toujours dans le domaine des communes, la DIAF a proposé au Conseil d'Etat un périmètre provisoire pour le Grand Fribourg, suite à la demande des communes de Corminboeuf, Givisiez, Fribourg et Marly. Le Conseil d'Etat a ainsi pu fixer le périmètre provisoire le 27 juin 2017, périmètre qui comprend les communes d'Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne. Les délégué-e-s des communes concernées ont été élu-e-s le 26 novembre 2017. La première séance de l'assemblée constitutive est prévue le 1<sup>er</sup> février 2018. Cette assemblée aura trois ans pour proposer une convention de fusion.

### **Structures territoriales et préfectures**

Les structures territoriales ont fait l'objet d'intenses travaux en 2017, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du postulat 2016-GC-2 « Etat des travaux au niveau de l'adaptation des structures territoriales aux exigences actuelles ». Un groupe de travail, comptant des représentants des communes, des préfectures, des Directions concernées et des groupes parlementaires a élaboré un rapport à destination du Conseil d'Etat. Ce rapport sera transmis courant février 2018.

L'acceptation par le Grand Conseil de la motion 2017-GC-110 « Réforme des tâches des préfets et des régions » en octobre 2017 a par ailleurs entraîné la désignation d'une organisation de projet chargée de traiter de ce point, sous la direction de M. Christophe Chardonnens, ancien Préfet de la Broye. Le groupe chargé du postulat 2016-GC-2 a été désigné comme comité de pilotage. Les premiers résultats des travaux sont attendus pour l'automne 2018.

La loi sur les préfets a fait l'objet d'une révision partielle, suite à la motion 2017-GC-108 « Révision de la loi sur les préfets ». Traité à la demande du Grand Conseil selon la procédure accélérée, cette révision portait essentiellement sur les compétences des préfets en matière de ressources humaines. Le 13 décembre 2017, le Grand Conseil a accepté le contre-projet du Conseil d'Etat, avec un amendement. Ce contre-projet préconisait notamment l'élaboration d'une délégation de compétences aux préfets en matière de ressources humaines. Le 18 décembre, la DIAF a organisé une rencontre avec la Conférence des préfets, la Direction de la sécurité et de la justice (autorité d'engagement pour la préfecture de la Sarine) et le Service du personnel et d'organisation afin d'élaborer cette délégation. La Conférence des préfets devrait prendre position sur le sujet début 2018.

La révision de la loi sur les agglomérations (LAGg) est en cours. Un avant-projet a été présenté au Conseil d'Etat en juin 2017. Une nouvelle version devrait être mise en consultation durant le premier semestre 2018.

### **Droit de cité**

2017 a également été marquée par la modification de la loi sur le droit de cité fribourgeois (LDCF), afin de l'adapter à la nouvelle législation fédérale sur la nationalité. Cette modification a été acceptée par le Grand Conseil en décembre 2017.

#### **1.1.3 Agriculture, alimentation, forêts et faune**

La Politique agricole 2014-2017 est dans sa quatrième année de mise en œuvre. Les paiements directs se sont stabilisés au niveau de l'année passée, c'est-à-dire à 195 millions environ. Il est apparu clairement en cours d'année que la Politique agricole 2018-2021 ne changerait pas beaucoup. C'est en principe une bonne nouvelle. La Politique agricole d'après 2022 a cependant déjà commencé à être discutée à différents niveaux. La directrice de l'IAF s'est fortement engagée, dans le cadre du groupe de travail PA 22+ de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA), en faveur de simplifications administratives accrues et d'une plus grande responsabilisation des agriculteurs en tant que chefs d'entreprise. En fin d'année, dans sa « Vue d'ensemble de la politique agricole à moyen terme », le Conseil fédéral a ensuite tracé les grandes lignes et ouvert le débat politique au niveau fédéral. La DIAF et le Conseil d'État doivent maintenant tenter d'influencer l'évolution à venir de la PA 22+ à cet échelon.

Pour l'heure, il faut améliorer la création de valeur et l'innovation en matière agricole. Dans le cadre de l'élaboration du programme gouvernemental et du plan financier 2017-2021, la DIAF a mis l'accent sur ces sujets, insistant notamment sur la réalisation d'investissements supplémentaires pour développer le campus de Grangeneuve. Un projet en faveur de l'innovation dans le secteur alimentaire, et qui, élaboré avec la Direction de l'économie et de l'emploi, sera lancé début 2018. Le renforcement de la coopération avec Terroir Fribourg au sujet d'un accord sur les prestations a aussi constitué, en 2017, une étape importante pour soutenir la création de valeur des produits nationaux.

Fin 2017, la DIAF a proposé au Conseil d'État d'adapter la loi sur l'agriculture en vue de renforcer les mesures de promotion des produits régionaux dans la restauration collective.

L'inventaire des surfaces d'assolement a été mis à jour en 2017 par le Service de l'agriculture, en collaboration avec le Service des constructions et de l'aménagement. Cette tâche, dont l'objectif était de valider potentiellement de nouvelles surfaces, durera jusqu'à début 2018 et doit aussi permettre de créer les réserves nécessaires à l'approbation du plan directeur cantonal.

Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires s'est surtout attaché, en 2017, à lutter contre la BVD. À côté des travaux de la section santé animale et du laboratoire, il s'est consacré à diffuser davantage d'informations. Un groupe de travail composé de toutes les régions impliquées a été constitué sous la direction du vétérinaire cantonal. Les éleveurs devront malheureusement continuer à combattre la BVD en 2018.

L'administrateur de SANIMA, qui avait exercé cette fonction pendant de nombreuses années, est parti à la retraite fin juillet. Sa relève a pu être assurée à compter du 1<sup>er</sup> août. Son successeur dirigera aussi la Coopérative fribourgeoise pour l'écoulement du bétail (CFEB), ce qui permettra de continuer à dégager des synergies.

Une révision partielle de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles a été mise en consultation au cours de l'été 2017. L'objectif était de mieux protéger la forêt contre les parasites et les changements climatiques. En décembre, le Conseil d'État a pris connaissance des résultats de l'audit sur l'utilisation des recettes générées par les permis de pêche, qui confirme la conformité de celle-ci à la loi. Le Grand Conseil prendra connaissance du rapport début 2018.

#### 1.1.4 Décharge de la Pila

Durant l'année 2017, le Consortium pour l'assainissement de la Pila a poursuivi les mesures et investigations complémentaires lancées en 2016. Ordonnées par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) suite au premier projet d'assainissement déposé en 2010, le but de ces mesures était de mieux comprendre les mécanismes de la décharge, en particulier le transfert de la pollution vers la Sarine. Sur cette base, de nouvelles variantes d'assainissement ont été définies et évaluées tant du point de vue technique et financier que de leurs effets sur l'environnement. Les résultats de ces mesures, ainsi que l'analyse des variantes ont été remis sous forme de premiers rapports à l'autorité de surveillance en la matière, le Service de l'environnement. Ceci devrait déboucher en 2018 sur le choix d'une variante d'assainissement et le lancement de l'établissement du nouveau projet d'assainissement conforme à l'Ordonnance sur les sites pollués (OSites).

En parallèle, le suivi du fonctionnement des mesures préliminaires (captage et pompage des eaux polluées, confinement de la décharge), tout comme le monitoring et la surveillance de la décharge et de la Sarine, se sont poursuivis.

## 1.2 Collaborations intercantoniales

### 1.2.1 Conférence des Directeurs de l'agriculture (CDCA)

La Conférence des Directeurs de l'agriculture (CDCA) s'est réunie à trois reprises en 2017. Les thèmes principaux étaient la politique agricole 22+, la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et l'avenir d'AGRIDEA.

La CDCA a chargé un groupe de travail d'élaborer un document de réflexion pour le développement de la politique agricole (AP22+). La Directrice IAF, qui siège également au comité de la CDCA, a siégé dans ce groupe de travail. Deux réunions avec le Conseiller fédéral Johann Schneider-Amann ont eu lieu dans ce cadre.

La révision de la loi sur l'aménagement du territoire proposée par le Conseil fédéral (RPG2 – bâtiments hors de la zone à bâtir) a naturellement un fort impact sur l'agriculture. La CDCA a exprimé de sérieuses critiques sur ce projet.

La CDCA a également été fortement impliquée dans la définition de la future stratégie d'AGRIDEA. Ce processus sera terminé en 2018.

## 1.2.2 Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP)

La Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP) a siégé à deux reprises en 2017. Les principaux thèmes traités ont été les suivants :

- > Conventions-programmes dans le domaine de l'environnement : regroupement en une seule convention-programme « Forêt » des quatre conventions-programmes « Forêt protectrice », « Ouvrages de protection » « Biodiversité forestière » et « Economie forestière » ;
- > Révision de la loi sur la chasse (LChP) ;
- > Plan d'action biodiversité.

## 1.2.3 Conférence tripartite

La Conférence tripartite s'est réunie deux fois en 2017, notamment pour traiter des points suivants :

- > Rapport quinquennal Projet de territoire Suisse ;
- > Politique des agglomérations 2016+.

## 1.3 Affaires contentieuses

La DIAF connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le SAINEC, le SAgri, le SAAV ainsi que le SFF. Elle connaît d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2017 (2016) sont les suivantes :

Genre	Traitées	En suspens
Décisions sur recours	26 (31)	12 (11)
Responsabilité civile	0 (1)	2 (0)
Récusations	13 (11)	1 (1)
Décisions de première instance ou sur opposition	4 (13)	3 (0)
Plaintes administratives	2 (0)	1 (1)
Surveillance AFC	251 (433)	0 (0)
Affaires du personnel	2 (2)	1 (1)
Divers	0 (0)	0 (0)

## 1.4 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets, d'une part, et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF), d'autre part, dans les domaines relevant de la DIAF, est la suivante :

### 1.4.1 Lois et décrets

- > Décret du 9 février 2017 relatif à l'initiative constitutionnelle « Transparence du financement de la politique » (votation populaire) ;
- > Décret du 9 février 2017 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Gestion des volumes de production laitière) ;
- > Décret 1 du 21 mars 2017 relatif aux naturalisations ;
- > Décret 2 du 21 mars 2017 relatif aux naturalisations ;
- > Décret 3 du 17 mai 2017 relatif aux naturalisations ;
- > Décret 4 du 17 mai 2017 relatif aux naturalisations ;
- > Loi du 17 mai 2017 modifiant la loi sur la pêche ;
- > Décret 5 du 13 septembre 2017 relatif aux naturalisations ;
- > Décret 6 du 13 septembre 2017 relatif aux naturalisations ;
- > Décret 7 du 14 novembre 2017 relatif aux naturalisations ;
- > Décret 8 du 12 décembre 2017 relatif aux naturalisations ;
- > Loi du 13 décembre 2017 modifiant la loi sur les préfets ;
- > Loi du 14 décembre 2017 sur le droit de cité fribourgeois (LDCF).

#### **1.4.2 Ordonnances, arrêtés et règlements**

- > Ordonnance du 14 février 2017 modifiant le règlement concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2016, 2017 et 2018 ;
- > Ordonnance DIAF du 24 mars 2017 modifiant l'ordonnance fixant la délimitation des arrondissements forestiers ;
- > Ordonnance du 28 mars 2017 fixant les primes et les taxes pour l'élimination des déchets animaux ;
- > Ordonnance du 28 mars 2017 modifiant l'ordonnance d'exécution de la loi sur l'assurance des animaux de rente ;
- > Ordonnance du 28 mars 2017 fixant, pour la période annuelle d'assurance, les primes dues à Sanima et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées ;
- > Ordonnance du 28 mars 2017 portant approbation de la convention relative à la modification du concordat sur l'exercice et la surveillance de la chasse ;
- > Ordonnance du 15 mai 2017 concernant les indemnités de représentation et de déplacement des préfets ;
- > Ordonnance du 19 juin 2017 modifiant l'ordonnance concernant la chasse ;
- > Ordonnance du 19 juin 2017 modifiant l'ordonnance concernant la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes ;
- > Ordonnance DIAF du 19 juin 2017 concernant la planification de la chasse pour la saison 2017 (OPlan 2017) ;
- > Ordonnance du 9 octobre 2017 sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2018 (OPFI 2018) ;
- > Ordonnance du 21 novembre 2017 sur les produits chimiques (OCChim) ;
- > Ordonnance du 28 novembre 2017 modifiant l'ordonnance concernant la zone de tranquillité de la Berra ;
- > Arrêté du 19 décembre 2017 désignant les préfets suppléants chargés de la surveillance des associations de communes.

### **1.5 Entités rattachées au secrétariat général**

#### **1.5.1 Autorité foncière cantonale**

Président : Henri Nuoffer (janvier à juin 2017), David Ecoffey (dès juillet 2017)

##### **1.5.1.1 Mission**

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur la détermination du fermage licite, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

L'AFC a connu d'importants changements dans sa composition en juillet 2017. Six de ses membres ont atteint la fin de leur mandat et ont dû être remplacés. Le Conseil d'Etat a choisi Me David Ecoffey, avocat, comme nouveau président, et M. Félix Baertschi, agronome, comme vice-président. Le secrétariat a également dû remplacer trois collaborateurs et collaboratrices. La transmission des dossiers s'est passée dans de très bonnes conditions, grâce à l'excellent travail préparatoire des anciens membres, collaborateurs et collaboratrices.

##### **1.5.1.2 Activités**

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 12 (15) séances plénières et ont fait l'objet de 390 (626) décisions.

##### **Droit foncier rural (LDFR)**

L'AFC a enregistré 426 (466) dossiers dont :

- > 203 (234) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR) ;
- > 91 (99) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole ;
- > 82 (83) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR) ;
- > 11 (16) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR) ;

- > 2 (7) portant sur l'estimation de la valeur de rendement agricole ;
- > 24 (27) portant sur la constatation de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR) ;
- > 11 divers.

#### **Bail à ferme agricole (LBFA)**

L'AFC a enregistré 43 (32) dossiers dont :

- > 12 (4) portant sur la durée de bail ;
- > 7 (7) portant sur la détermination du fermage licite ;
- > 2 (4) affermages par parcelles d'entreprises agricoles ;
- > 22 (19) approbations de fermage d'entreprises agricoles ;
- > 0 (0) dossier d'opposition au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture.

En outre, 5 (5) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal.

#### **1.5.2 Administration des vignobles de l'Etat**

##### **1.5.2.1 Missions et événements particuliers**

L'Administration des Vignobles de l'Etat (AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des deux domaines viticoles de l'Etat de Fribourg, à savoir le Domaine des Faverges en Lavaux, ainsi que le Vignoble de l'Etat au Vully et le Château de Mur jusqu'au 31 décembre 2017. En effet, le bail à ferme comprenant 3,3 hectares de vignes, ainsi qu'une cave, liant la famille propriétaire et l'Etat de Fribourg s'est terminé à la fin de l'année, tout comme le travail du vigneron arrivant à la retraite après près de 50 ans de service pour l'Etat.

Le Conseil d'Etat a approuvé un projet de rénovation et d'agrandissement de la Grande Maison des Faverges par un crédit de 4,2 millions de francs. Les éléments essentiels à ces travaux seront une cave à barriques, l'aménagement d'une salle de conférence dans les combles et d'une cuisine fonctionnelle. Les travaux devraient débuter après les vendanges de 2018.

Le 25 août 2017, un événement a été mis sur pied afin de commémorer les 150 ans de l'acquisition du Domaine des Faverges par l'Etat de Fribourg à l'Abbaye d'Hauterive. Les représentants des autorités politiques et religieuses fribourgeoises et vaudoises, ainsi que le Père Abbé d'Hauterive Marc de Pothiaux ont partagé un moment convivial en l'honneur du riche passé du Domaine des Faverges.

##### **1.5.2.2 Nouveautés**

Suite à la fin du bail au Château de Mur, l'Etat se serait retrouvé en 2018 sans lieu de production pour ses 2,2 hectares de vignes complantés de Chasselas, Pinot noir, Gamaret et Freiburger. C'est pourquoi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Christian Vessaz et son équipe du Domaine Cru de l'Hôpital, propriété de la Bourgeoisie de Morat, exploitent ces vignes et vinifient le vin de l'Etat. La sortie de ce millésime 2017 se fera en été 2018.

##### **1.5.2.3 Situation des ventes - Promotion**

Une augmentation de 9% du chiffre d'affaire est à constater par rapport à l'année précédente. Les volumes de vin du millésime 2016, ainsi que les efforts de promotion expliquent ce bon résultat.

Les vins de l'Etat ont été présentés à la clientèle lors de 18 événements en tant qu'exposant et 4 organisés par l'AVE. Il s'est déroulé 57 événements – visites avec dégustation et/ou locations de la salle des pressoirs - au Domaine des Faverges durant l'année, qui ont impliqué environ 1300 personnes.

En automne, le Domaine des Faverges a ouvert ses portes à l'équipe de production de la chaîne La Télé, afin de tourner l'émission « Libre Accès » avec son animatrice Anne Carrard. Choisi parmi les lieux emblématiques de la région valdo-fribourgeoise, les spectateurs ont pu découvrir les coulisses du Domaine et les personnalités qui le façonnent.

Une page Facebook ainsi qu'un compte Instagram ont été créés au nom du Domaine des Faverges.

#### 1.5.2.4 Résultats des vendanges

L'année 2017 a commencé avec des températures clémentes qui ont fait sortir les bourgeons précocement. C'est pourquoi le gel de printemps qui a touché les parcelles du Vully a fait de gros ravages en condamnant les bourgeons ainsi que leur récolte. N'ayant pas eu de dégât lié au gel de printemps, le répit a été de courte durée en Lavaux, puisque le 9 juillet un orage de grêle s'est abattu sur le Domaine des Faverges provoquant une perte de récolte allant de 30 à 50 % selon les parcelles.

<b>Domaine des Faverges:</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>15.6 ha dont</b>	<b>(litres)</b>	<b>(litres)</b>	<b>(litres)</b>	<b>(litres)</b>	<b>(litres)</b>
6.6 ha certifiés Bio Suisse					
Domaine des Faverges – Chasselas	59'773	64'061	42'850	52'180	59'640
Domaine des Faverges – Ass. Rouge	21'739	37'363	17'000	17'000	26'000
Spécialités (Syrah, Pinot Noir, Merlot,...)	6'298	4'661	5'700	3'650	3'200

<b>Vignobles du Vully :</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>2.2 ha Etat de Fribourg et 3.3 ha Château de Mur</b>	<b>(litres)</b>	<b>(litres)</b>	<b>(litres)</b>	<b>(litres)</b>	<b>(litres)</b>
Etat de Fribourg – Chasselas	3'600	9'000	11'100	9'350	7'050
Château de Mur – Chasselas	3'840	13'850	11'650	10'650	9'450
Etat de Fribourg – Cépages rouges	2'600	5'650	4'850	4'100	4'100
Château de Mur – Cépages rouges	3'850	10'500	7'250	6'750	6'950

## 2 Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)

Chef de service : Christophe Maillard

### 2.1 Introduction

Suite à la création du Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil en 2015 et la mise en place d'un seul Office cantonal de l'état civil tout en conservant une répartition sur 8 sites délocalisés, l'année 2017 a été placée sous le signe de la pérennisation, de la cohésion et de la création d'un esprit de service, notamment au travers de séances de service et de l'atteinte d'objectifs communs.

Sous l'angle des naturalisations, en vue de l'entrée en vigueur en 2018 de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité, l'année a particulièrement été marquée par des travaux législatifs et règlementaires, à savoir la rédaction et l'adoption de la nouvelle loi sur le droit de cité fribourgeois, des travaux préliminaires relatifs à son règlement d'exécution et du règlement-type communal sur le droit de cité, ainsi que l'adaptation des procédures et pratiques quant aux dépôts des demandes de naturalisations ordinaires dès 2018.

## **2.2 Direction et administration**

A la suite de la réorganisation du Service, les travaux de consolidation du service, de la fixation et du suivi de ses objectifs se sont poursuivis. Ces travaux ont été essentiellement effectués sur la base des instruments mis en place durant l'année 2016. Ainsi, sur la base d'un nouveau catalogue des prestations, des missions et des tâches à l'échelon du service ainsi que de celui des collaboratrices et collaborateurs du SAINEC, le nouvel organigramme, la réalisation des entretiens annuels, la fixation d'objectifs par secteur et individuels avec indicateurs de performance SMART et la création et finalisation de tous les cahiers des charges – la mise en place d'une directive interne de classement, pré-archivage et archivage a permis au Service de débuter les travaux d'archivage pour le site de Pérrolles en collaboration avec les Archives de l'état. Les travaux se poursuivront en 2018 et 2019 pour le site de Pérrolles ainsi que pour les 7 sites de l'Office de l'état civil cantonal.

## **2.3 Domaine des affaires institutionnelles et juridiques**

### **2.3.1 Rapport entre l'Etat et les Eglises**

La rencontre annuelle des représentants de l'ensemble des associations musulmanes a eu lieu en mars 2017. Les discussions ont été ouvertes et constructives et ont porté sur le problème récurrent de manque de locaux et de l'inhumation respectant le rite musulman pour les personnes de confession musulmane domiciliées dans le canton. Sur ce dernier point, Mme Andrea Burgener Woeffray, Conseillère communale de Fribourg, a présenté l'état des discussions internes à la Ville au sujet du projet d'inhumation selon le rite musulman au cimetière communal St-Léonard. La Directrice IAF a, quant à elle, rappelé aux représentants des associations musulmanes leur responsabilité dans le choix des prédicateurs ou des conférenciers qu'ils invitent dans leur communauté.

La communauté copte orthodoxe érythréenne a fait part à la DIAF de son manque de locaux, notamment pour accompagner les jeunes requérants mineurs non-accompagnés. La DIAF est intervenue, pour l'heure en vain, auprès de plusieurs communes et associations pour trouver de nouveaux locaux. Les représentants des associations musulmanes et de la communauté copte orthodoxe érythréenne ont été incités à s'intéresser à la Maison des religions de Berne et de s'en inspirer éventuellement pour mettre en commun leurs moyens afin de résoudre les problèmes de locaux et vivifier le dialogue interreligieux.

Du côté de la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie, les membres se sont réunis deux fois en 2017 pour assurer le suivi des contrats de prestations passés entre les Eglises reconnues et les établissements de l'Etat concernés (établissements hospitaliers, collèges, établissements de formation S2, Université et établissements pénitentiaires). La question de la dotation de l'aumônerie pour les établissements hospitaliers qui s'occupent plus spécialement des soins palliatifs a été abordée par les Eglises et les instances du HFR. Cela concerne l'unité de Meyriez et la Villa St-François, à Villars-sur-Glâne. Les représentants des Eglises et du HFR ont mené des réflexions communes sur la gestion des soins palliatifs et, plus spécialement, sur un transfert vers les soins palliatifs des disponibilités libérées suite à la baisse du nombre de journées hospitalières, en raison du raccourcissement de la durée des séjours.

### **2.3.2 Droits politiques.**

En matière de droit politiques, le SAINEC a effectué les travaux législatifs préliminaires en vue de l'implantation dans la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques des dispositions destinées à permettre la mise en place, à terme, du vote par internet.

### **2.3.3 Conseil des jeunes**

Le Conseil des Jeunes (CJ) connaît depuis 2 ans un regain d'intérêt et compte une vingtaine d'apprentis et d'étudiants venant de tous les districts du canton. Il s'engage pour inciter les jeunes à l'exercice de leurs droits civiques et à s'intéresser au débat démocratique. Le CJ a participé à l'élaboration du plan cantonal pour l'enfance et la jeunesse au travers de la Commission de l'enfance et de la jeunesse et du Comité de pilotage de « Je participe ! ».

Sous l'impulsion de la présidente de Yasmina Savoy puis du président Oxel Suarez, le CJ a développé une offre importante de débats destinés aux jeunes sur des thèmes d'actualité ou de votations. Le CJ a ainsi apporté son soutien aux débats mensuels « ça se débat » organisés par de jeunes gruériens en alternance au Collège du Sud et à l'école

professionnelle de Bulle. Il a repris le concept de «ça se débat» et organisé des débats mensuels, à la pause de midi, dans les gymnases et écoles professionnels dans la capitale (dont un tiers en allemand). Lors de la votation fédérale sur la naturalisation facilitée, le Conseil des Jeunes a proposé un débat avec les conseillers nationaux Jean-Luc Addor et Ada Marra. Le CJ a aussi organisé deux soirées de Speed-debating à Fribourg le 3 mai et le 4 novembre 2017 dans la Broye en partenariat avec le Conseil intercantonal de la Broye.

Le CJ a par ailleurs préparé et distribué dans toutes les écoles fribourgeoises la brochure Info-Votations à l'intention des jeunes lors des différentes votations.

## 2.4 Domaine de l'état civil

Durant l'année 2017, l'Autorité de surveillance a enregistré une hausse significative des procédures à traiter ; en particulier, sont à relever les autorisations de transcrire 1923 (1455) et les reconnaissances 116 (99).

Sous l'angle de l'Office cantonal de l'état civil, l'année 2017 a particulièrement été marquée par l'harmonisation et la consolidation des processus de travail sur les différents sites. Une répartition fine du volume de travail (gestion des appels entrants, répartition des procédures à traiter, etc) en fonction des présences et des absences sur les 7 sites a été rendue possible par le décloisonnement de l'outil informatique de gestion de dossier du Service et la mise en place d'une centrale téléphonique en 2016, ainsi que le remarquable investissement des collaboratrices et collaborateurs.

Pour finir, en date du 14 novembre, le Service a reçu l'Office fédéral de l'état civil (OFEC) pour une inspection auprès de l'Autorité de surveillance de l'état civil. Leur analyse du fonctionnement et des nouvelles structures l'Autorité de surveillance ainsi que de l'Office cantonal de l'état civil n'a pas révélé de dysfonctionnement, de non-conformité ou de manquement majeur. L'investissement ainsi que le volume de travail a été relevé.

### 2.4.1 Autorité de surveillance

Durant l'année 2017, l'Autorité de surveillance a traité les dossiers suivants :

Documents d'état civil se rapportant à l'étranger	2017	2016
Autorisations de transcrire des actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC)	1923	1455
Transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)	2502	2463
Transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger	12	8

Mariages	2017	2016
Examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers de pays tiers (art. 16 OEC)	233	214
Dossiers de procédure de mariage retirés	1	2

Partenariats	2017	2016
Examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés	4	3
Dossiers de procédure de partenariat retiré	0	0

<b>Reconnaissances</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Examen de dossiers de reconnaissances d'enfant (art. 11 et 16 OEC)	116	99
<b>Changements d'état civil</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)	69	62
Instructions diverses relative au Secteur Etat civil	101	87
Traitements des dossiers d'adoptions prononcées par la DIAF	14	12
Dossiers d'adoption retirés	3	0
Changements de nom de famille et/ou de prénom (art. 30 CC) accordés par le SAINEC	196	231
Changements de nom de famille et/ou prénom retirés	10	7
<b>Droits de cité</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
En application de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (ci-après LN) et de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (ci-après LDCF), les dossiers suivants ont été traités, sous l'angle des contrôles d'état civil (vérification de documents et d'identité, établissement des liens de filiation):		
<b>Contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois</b>		
Selon art. 21, 23 et 58 LN	20	11
Selon art. 21 LDCF	3	5
Naturalisations ordinaires (art. 13 LN – procédure d'enregistrement ISR)	676	716
Naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN)	596	701
Naturalisations facilitées (art. 31a et 31b LN)	19	12
Naturalisations facilitées (art. 58a et 58c LN)	119	67
Conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF)	0	2
Pertes du droit de cité suisse (art. 10 et 42 LN)	2	2
Libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 LDCF)	29	16
Libérations du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF)	15	11
Acquisition du droit de cité fribourgeois (art. 7 LDCF)	7	13
Modifications du droit de cité (139 LCo)	56	-
<b>Divers</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Autorisation d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	55	53
Recherche d'un membre de la famille	4	11

## 2.4.2 Office cantonal de l'état civil

Précédemment organisé en 7 offices décentralisés, l'état civil forme depuis janvier 2016 un seul office cantonal harmonisé. Il est constitué d'un bureau dans chaque district et a à sa tête un chef d'office.

En 2017, l'office cantonal de l'état civil a procédé à l'enregistrement de:

	2017	2016
Naissances	2507	2627
Reconnaissances	1072	1015
Mariages	1212	1302
Décès	1891	1896
Divorces	533	591
Partenariats	15	21
Dissolution du partenariat	5	5
Déclaration de nom	316	361
Déclaration d'absence	2	1
Changement de sexe	3	3

## 2.5 Domaine des naturalisations

Durant l'année 2017, le secteur des naturalisations a enregistré 1664 (1520) nouveaux dossiers, toutes procédures confondues.

C'est surtout dans le domaine des demandes de naturalisation ordinaire que la situation a été la plus difficile à gérer pour le service. En effet, en raison de la nouvelle législation fédérale, plus restrictive, de nombreuses personnes au bénéfice d'un permis B ou même F ont déposé leur demande de naturalisation durant l'année 2017. Ce sont en tout 726 nouvelles demandes de naturalisation ordinaire (art. 13 LN) qui ont été déposées durant cette année, soit une moyenne d'environ 60 dossiers par mois. La fin de l'année a été particulièrement difficile vu l'affluence de demandes. On peut raisonnablement s'attendre à un effet compensatoire durant l'année 2018.

L'année écoulée a également été marquée par les travaux législatifs visant à révision la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (LDCF). Au terme de l'élaboration de l'avant-projet de loi, de la procédure de consultation et des travaux parlementaires, le Grand Conseil a adopté cette nouvelle loi sur le droit de cité fribourgeois lors de sa dernière session de l'année. Il est à relever que la nouvelle loi cantonale n'a pas durci les conditions cantonales de naturalisation, les conditions fixées par la législation fédérale ayant déjà considérablement été durcies. Il faut relever que sur le fond, la LDCF n'a pas dû entraîner une refonte complète de la pratique fribourgeoise, celle-ci étant déjà en grande partie conforme aux objectifs fixés par le législateur fédéral.

### 2.5.1 Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 504 (244) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Pays d'origine	Personnes	Pays d'origine	Personnes
Afghanistan	1	Italie	66
Albanie	5	Kosovo	81
Afrique du Sud	1	Laos	2
Algérie	1	Liban	1
Allemagne	36	Luxembourg	22
Angola	6	Macédoine	23
Apatride	1	Malaisie	1

Pays d'origine	Personnes	Pays d'origine	Personnes
Argentine	1	Maurice	1
Autriche	1	Mexique	1
Australie	1	Maroc	7
Belgique	19	Népal	1
Bangladesh	6	Non élucidée	2
Bosnie-Herzégovine	1	Pays-Bas	1
Brésil	2	Pologne	15
Cameroun	7	Portugal	145
Canada	5	République démocratique du Congo	9
Cap-Vert	1	République dominicaine	1
Chili	7	Roumanie	4
Chine	5	Russie	3
Colombie	2	Rwanda	3
Congo	1	Sénégal	1
Corée	1	Serbie	25
Côte-d'Ivoire	1	Slovaquie	6
Croatie	2	Somalie	5
Erythrée	3	Soudan	5
Espagne	21	Sri Lanka	12
Etats-Unis	2	Syrie	3
France	119	Tchad	2
Grande-Bretagne	16	Tchèque	2
Guinée	1	Tunisie	7
Hongrie	5	Turquie	25
Inde	1	Ukraine	3
Iran	4	Uruguay	1
Irak	8	Vietnam	9
Irlande	6		

Parmi ces 504 (244) dossiers de naturalisation ordinaire 295 (117) personnes concernaient des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation 795 (430) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 504 (244) ressortissants-e-s étranger-ère-s avec 105 (68) conjoints étrangers et 186 (118) enfants étrangers.

### 2.5.2 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 17 (11) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 3 (5) réintégrations de Confédéré-e-s dans le droit de cité fribourgeois et 22 (16) libérations du droit de cité fribourgeois.

### 2.5.3 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), le Secrétariat d'Etat aux migrations a traité 889 (619) demandes de naturalisations facilitées, dont 468 (444) fribourgeois et fribourgeoises, après préavis du service. Ces procédures de naturalisation se répartissent comme suit:

772 (530) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suissesse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN).

---

117 (89) demandes de naturalisation facilitées d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suisse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c LN) ou qui n'ont pu être compris dans la naturalisation de l'un de ses parents (art. 31a et 31b LN).

#### 2.5.4 Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés

En 2017, le Service a organisé 4 cérémonies officielles lors desquelles les nouveaux citoyens suisses et fribourgeois ont pris l'engagement, devant un représentant du Conseil d'Etat, d'être fidèles à la Constitution fédérale et cantonale.

#### 2.5.5 Réintégrations

7 (5) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision du Secrétariat d'Etat aux migrations.

#### 2.5.6 Révocations

10 (9) annulations de naturalisation facilitées ont été prononcées par le Secrétariat d'Etat aux migrations suite à la dénonciation par le canton.

23 (29) cas pour usage abusif de la législation et institution du mariage ont été dénoncés au Secrétariat d'Etat aux migrations.

### 3 Service des communes (SCom)

---

Chef de service : Gérald Mutrux

#### 3.1 Activités

##### 3.1.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir :

- > l'ordonnance du 9 octobre 2017 sur la péréquation financière intercommunale qui met en œuvre la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) pour l'année 2018 ;
- > suite aux travaux de la première évaluation du système, l'avant-projet de loi modifiant la LPFI a été mis en consultation jusqu'à fin mars 2017. Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le 11 décembre 2017 le projet de loi modifiant la LPFI ;
- > l'élaboration d'une nouvelle loi sur les finances communales (LFCo) introduisant le nouveau modèle de compte harmonisé (MCH2) pour les communes fribourgeoises. L'avant-projet de la LFCo a été mis en consultation jusqu'à fin février 2017. Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le 22 août 2017 le projet de loi LFCo ;
- > l'actualisation de l'arrêté du Conseil d'Etat désignant les préfets suppléants chargés de la surveillance des associations de communes, qui a été adoptée par le Conseil d'Etat le 19 décembre 2017 (RSF 140.13) ;
- > le Service a en outre été sollicité à collaborer dans divers projets de loi menés par d'autres entités et sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel parfois considérables.

##### 3.1.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité formelle des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour toutes les communes, associations de communes et établissements communaux, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2016.

### **3.1.3 Etablissement de la situation financière des communes**

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de conseiller les communes sur la base des résultats des analyses financières, des indicateurs, du contrôle légal de l'endettement, de l'analyse budgétaire et de l'examen des comptes.

### **3.1.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale**

Le Service a procédé au décompte définitif de la péréquation financière intercommunale 2018, déterminant les montants à payer par les communes contributrices et les montants à recevoir pour les communes bénéficiaires dans l'instrument des ressources, ainsi que les montants à recevoir pour toutes les communes dans l'instrument des besoins. Il a calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 136 communes (état au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

### **3.1.5 Autorisations de financement**

Le Service a octroyé 97 autorisations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement et de changement d'affectation des fonds spéciaux.

### **3.1.6 Contrôle des coefficients communaux**

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients communaux et les a communiquées à l'intention des destinataires concernés.

### **3.1.7 Etablissement de statistiques**

Les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site Internet du Service.

### **3.1.8 Examen des statuts d'associations de communes**

Le Service a contrôlé la conformité de 15 statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

### **3.1.9 Examen et préavis de règlements communaux**

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 217 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé les décisions d'approbation pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF.

### **3.1.10 Elaboration de formulaires de révision**

Le Service met à disposition les formulaires suivants : « Contrôle périodique des valeurs au bilan » et « Vérification des comptes pour les organes externes ». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

### **3.1.11 Avis juridiques**

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfectures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

### **3.1.12 Cours de formation**

La « Formation romande des cadres communaux FR2C » (regroupant les cantons de BE-NE-JU-FR-VD-GE-VS) a obtenu en 2016 l'accréditation fédérale pour le brevet de Spécialiste en administration publique. Le Service participe activement à la formation des cadres en administration communale en dispensant des cours dans le module 4 (finances publiques).

### **3.1.13 Annuaire des communes (ACom)**

Les données de l'Annuaire des communes, donnant de nombreuses informations de nature administrative au sujet des entités publiques que sont les communes, les associations de communes et les établissements communaux, sont régulièrement mises à jour par le Service, en collaboration avec les préfectures. Ces données sont publiées sur le site Internet du Service. Pour l'ensemble des communes, le taux de démissions s'établit à 7,5 % pour les conseils communaux et à 5 % pour les conseils généraux. Au total ce sont 70 conseillers communaux sur 937 qui ont démissionné jusqu'au 31 décembre 2017. A la même date, l'on recense 46 démissions de conseillers généraux sur 923. A noter que le conseil général de la commune de Fribourg a connu 22 démissions sur 80.

### **3.1.14 Publications particulières**

Sous l'égide du groupe de travail y relatif (cf. pt 3.2 ci-dessous), un info'SCom consacré à la problématique des enfants placés antérieurement à 1981 a été publié (info'SCom 15/2017).

## **3.2 Commissions et groupes de travail**

- > Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales ;
- > Comité de projet de la révision du plan directeur cantonal ;
- > Comité de pilotage « ECALEX » pour la révision de la loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels ;
- > Commission de coordination des examens périodiques de subventions ;
- > Commission des constructions scolaires ;
- > Groupe d'accompagnement de l'unité « Politiques locales » de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique ;
- > Groupe de travail « Révision de la loi sur les agglomérations » ;
- > Groupe de travail chargé de préparer l'avant-projet de règlement sur l'archivage (RArch) ;
- > Groupe de travail ad hoc relatif à l'information aux communes concernant le rôle des communes dans la mise en œuvre de la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 ;
- > Groupe de travail « MSE » sur les incidences des mesures structurelles et d'économies de l'Etat sur les communes ;
- > Groupe de travail « Frais d'investissement et frais financiers des EMS – Fiffine » ;
- > Groupe de travail « ECALEX – Finances et gouvernance » ;
- > Groupe de travail « Forum du logement » ;
- > Groupe de coordination intercantionale MCH2 ;
- > Groupe de travail chargé d'élaborer un avant-projet de révision totale de l'ordonnance sur la reconnaissance des armoiries des districts et des communes ;
- > Groupe de projet DETTEC, Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes ;
- > Groupe de travail chargé d'accompagner la rédaction du rapport sur les structures territoriales ;
- > Groupe de projet relatif à la réforme de la loi sur l'aide sociale ;
- > Groupe de travail relatif à la révision de la législation en matière d'utilisation du domaine public des eaux ;
- > Groupe de travail RIE III, troisième réforme relative à l'imposition des entreprises.

## 4 Service de l'agriculture (SAgri)

---

Chef de service : Pascal Krayenbühl

Le Service de l'agriculture (SAgri) est chargé d'appliquer les mesures de politique agricole fédérale et cantonale. Il administre les paiements directs et soutient l'agriculture fribourgeoise en encourageant les améliorations structurelles, la promotion des produits, de l'élevage et de la viticulture, ainsi que les mesures environnementales, paysagères et d'accompagnement social. Il veille à la protection des sols agricoles et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

### 4.1 Paiements directs et mesures environnementales

#### 4.1.1 Paiements directs

Le Service est chargé de la gestion des paiements directs fédéraux et des contributions cantonales spécifiques. En 2017, 2474 exploitations agricoles, ainsi que 555 exploitations d'estivage ont bénéficié de ces contributions.

Le tableau suivant présente les contributions versées en 2017.

Genre de contributions	Parts versées par le canton en milliers de Fr.	Parts versées par la Confédération en milliers de Fr.	Contributions totales en milliers de Fr.
Contribution au paysage cultivé	---	29 491	29 491
Contribution à la sécurité de l'approvisionnement	---	80 248	80 248
Contribution à la biodiversité	542	18 908	19 450
Contribution à la qualité du paysage	1 226	11 085	12 311
Contribution au système de production	---	36 278	36 278
Contribution à l'efficience des ressources	---	2 172	2 172
Contribution à la transition	---	9 488	9 488
<b>Total paiements directs</b>	<b>1 768</b>	<b>187 671</b>	<b>189 439</b>
Contributions aux cultures particulières	---	4 822	4 822
Contributions pour la protection des eaux	157	543	700
Contributions cantonales à l'estivage	210	---	210
<b>Total des contributions</b>	<b>2 135</b>	<b>193 036</b>	<b>195 171</b>

Les contributions cantonales d'estivage sont allouées en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant versé pour l'année 2017 a été de 210 000 francs. Il a été réparti entre 54 bénéficiaires, selon le volume de production engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2017, le volume total est de 3 244 195 kg de lait, ce qui représente environ 6,5 centimes par kilo de lait.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. Les communes de Montagny (secteurs Montagny-les-Monts et Mannens) et Vuadens ont été contrôlées et les plans mis en consultation en 2017.

#### **4.1.2 Reconnaissance des exploitations**

En 2017, 63 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 16 communautés complètes ont été formées pour 18 dissoutes et 11 communautés partielles formées pour 9 dissoutes, ainsi que 9 nouvelles exploitations simples reconnues.

#### **4.1.3 Protection de l'environnement, de la nature et du paysage**

##### **4.1.3.1 Protection de la nature : biodiversité et mise en réseau**

###### Qualité 2

1421 exploitants ont touché des contributions à la biodiversité pour un montant global de 3 912 962 francs. Ce chiffre comprend le niveau de qualité 2 dans la surface agricole utile (SAU), ainsi que les surfaces vertes riches en espèces dans l'estivage. Il est à noter que certains exploitants peuvent avoir une exploitation de base et une exploitation d'estivage.

###### Mise en réseau

Au total, 53 réseaux existent dans le canton. Un seul nouveau projet réseau a débuté en 2017, initié en marge du remaniement parcellaire de Prez-vers-Noréaz. La diminution du nombre de projets est due à la fusion de projets au moment de leur reconduction, permettant ainsi une gestion plus rationnelle, aussi bien pour les porteurs de projet que pour l'administration. Les contributions versées en 2017 pour les surfaces de promotion de la biodiversité répondant aux exigences des réseaux écologiques se montent à 5 429 490 francs, dont 90 % sont financés par la Confédération et 10 % par le canton. 1615 exploitants fribourgeois ont bénéficié de ces contributions.

###### **4.1.3.2 Protection de l'eau**

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface pour 66 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants : Avry, Courgevaux, Domdidier, Fétigny, Gurmels, Lurtigen, Middes et Neyruz. Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 700 712 francs. La part cantonale des indemnités versées (22 % du total) s'élève à 157 443 francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

###### **4.1.3.3 Protection de l'air**

Le « Programme d'efficience des ressources » soutenant l'utilisation des pendillards est bien suivi dans le canton.

###### **4.1.3.4 Protection des sols**

Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 185 demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

###### **4.1.3.5 Qualité du paysage**

L'ensemble du territoire est couvert par des projets de qualité du paysage. Toutes les exploitations fribourgeoises ont la possibilité de choisir selon le catalogue de mesures proposées et d'adhérer à un projet. 1952 exploitations et 547 exploitations d'estivage participent à ce programme pour un montant global de 12 310 750 francs, dont 10 % sont à la charge du canton.

## **4.2 Aides structurelles**

### **4.2.1 Subventions à « fonds perdu »**

#### **4.2.1.1 Subventions ordinaires**

###### Améliorations foncières (subventions ordinaires)

Les contributions pour les améliorations foncières (AF) sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que remaniements parcellaires, chemins, assainissements de terrain, remises à ciel ouvert de ruisseaux, irrigations, adductions d'eau et raccordements électriques. Les améliorations foncières bénéficient de subventions cantonales et fédérales.

### Bâtiments ruraux (subventions ordinaires)

Les contributions pour les bâtiments ruraux sont des aides pour la construction ou la transformation de bâtiments d'exploitation, de laiteries ou de bâtiments d'alpage. Les bâtiments ruraux bénéficient de subventions cantonales et fédérales. A relever que les bâtiments en zone de plaine ne bénéficient que d'une subvention cantonale.

<b>Subventions ordinaires versées en 2017</b>	<b>Subventions cantonales en Fr.</b>	<b>Subventions fédérales en Fr.</b>	<b>Total en Fr.</b>
Améliorations foncières	4 238 966	4 349 297	8 588 263
Bâtiments ruraux	3 442 730	2 542 430	5 985 160
<b>Total versé en 2017</b>	<b>7 681 696</b>	<b>6 891 727</b>	<b>14 573 423</b>

Le montant total des travaux soutenus par les subventions ordinaires représente environ 50 millions de francs.

#### **4.2.1.2 Subventions du Fonds des améliorations foncières (Fonds des AF)**

Le Fonds des améliorations foncières (AF) est un fonds cantonal. Il est utilisé pour subventionner des entreprises d'améliorations foncières agricoles d'un coût peu élevé et permet notamment de participer au financement d'études dans le domaine du génie rural et des bâtiments ruraux. Les contributions du Fonds des AF sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que groupements volontaires de parcelles, chemins, assainissements de terrains, adductions d'eau, raccordements électriques, irrigations, ruraux et bâtiments alpestres. A noter que les travaux subventionnés à l'aide du Fonds des AF ne bénéficient pas de subventions fédérales.

<b>Subventions du Fonds des améliorations foncières versées en 2017</b>	<b>Fr.</b>	<b>846 689.-</b>
---	------------	------------------

Le montant total des travaux soutenus par le Fonds des AF représente environ 3 millions de francs.

#### **4.2.2 Crédits d'investissements**

Il s'agit de prêts financés par la Confédération dont la gestion est déléguée au canton.

<b>Prêts accordés en 2017 en faveur des personnes physiques</b>	<b>Fr.</b>	<b>18 257 000.-</b>
---	------------	---------------------

Il s'agit de prêts essentiellement accordés pour des aides initiales, constructions et transformations de maisons d'habitation, de bâtiments d'exploitations, de constructions de poulaillers, d'achats d'exploitation par le fermier, de diversifications et petites entreprises artisanales.

<b>Prêts accordés en 2017 en faveur des personnes morales</b>	<b>Fr.</b>	<b>6 928 000.-</b>
---	------------	--------------------

Il s'agit de prêts accordés pour des constructions et transformations de laiteries, ainsi que d'ouvrages en faveur des communes et syndicats.

Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en 2017 s'élève à 25 185 000 francs.

Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en cours s'élève à 171 358 742 francs.

#### **4.2.3 Aides aux exploitations paysannes**

Il s'agit de prêts financés à parts égales par la Confédération et par le canton dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts en 2017

<b>Buts</b>	<b>Montants en Fr.</b>
Conversions de dettes existantes	575 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	1 111 000
<b>Total en 2017</b>	<b>1 686 000</b>

Le total des prêts accordés à titre d'aides aux exploitations paysannes en cours s'élève à 6 488 620 francs.

#### 4.2.4 Fonds rural cantonal

Il s'agit de prêts financés par le canton, par le biais du Fonds rural cantonal.

Prêts accordés en 2017 en faveur des personnes physiques	Fr.	3'508'000.-
Il s'agit de prêts accordés pour des travaux de constructions/rénovations diverses (habitations et bâtiments d'exploitation), des achats de terres et domaines, des entreprises de mise en valeur, des chemins alpestres et des mesures de diversification.		
Prêts accordés en 2017 en faveur des personnes morales	Fr.	0.-
Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en 2017 s'élève à 3 508 000 francs.		

Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en cours s'élève à 32 523 474 francs.

### 4.3 Aménagement du territoire

Le Service prévoit les demandes de permis de construire en zone agricole et celles concernant les immeubles ayant fait l'objet d'améliorations structurelles. L'examen des dossiers de plans d'aménagement consiste à évaluer l'impact des modifications proposées sur l'agriculture.

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2017 :

- > 460 demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, transformations d'habitats, hangars, poulaillers, serres, tunnels en matière plastique, fermes de colonisation, chalets d'alpage, installations de biogaz et constructions liées aux activités accessoires non agricoles ;
- > 197 demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles ;
- > 68 dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision prochaine du plan d'aménagement local (PAL), ainsi que de zones de protection de sources.

### 4.4 Promotion des produits, élevage et viticulture

#### 4.4.1 Promotion des produits agricoles

Le canton soutient des actions de promotions des produits agricoles afin de renforcer l'image des produits fribourgeois, ainsi que de favoriser leur mise en valeur sur les marchés. Pour l'année sous revue, le canton a versé des aides pour 40 projets et notamment 400 000 francs à l'association Terroir Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

#### 4.4.2 Elevage bovin

En 2017, le canton a alloué 407 500 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 560 000 francs en tant que soutien financier à l'écoulement du gros bétail sur les marchés publics surveillés.

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations régionales. L'amélioration de la qualité, en particulier par un soutien de la production de lait durable et des analyses de la qualité du lait, est également une mesure phare en faveur des éleveurs bovins fribourgeois.

Deux manifestations de niveau national organisées dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton : Marché-Concours des taureaux (60 000 francs) et JUNIOR BULLE EXPO (40 000 francs). L'Expo Bulle a dû être annulée exceptionnellement comme mesure de précaution dans le cadre de la lutte contre la diarrhée virale bovine (BVD).

#### **4.4.3 Elevage chevalin**

En 2017, le canton a alloué 28 500 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage chevalin fribourgeois.

#### **4.4.4 Elevage porcin, ovin et caprin**

Le soutien cantonal 2017 s'élève à 17 200 francs pour les mesures concernant l'élevage porcin (uniquement contribution au Service sanitaire) et à 83 000 francs pour les mesures de soutien à l'élevage ovin et caprin.

#### **4.4.5 Viticulture**

Suite à l'épisode de gel du printemps 2017, la vendange est historiquement basse. La vendange 2017 a fourni un rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal de 586 705 kg tous cépages confondus. La surface inscrite au cadastre viticole est de 116,2 ha. Des statistiques de détail sont disponibles sur le site du SAgri (<http://www.fr.ch/sagri/fr/pub/viticulture.htm>).

### **4.5 Participation à des commissions**

Le Service participe à la :

- > commission de l'agriculture ;
- > commission pour l'amélioration des structures en agriculture (CASA) ;
- > commission de recours en matière d'améliorations foncières (CRAF) ;
- > commission d'acquisition des immeubles (CAI) ;
- > commission pour la protection des végétaux (CPV) ;
- > commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée ;
- > commission consultative pour la mise en réseau.

### **4.6 Événements particuliers**

La consolidation de la mise en œuvre de mesures de la PA 14-17 et la mise en production de nouveaux modules du programme de gestion des paiements directs GELAN 2015 ont occupé le Service de manière importante.

Le Service a collaboré de manière intensive à la mise à jour de l'inventaire des surfaces d'assolements (SDA) en coordination avec l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG) et le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA).

Le Service a contribué de manière importante aux comités rédactionnels pour la révision du plan directeur cantonal.

Le Service a mis en production l'application AS-Agri (SAP) permettant de gérer les subventions et les crédits destinés aux aides structurelles agricoles.

## **5 Service de la sécurité alimentaires et des affaires vétérinaires (SAAV)**

---

Chef de service et vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert

Chef de service adjoint et chimiste cantonal : Dr Claude Ramseier

#### **5.1 Introduction**

Voilà plus de deux ans que les deux entités du SAAV (anciennement Laboratoire cantonal et Service vétérinaire) ont pris possession de leurs nouveaux locaux dans le bâtiment EVA (Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentaire) à Givisiez suite à l'entrée en vigueur, en 2008, de la loi sur la sécurité alimentaire. Cette loi a pour objectif de réunir, au sein d'une même unité, toutes les activités de contrôle des denrées alimentaires selon le concept « de l'étable à la

table ». Il s'agit désormais d'une approche globale et interdisciplinaire de la sécurité alimentaire, basée sur une surveillance des denrées tout au long de la chaîne de production, de la production primaire dans les étables jusqu'à la commercialisation et les fronts de vente.

La mission du SAAV consiste à veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires et les objets usuels ne mettent pas en danger la santé des consommateurs ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'homme.

Ses principales prestations sont :

- > veiller au respect des exigences dans le domaine du droit alimentaire (produits primaires, denrées alimentaires, objets usuels) ;
- > assurer la santé des troupeaux en luttant contre les épizooties et les zoonoses ;
- > veiller au bien-être des animaux ;
- > surveiller les agressions canines ;
- > contrôler l'eau potable ainsi que les eaux de piscine, de douche et de plage de baignade publiques.

Le SAAV assure la réalisation de ces tâches en s'appuyant principalement sur une organisation interdisciplinaire et transversale ainsi que sur une structure performante de laboratoires.

Durant l'année 2017, les faits importants qui ont marqué l'activité du SAAV sont les suivants :

Le SAAV a apporté son soutien à l'économie privée et surveillé les différentes normes prévalant dans les pays tiers et marchés émergents (Fédération de Russie, Chine, Japon, Corée, Etats-Unis, etc.) suite à une augmentation conséquente des exportations et à l'importance des industries actives dans le domaine agroalimentaire. En effet, les exportations de produits d'origine animale ont connu, en 2017, une augmentation continue. Les produits suisses et fribourgeois de qualité ont sensiblement gagné en attractivité à l'exportation. Une table ronde avec l'industrie agroalimentaire a été organisée par le Service pour la deuxième année consécutive.

Le contrôle de la production primaire végétale a été effectué pour la première fois en 2017 par le SAAV, en application à la nouvelle législation sur les denrées alimentaires.

Au niveau des crises à gérer, les sections Santé animale et Laboratoire de biologie ont dû maîtriser une cinquantaine de foyers de diarrhée virale bovine (ci-après : BVD), une avalanche logistique d'échantillons BVD (+ 61 %) et la coordination d'un groupe cantonal de réflexion BVD sur les mesures additionnelles implémentées sur Fribourg, onze foyers de loques européennes principalement dans les ruchers singinois, une crise importante dans les relations entre les inspecteurs des ruchers (mandatés à l'externe de l'Etat) et les apiculteurs germanophones du canton, et faire face à l'apparition de la grippe aviaire H5N8 dans le réservoir de la faune sauvage. L'inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade (ci-après : IEP) a géré six pollutions et désinfections de réseaux d'eau potable. Au niveau de la protection des animaux, un inventaire poussé des porcheries a été dressé sur l'ensemble du canton en étroite collaboration avec l'Institut agricole de Grangeneuve et l'Union des paysans fribourgeois. En sus, six cas graves de maltraitance ont été transmis au pouvoir pénal et les différents incendies, notamment en Broye, ont sollicité une mobilisation accrue des ressources en présence.

Au niveau législatif, la nouvelle législation fédérale sur les denrées alimentaires, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2017, a nécessité une formation approfondie de toutes les personnes liées à l'exécution de cette loi et de ses nombreuses ordonnances, ainsi que des adaptations importantes de l'assurance qualité interne. De plus, la législation cantonale sur les produits chimiques a été adoptée par le Conseil d'Etat en novembre, quatorze ans après la nouvelle législation fédérale sur les produits chimiques.

Les collaborations transversales du SAAV avec les Services de l'agriculture, de l'environnement, des forêts et de la faune, l'établissement d'assurance des animaux de rente Sanima, l'Institut agricole de Grangeneuve, le Service de la police du commerce et la Police cantonale ont démontré, une fois de plus, la nécessité d'une approche pluridisciplinaire et systémique pour gérer certains dossiers complexes.

## 5.2 Activités

### 5.2.1 Direction et administration

L'année 2017 fut une année importante et intense pour le secteur administration et soutien, notamment dans le cadre de l'engagement de plusieurs collaborateurs et collaboratrices pour la gestion de la BVD. Grâce à l'investissement de tous, le secteur a formé deux apprentis employés de commerce, un stagiaire 3+1 et un stagiaire pré-HEG, les conduisant tous à la réussite.

Le secteur compte désormais 14 personnes s'occupant de la gestion transversale des fonctions du Service, notamment pour tout ce qui touche aux finances, aux ressources humaines, au domaine juridique, à la communication, à la réception des visiteurs et des échantillons, ainsi qu'aux tâches de coordination en lien avec le bâtiment.

Le secrétariat de direction s'est passablement impliqué au niveau de l'Association des cadres supérieurs et des magistrats et magistrates de l'Etat de Fribourg (ACSM) ainsi qu'au niveau de l'Association suisse des vétérinaires cantonaux (ASVC) dont la présidence, respectivement la vice-présidence, sont assurées par le Chef de service. Cette année fut également marquée par la révision de certaines procédures ayant pour optique de simplifier la gestion administrative. Aussi, des réflexions sur le projet E-Government et la cyberadministration ont été menées.

Au niveau juridique, le Service a eu l'avantage, durant l'année écoulée, d'être consulté sur 23 projets de révision législatifs. Il a également participé, pour la DIAF, à la rédaction de la réponse à trois instruments parlementaires ainsi que d'un projet législatif, l'ordonnance du 21 novembre 2017 sur les produits chimiques (OCChim) qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le 1<sup>er</sup> mai 2017 a été la date de l'entrée en vigueur des nouvelles ordonnances fédérales découlant de la modification de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels. Les modifications de ces 27 ordonnances ont demandé, aux sections du Service qui traitent des denrées alimentaires et de l'eau potable, un travail important d'adaptation tant au niveau des documents utilisés que des procédures à suivre.

	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Laboratoires chimie et biologie	252	6	1	1
Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	1193	5	2	47
Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade	117	1	0	2 (produits chimiques)
Santé animale	1943	0	5	12
Inspectorat des viandes et abattoirs	2344	0	0	0
Protection des animaux	326	2	4	31
Direction	2	0	0	0
<b>Total</b>	<b>6177</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>93</b>

### 5.2.2 Laboratoires

L'année 2017 fut marquée par un premier défi pour les laboratoires de biologie de chimie alimentaires, soit l'entrée en vigueur de la nouvelle législation alimentaire, avec la nouvelle loi fédérale et son corollaire de 27 ordonnances. Cela a évidemment eu comme conséquence l'adaptation de nombreuses normes et critères d'évaluation qui en découlent.

Un deuxième défi de taille fut la mise en place du nouveau manuel d'assurance qualité avec la fusion des registres des laboratoires alimentaire et vétérinaire ; le tout à l'aide d'un nouveau logiciel de gestion documentaire qui permet, à terme, une gestion facilitée de toute la documentation. Ceci a demandé la révision de centaines de documents. Ces modifications ont finalement été validées par un audit de surveillance réalisé par le Service d'accréditation suisse SAS, réussi brillamment en novembre.

Ces modifications sont intervenues dans un contexte déjà chargé par l'augmentation des échantillons analysés, surtout dans le secteur vétérinaire, mais aussi alimentaire.

### 5.2.2.1 Biologie alimentaire (LBA)

En 2017, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 4089 échantillons. Cela a concerné 3203 échantillons d'eau potable, 69 échantillons d'eau de piscine, 11 échantillons d'eau de plage et 864 échantillons de denrées alimentaires, dont 809 dans le cadre de sept campagnes cantonales et de deux campagnes intercantionales romandes. A ces analyses s'ajoutent 147 analyses d'échantillons pour la recherche de légionnelles et 22 dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance qualité).

Parallèlement à ce travail de routine, le laboratoire a procédé à une revue documentaire complète de ses méthodes afin de les adapter à la nouvelle législation alimentaire et aux nouvelles normes ISO. Le laboratoire a également commencé à développer des méthodes de biologie moléculaire destinées, à l'avenir, à élargir la palette analytique et permettant de diminuer le délai d'obtention de certains résultats. Les derniers développements se sont axés sur la recherche de germes pathogènes tels que les *E. Coli* EHEC.

Le résumé des résultats des campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

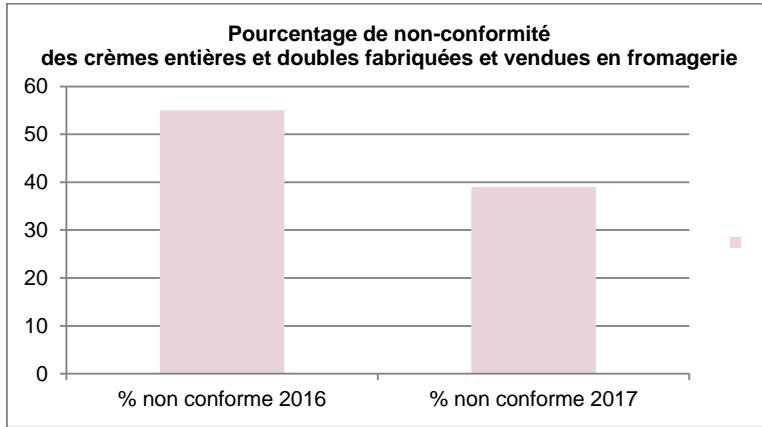
Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Etablissements de restauration	435	92 (21 %)
Glaçons	41	9 (22 %)
Produits à base de viande échaudés	10	31 (10 %)
Viande et produits dérivés	136	37 (27 %)
Fromageries artisanales (alpage et plaine)	17	1 (6 %)
Lait et produits laitiers	65	9 (14 %)
Articles de boulangerie et de pâtisserie	60	9 (15 %)

Campagnes d'analyses microbiologiques intercantionales	Nombre d'échantillons (FR)	Echantillons non conformes (FR)
Plats à base de féculents en sauce et épicés	14	4 (29 %)
Crèmes entières et doubles fabriquées et vendues dans les fromageries	31	12 (39 %)

Les contrôles et l'analyse de la qualité microbiologique des divers plats et produits prêts à consommer ont pour but de vérifier le respect des bonnes pratiques d'hygiène. En 2017, le taux de contestation (21 %) est en légère baisse par rapport à celui de 2016 (25 %).

En 2015, une campagne de vérification de la conformité microbiologique de la viande et des produits dérivés mis sur le marché avait démontré un taux de non-conformité de 17 %. En 2016, le taux d'échantillons non conformes s'élevait à 33 %. Forts de ce constat, cette campagne a été reconduite en 2017 avec, à la clef, un taux de 27 % d'échantillons non conformes. Cette campagne visait en particulier les boucheries et autres établissements du secteur carné, mais également tout autre établissement proposant ce type de produits. Les résultats montrent, pour les produits fabriqués sur place, un manque de maîtrise des paramètres de fabrication et de conditionnement dans certains établissements. Le plus souvent, ce sont des germes de contamination environnementale et de germes fécaux (entérobactéries) qui sont à l'origine des manquements.

Concernant les crèmes (doubles et entières) fabriquées et vendues dans les fromageries, le SAAV avait constaté en 2016 que 55 % des douze échantillons de crème et double-crème prélevés étaient non conformes. En 2017, cette campagne a été étendue aux autres cantons romands. Pour le canton de Fribourg, un taux de non-conformité de 39 % a été constaté. Les dépassements concernent généralement des germes indicateurs, comme les germes aérobies mésophiles (GAM). Toutefois, dans quatre cas, des *Bacillus cereus* ont été décelés. Or, en cas de multiplication importante de cette bactérie dans une denrée, elle peut être la cause de vomissements ou de diarrhées (intoxications alimentaires).



Les taux de non-conformité observés pour les produits mis sur le marché (viande et crèmes entières et doubles fabriquées et vendues en fromagerie) montrent, qu’après la fabrication, les problèmes de recontamination sont fréquents et/ou les bonnes pratiques d’hygiène ne sont pas toujours maîtrisées. Le plus souvent, ce sont des germes de contamination environnementale et des germes fécaux (entérobactéries) qui sont à l’origine des manquements.

#### **5.2.2.2 Biologie vétérinaire (LBV)**

En 2017, le secteur a analysé un total de 38 463 échantillons, soit une augmentation massive de 33 % par rapport à l’année précédente qui avait déjà enregistré une augmentation de 26 %. Les causes principales de cette augmentation est, à nouveau, l’épidémie de diarrhée virale bovine (BVD) et de salmonellose bovine. L’absorption de cette hausse ne fut possible que grâce à un rythme de travail très soutenu, mais surtout à l’engagement de personnel à durée déterminée et à des aides extérieures.

En premier lieu, il s’agissait d’échantillons sérologiques (14 799) effectués suite à la recherche de causes d’avortement, ainsi que dans le cadre de sondages, de contrôles d’importations ou d’exportations, de suspicions de maladies et de contrôles de salmonelles dans les œufs. Un grand nombre d’analyses d’antigènes a été effectué par real-time PCR (23 292) sur des échantillons de cadavres, biopsies, fèces, arrière-faix, sang et organes (foies, poumons ou ganglions). La plupart de ces analyses, plus précisément 23 039, étaient des analyses de confirmation ou de surveillance suite à plusieurs cas positifs au virus de la BVD. A cela s’ajoutent 372 échantillons de parasitologie (trichines, cryptosporidies et d’autres) et les analyses par bactériologie classique de 1053 échantillons de lait, et dix autres échantillons (fèces, écouvillons, abcès). De surcroît, une épidémie de salmonelles chez les bovins dans le courant de l’année a occasionné un surplus d’analyses bactériologiques : 1881 contre 1000 en 2016.

Dans le cadre de l’assurance qualité, neuf essais interlaboratoires ont été effectués au cours de l’année.

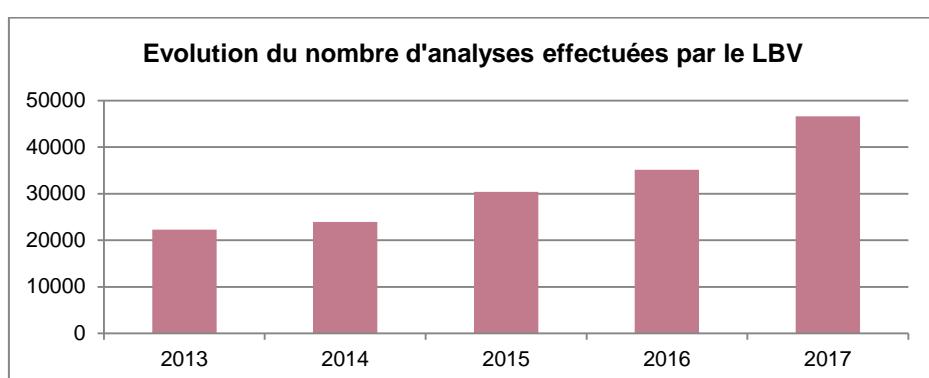
Dans le cadre du réseau des laboratoires vétérinaires romands des cantons de Fribourg, Vaud et Neuchâtel, le laboratoire de biologie vétérinaire a analysé une partie des échantillons de tous les cantons romands pour les analyses d’épidémirosveillance liées aux maladies IBR, LBE, brucellose et BVD. L’ensemble des analyses Aujeszky/SDRP romandes a également été pris en charge par le LBV. En contrepartie, le LBV n’a pas effectué d’analyses sérologiques pour la langue bleue, ESB pour les bovins, ni CEM pour les chevaux de manière régulière ; ces analyses étant prises en charge par d’autres laboratoires du réseau.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2017 (avec une comparaison aux valeurs 2016) :

Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire		Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives	
Anamnèses	Matériel analysé	2017	2016	2017	2016
IBR / IPV (ruminants)	Sang	3926	4950	0	0
Brucellose bovine (bovins)	Sang	790	548	0	1
	Arrière-faix	446	386	0	0
Brucella melitensis (moutons, chèvres)	Sang	843	732	0	0
Coxiellose (bovins, moutons, chèvres)	Sang	121	88	17	16
	Arrière-faix	446	391	4	6
Chlamydiose	Sang	15	19	1	2
Leucose enzootique bovine (bovins)	Sang	2024	2494	0	0
Leptospirose (tous les animaux)	Sang	2	18	0	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	11	10	7	6
Salmonellose (tous les animaux)	Divers	1881	1000	534	243
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	Oeufs et sang	328	318	6	12
Arthrite encéphalite caprine (chèvres)	Sang	394	272	8 (MVV)*	11
Maedi Visna (moutons)	Sang	0	1	0	1
Aujeszky (porcs)	Sang	732	743	0	0
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	17	36	0	0
APP (actinopleuroneumonie chez des porcs)	Poumons	87	111	39	36
SDRP, anticorps (porcs)	Sang	732	743	0	0
ESB (bovins)	Obex	0	0	0	0
Maladie de la langue bleue BT, virus rt-PCR (bovins et caprins)	Sang	181	520	0	0
Maladie de la langue bleue BT, anticorps ELISA (bovins)	Sang	1	41	1	12
BVD anticorps (bovins)	Sang	4879	2381	592	321
BVD virus rt-PCR (bovins)	Sang / oreilles	23 039	14 482	1077	475
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins)	Sang	12	18	3	8
Paratuberculose, antigène PCR (bovins)	Selles	55	36	5	13
Trichines (porcs)	Musculature	291	351	0	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	0	0	0	0
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	1	0	0	0
Tuberculose : - PCR	Organes	1	3	0	0
- coloration Zeehl Nelson (bâtonnets acido-résistants), microscopie	Divers	0	1	0	0

\* MVV : Virus de Maedi Visna

<b>Types d'analyses</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	1053	1304
Antibiogrammes des souches isolées dans des laits mammiteux ou des analyses bactériologiques	47	29
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux	240 (dont 8 positives aux substances inhibitrices)	200 (dont 7 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses, (urines, selles, pus, organes, surfaces, etc.)	10	29
Analyses parasitologiques dans les fèces	70	46
Recherches de substances inhibitrices (campagnes cantonales et nationales chez les bovins, porcs et chevaux avec rein et musculature)	195 (dont 1 résultat positif)	174 (dont 1 résultat positif)



### 5.2.2.3 Chimie

En 2017, le secteur chimie du SAAV a analysé un total de 3030 échantillons d'eau (3009 en 2016) et 1039 échantillons de denrées alimentaires et objets usuels (530 en 2016), dans le cadre de six campagnes cantonales, huit campagnes intercantonales romandes, trois campagnes interservices (en collaboration avec le SEn) et quatre campagnes nationales. En plus des analyses liées aux campagnes planifiées, il a participé à la gestion de cas d'annonces d'importation par les différents bureaux de douane.

La révision totale du droit alimentaire a marqué en particulier le secteur chimie au niveau des formations et informations données par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (ci-après : OSAV) à ce sujet et a eu des implications quant aux modifications des normes pour les paramètres concernés par nos analyses. En outre, le secteur chimie a révisé et adapté au nouveau format l'ensemble de sa documentation d'assurance qualité (ci-après : AQ) afin de pouvoir l'intégrer dans une nouvelle version électronique de gestion des documents AQ impliquant un grand nombre de documents à réviser. Tous ces efforts pour l'assurance qualité ont eu pour objectif de réussir l'audit de surveillance qui a eu lieu en automne 2017.

Dans le but de maintenir et assurer la haute qualité des résultats produits, le secteur chimie a participé à un total de 19 tests interlaboratoires.

Dans son rôle de formateur, le secteur chimie a été actif dans la formation d'un apprenti, a donné des cours à la Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg et a réalisé la formation interentreprises pour les apprentis laborantins en chimie du canton de Fribourg.

Enfin, le secteur chimie s'engage à maintenir une connaissance approfondie, aussi bien au niveau scientifique que du droit, dans les divers sujets pour lesquels le SAAV est l'organe compétent d'exécution. Dans ce contexte, le secteur a participé à de nombreuses réunions d'échanges d'expériences et groupes d'experts (ERFA), comme les groupes sur les résidus vétérinaires, les cosmétiques, les techniques de l'emballage de même que les métaux lourds dans les objets usuels et denrées alimentaires. En plus, le secteur chimie a participé et présenté des résultats dans des réunions nationales (Honignetsitzung Lucerne et la Swiss NanoConvention).

<b>Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)</b>	<b>Nombre d'échantillons</b>	<b>Echantillons non conformes</b>
Micropolluants dans l'eau potable	114	0
Teneur en caféine dans les cafés et thés décaféinés	27	1 (4 %)
Bijoux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires (migration du nickel et teneur en cadmium et plomb)	32	9 (28 %)
Qualité des châtaignes fraîches	13	10 (77 %)
Amitraze dans le miel (domaine vétérinaire)	47	1 (2 %)
Amitraze dans la cire (domaine vétérinaire)	56	-
Glyphosate dans l'eau (pour le SEn)	252	-
Micropolluants dans l'eau (16 herbicides, pour le SEn)	105	-
Sodium et Potassium dans l'eau (pour le SEn)	7	-

<b>Campagnes intercantonales (analyses par le SAAV Fribourg)</b>	<b>Nombre d'échantillons</b>	<b>Echantillons non conformes</b>
Trihalométhanes dans les eaux de piscines couvertes	71	2 (3 %)
Trihalométhanes dans les eaux de piscines ouvertes	17	4 (24 %)
Amitraze dans le miel (domaine alimentaire)	85	2 (2 %)
Patuline dans le jus de pommes et poires et cidres artisanaux/étiquetage	37	5 (14 %)
Ochratoxine A dans le café et le chocolat avec éclats et fèves de cacao ou de café	49	0
Phtalates dans les jouets pour enfants	52	0
Matière grasse lactique dans le chocolat au lait	30	0
Cadmium dans la viande de cheval et de mouton	45	0

<b>Campagnes intercantonales (analyses par les autres cantons romands)</b>	<b>Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)</b>	<b>Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)</b>
Produits avec mention detox – substances actives interdites	4	4 (100 %)
Authenticité végétale des huiles d'olives extra vierges	17	3 (18 %)
Conservateurs et allergènes dans les cosmétiques	30	1 (3 %)
Encres de tatouage – HAP et métaux lourds	30	7 (23 %)
Médicaments vétérinaires dans les œufs	12	0
Histamine dans les poissons	24	0
Sucrage du vin après fermentation	16	0
PCBs, dioxines et furanes dans les œufs	10	0
OGM dans les produits d'importation	28	2 (7 %)
Allergènes et teneur en alcool dans les vins	16	1 (6 %)
Méthylisothiazolinone et méthylchloroisothiazolinone dans les cosmétiques	21	1 (5 %)
Authenticité des espèces animales dans les kebabs	22	2 (9 %)
Authenticité des espèces dans les produits à base de lait de chèvre, brebis et bufflonne	21	3 (14 %)

<b>Campagnes nationales (analyses par d'autres cantons)</b>	<b>Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)</b>	<b>Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)</b>
OSAV – Conformité des costumes de carnaval pour enfants	5	1 (20 %)
OSAV – NFUP 2017 – Programme miels (antibiotiques, pyréthres et organophosphates)	7	0
ACCS – Matériaux destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires - emballages	3	3 (100 %)
OSAV/COFF - Authenticité des abricots valaisans	3	0

### 5.2.3 Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade

L'IEP est l'organe d'exécution dans le canton de Fribourg de la législation touchant à l'eau potable, aux piscines et douches publiques ainsi qu'aux plages de baignade publique. Pour mener à bien ses tâches de surveillance et de contrôle, il effectue des analyses et des inspections d'ouvrages d'eau communaux et des établissements concernés. Dans le domaine de l'eau potable, il assure la coordination du développement des réseaux en préavisant les plans communaux des infrastructures d'eau potable (ci-après : PIEP) et en exploitant AquaFri 1.0, le cadastre informatisé des réseaux d'eau potable du canton.

#### 5.2.3.1 Analyses de l'eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable, à l'exception des douches publiques. Par rapport à 2016, les taux de non-conformité sont restés sensiblement les mêmes.

	<b>Types d'eau</b>	<b>Echantillons</b>	<b>Echantillons non conformes</b>
Eaux non soumises à la LDAI	Lacs (avant traitement)	87	-
	Captages (avant traitement)	464	-
	Autres	120	-
Eaux soumises à la LDAI	Sources (non traitées)	229	7 (3 %)
	Après traitement	279	14 (5 %)
	Distribuées	1939	88 (5 %)
<b>Total</b>		<b>3118</b>	<b>109 (3 %)</b>

#### 5.2.3.2 Inspections des distributeurs d'eau potable

Le SAAV procède à des inspections régulières des distributeurs d'eau potable planifiées sur la base d'une analyse des risques et des prescriptions du plan de contrôle national (fréquence minimale : tous les quatre ans). En 2017, 45 inspections de base ont été réalisées ainsi que huit inspections partielles effectuées dans le but d'approuver la (re)mise en service d'ouvrages d'eau potable nouveaux ou assainis.

#### 5.2.3.3 Pollutions

En 2017, six cas de pollution de réseaux d'eau potable publics, touchant potentiellement un total entre 5000 et 10 000 personnes, ont été traités. Dans un cas, le déversement accidentel d'un récipient de mazout a nécessité la mise hors service préventive d'un puits de captage. Les analyses subséquentes ont toutefois démontré la préservation de la nappe phréatique d'une possible contamination par l'accident. Les cinq autres cas de pollution avaient une origine microbiologique et ont fait l'objet d'un rinçage et d'une désinfection au chlore du secteur concerné et, pour un cas, la ressource a été mise hors service et des mesures d'assainissement demandées. L'approvisionnement en eau est assuré provisoirement par un distributeur voisin interconnecté. Aucun cas de maladie liée à la consommation d'eau potable n'a été annoncé et la protection de la population a été assurée par un traitement rapide des cas rencontrés.

#### **5.2.3.4 Planification**

Le SAAV est l'organe de coordination des préavis cantonaux concernant les Plans des infrastructures d'eau potable (PIEP). Au sens de la loi cantonale sur l'eau potable, les communes ont la responsabilité d'établir une proposition de PIEP. Pour cela, elles avaient un délai échéant au 30 juin 2016. Du fait de l'existence d'associations de communes et de distributeurs délégataires, chaque distributeur propriétaire d'installation s'est engagé à établir une proposition de PIEP et le SAAV en effectue la supervision afin d'assurer une couverture complète du territoire cantonal. De ce fait, c'est un total de 151 PIEP qui auraient dû être déposés.

En 2017, 46 distributeurs ont soumis une proposition de PIEP pour un total de 68 PIEP déjà déposés au SAAV depuis 2015, et 20 préavis ont été envoyés (pour un total de 24). Les retards pour le dépôt des propositions de PIEP sont essentiellement dus à un engorgement au niveau des bureaux d'ingénieurs compétents et actifs dans le canton. Ceux-ci se sont toutefois engagés à livrer les derniers PIEP en 2018. A noter que trois communes ont déposé en 2017 une version définitive de PIEP (Broc, Billens-Hennes et Villars-sur-Glâne) après la consultation publique obligatoire de 30 jours et l'approbation par l'autorité communale.

#### **5.2.3.5 AquaFri 1.0**

AquaFri 1.0 est le cadastre cantonal des données liées à la distribution de l'eau potable. Afin de pouvoir rassembler toutes les installations du canton dans une seule plate-forme, le SAAV a développé un modèle de données dans une application de type SIG (SIG : système d'information géographique) permettant de représenter les réseaux sur une carte géographique du territoire. Les données contiennent les caractéristiques géographiques des objets, mais également des informations sur des propriétés attributaires choisies telles que l'année de construction, le matériau, la défense incendie, etc. L'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments a soutenu et étroitement collaboré avec le SAAV.

A la fin de 2017, le SAAV était en possession des sets de données de 54 réseaux sur 154 attendus. Chaque set consiste en une quantité très importante de données et leur analyse est un processus complexe. On peut cependant en tirer les conclusions suivantes :

- > les données disponibles chez les distributeurs sont très hétéroclites, tant par leur support que par leur format, ce qui rend très laborieux le processus de consolidation en un seul système homogène ;
- > les données disponibles sont incomplètes. Pour les caractéristiques géographiques, seuls 61 % des sets de données analysées par le SAAV étaient complets. En ce qui concerne les propriétés attributaires, le taux de complétude n'est que de 8 %.

Afin de réaliser un cadastre cantonal homogène et exhaustif des réseaux d'eau potable, le SAAV offre aux distributeurs un support actif et constant pour la récolte et l'enregistrement de leurs données et développe des routines de transfert et de traduction au format AquaFri 1.0. Dès 2018, les données disponibles seront également mises à la disposition du grand public sur le portail cartographique cantonal.

#### **5.2.3.6 Piscines et douches publiques**

Depuis l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> mai 2017, du nouveau droit fédéral sur les denrées alimentaires et les objets usuels, les eaux de baignade et de douche publiques sont incluses dans le champ d'application comme objets usuels. Cette modification entraîne des responsabilités plus importantes pour les exploitants, notamment pour ce qui relève de leur devoir d'autocontrôle. Le nouveau droit est également accompagné d'une nouvelle définition des piscines publiques pour lesquelles le SAAV a la compétence d'en surveiller le respect des exigences légales. En 2017, ce sont 34 établissements répondant à cette définition sont soumis à surveillance.

Le SAAV effectue aussi des prélèvements réguliers de l'eau des piscines publiques (deux prélèvements par an pour les piscines couvertes, respectivement un prélèvement par an pour les piscines en plein air) et réalise des inspections des installations de baignade basées sur une fréquence d'une inspection tous les cinq ans.

En 2017, le SAAV a prélevé 73 échantillons. 31 (42 %) de ces échantillons n'étaient pas conformes aux exigences de la législation fédérale. Le taux de non-conformité représente une augmentation importante par rapport à 2016 (non-conformité en 2016 : 25 %). Cette augmentation provient essentiellement des analyses des chlorates effectuées

depuis 2017 par le SAAV en collaboration avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) genevois. Les chlorates ont été introduits dans la révision de la législation fédérale de 2017 avec une norme de 10 mg/l et proviennent essentiellement de la dégradation de l'eau de javel utilisée pour la désinfection de l'eau des piscines. Sur 24 échantillons d'eau de piscine désinfectée à l'eau de javel, 20 (83 %) ont produit des résultats non conformes entre 15 et 66 mg/l. Les exploitants ont été informés des mesures permettant de réduire le taux de chlorates. Les analyses de 2018 permettront de vérifier l'efficacité de ces mesures. Dans le cas contraire, des mesures plus exigeantes devront être envisagées telles que le changement du système de désinfection.

La teneur en trihalométhanes (produits issus de la réaction du chlore avec la matière organique) est également un paramètre qui a révélé plusieurs non-conformités (5 (8 %) sur 61 analyses réalisées). A noter qu'une seule non-conformité d'origine microbiologique (sur 66 analyses réalisées) a été constatée, ce qui démontre la salubrité et le bon entretien général des piscines du canton.

Six inspections d'installations de baignade ont été réalisées en 2017. Dans tous les cas, il s'agissait de la première inspection des installations de l'établissement. D'une manière générale, ces inspections ont démontré que les exploitants n'avaient pas encore assimilé les changements imposés par la législation et la mesure de leurs responsabilités nouvelles.

Les douches publiques ont également été introduites dans la révision de la législation de 2017. Le problème sanitaire majeur concernant les douches est la légionellose, une maladie dont l'infection se produit par l'inhalation de gouttelettes contaminées. En 2017, le SAAV a procédé à une information sélective des propriétaires d'installations concernées dans les homes et les écoles.

En 2017, le SAAV a effectué l'analyse des légionnelles pour 136 échantillons de douches publiques. Trois échantillons ont présenté un taux supérieur à la valeur maximale légale de 1000 UFC/l (UFC : unité formant colonie).

#### **5.2.3.7 Campagnes**

Une campagne débutée en 2016 et poursuivie en 2017, prévoit l'analyse de 34 pesticides ou dérivés de pesticides dans des échantillons prélevés à des robinets de consommation. Dans chaque commune du canton, deux échantillons seront prélevés au hasard entre 2016 et 2018, une fois au printemps et une fois en automne. En 2017, 114 échantillons ont été prélevés. Tous les résultats étaient conformes aux exigences légales. Toutefois, les analyses ont révélé la présence jusqu'à huit résidus de pesticides dans un échantillon.

#### **5.2.3.8 Plages de baignade publiques**

Les eaux d'onze plages de baignade publiques du canton ont fait l'objet d'un contrôle microbiologique durant l'année 2017. Les analyses ont été réalisées selon les recommandations de la Confédération.

Lors des contrôles effectués, toutes les plages ont obtenu la classe de qualité A. La classe A est attribuée à une eau de baignade pour laquelle il n'y a pas lieu de craindre une atteinte à la santé des baigneurs.

#### **5.2.3.9 Produits chimiques**

Dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (LChim), sept inspections d'entreprises ou d'utilisateurs professionnels ont été réalisées, toutes avec des non-conformités.

En 2017, l'ordonnance cantonale sur les produits chimiques (OCChim) a été arrêtée par le Conseil d'Etat et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **5.2.4 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels**

À côté de son activité de prélèvement d'échantillons (1341 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels collectés en 2017 auprès de 475 entreprises actives dans le canton de Fribourg), accomplie sur mandat des laboratoires du SAAV, d'organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou de la Confédération (OSAV), la section Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (ci-après : IDO) s'occupe en priorité d'effectuer des inspections, ceci dans plus de 3700 établissements alimentaires du canton soumis à son contrôle (ainsi que dans les établissements domiciliés à l'extérieur du canton et qui sont actifs sur Fribourg de façon

ponctuelle, comme par exemple à l'occasion de foires ou de marchés). Dans ce cadre, il s'agit principalement de recenser ces établissements (la plupart n'ayant pas connaissance de leur obligation d'annonce), de les inspecter, puis d'ordonner, le cas échéant, les mesures nécessaires au rétablissement de la conformité légale.

En 2017, 1920 inspections ont été effectuées – la plupart du temps sans annonce préalable – par les sept collaborateurs de la section IDO (contre 1884 en 2016), ceci sur la base d'une analyse des risques des établissements en question. Lors de 62 % des inspections (taux quasiment identique à 2016), des manquements ont été constatés pour lesquels des mesures correctives ont été ordonnées. Ces inspections se sont déroulées majoritairement dans des établissements de restauration (61 % des inspections effectuées en 2017), suivis par les commerces (19 %), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries, etc.) (18 %) et les industries (2 %).

Comme indiqué ci-dessus, une importante proportion (38 %) des inspections effectuées en 2017 n'a pas donné lieu à contestation. Il arrive toutefois régulièrement que des mesures sévères doivent être prises lors du contrôle, que ce soit l'élimination de denrées alimentaires (marchandise avariée conservée à une température inadéquate ou ayant dépassée la date limite de consommation, huile de friture altérée : 171 cas en 2017, etc.) ou l'interdiction d'utilisation de procédés, de locaux, d'instruments ou de véhicules (24 cas en 2017, contre 18 en 2016). Les photos prises durant les contrôles de ce type permettent de documenter les points contestés.



L'IDO est également chargé d'agrérer les entreprises alimentaires fribourgeoises désirant exporter vers certains marchés étrangers qui posent des exigences spécifiques en la matière. En 2017, à la demande de la Confédération, une demi-douzaine d'entreprises de taille industrielle ont ainsi été inspectées ou réinspectées, selon les exigences posées pour l'exportation vers l'Union économique eurasiatique (UEEA - dont font partie notamment la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan).

Depuis le début de l'année 2017, l'IDO s'occupe du contrôle des exploitations actives dans le secteur de la production primaire végétale. L'IDO procède en outre à l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire et participe à la formation donnée aux gérants d'établissements publics (cours de cafetiers). L'inspectorat effectue également des contrôles sur mandat de l'organisme intercantonal de certification (OIC), dans le but de vérifier le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP. À noter que l'utilisation de ces dénominations, ainsi que d'autres dénominations protégées (que ce soit pour des produits AOP/IGP ou pour les produits portant la dénomination "bio", "alpage", "montagne" ou d'autres mentions protégées), font également l'objet de contrôles de la part de l'IDO, que ce soit à l'occasion des contrôles officiels ou à la suite de renseignements obtenus par le SAAV ; ceci dans le cadre de la protection du consommateur contre les tromperies.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017, les organes de contrôle sont tenus d'inspecter les établissements alimentaires au minimum selon les fréquences fixées dans l'ordonnance sur le plan de contrôle national de la chaîne alimentaire et des objets usuels (RS 817.032). Les ressources de l'IDO ne seront pas suffisantes pour permettre au SAAV d'effectuer les activités de contrôle officiel conformément à ces nouvelles exigences fédérales.

## **5.2.5 Inspectorat des viandes et abattoirs**

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2017, un changement à la tête de la section a été opéré.

Afin d'optimiser les procédures dans le cadre des exportations de denrées alimentaires d'origine animale, un guichet unique export a été mis en place dans le but également de faciliter l'accès aux entreprises exportatrices.

### **5.2.5.1 Abattoirs**

La mission principale de la section inspectorat des viandes et abattoirs est l'exécution des tâches de surveillance et de contrôle officiel dans tous les abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du principe des trois piliers : bien-être des animaux (protection des animaux), santé animale (épidémies, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et sécurité alimentaire (contrôle des viandes à proprement parler, contrôle du respect des normes d'hygiène dans les établissements). Cela demande que chaque animal qui entre dans la chaîne alimentaire soit soumis au minimum à deux contrôles (ante mortem et post mortem).

Afin de pouvoir assurer cette mission dans les abattoirs du canton, l'inspectorat des viandes et abattoirs compte une quarantaine de collaborateurs répartis sur les quatre abattoirs principaux d'Estavayer-le-Lac (bovins), de Courtepin (porcs et volaille) et de Vaulruz.

Durant l'année 2017, les chiffres d'abattages suivants ont été enregistrés :

Bovins	Porcs	Moutons	Chèvres	Chevaux
90 555 (- 4,5 %)	372 087 (- 3,1 %)	2164 (- 4,5 %)	402 (- 18,9 %)	31 (- 31,1 %)

Tableau représentant le total des abattages officiels pour les autres espèces :

Volaille	Gibier d'élevage	Lapins	Lamas	Alpagas
27 145 257 (- 2,3 %)	92 (- 12,4 %)	26 (+ 100 %)	3 (+ 25 %)	2 (+ 0 %)

La différence (pourcentage d'augmentation ou de diminution) par rapport à l'année précédente est indiquée entre parenthèses.

Dans le canton de Fribourg, quatre grands établissements d'abattage, 16 établissements de faible capacité et deux établissements de transformation de denrées alimentaires d'origine animale, ainsi que deux établissements de traitement du gibier, sont autorisés. En 2017, un nouvel abattoir a reçu une autorisation d'exploiter. Une autorisation d'exploiter a été renouvelée et 15 inspections d'entreprises ont été réalisées, dont dix sans annonce préalable.

### **5.2.5.2 Certificats d'exportation pour denrées alimentaires d'origine animale**

Pour les exportations de denrées alimentaires d'origine animale comme la viande, le fromage ou d'autres produits laitiers, la Suisse négocie des accords avec les différents pays concernés.

Pour les entreprises exportatrices fribourgeoises, de telles marchandises ont été exportées vers plus d'une cinquantaine de pays répartis sur tous les continents.

Lors de chaque exportation de ces marchandises, un certificat d'exportation est établi et signé par le SAAV. L'année 2017 a vu franchir le cap des 600 certificats (605 précisément), ce qui représente une augmentation de 11 % comparée à l'année 2016. Cette croissance à deux chiffres est à mettre sur le compte d'une augmentation des exportations de produits laitiers vers les pays de l'Union économique eurasiatique (UEEA).

### **5.2.5.3 Programme d'analyses**

Chaque année, l'OSAV met en œuvre un vaste programme de prélèvements et d'analyses d'échantillons pour la détection de substances étrangères. Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse. Il permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. C'est aussi une garantie vis-à-vis de l'Union européenne

de démontrer la sécurité des produits alimentaires provenant du marché suisse. Plus de 600 échantillons de différents tissus animaux (sang, muscle, lait, urine, etc.) ont été prélevés dans les abattoirs du canton de Fribourg, puis analysés afin de déterminer la présence ou non de substances étrangères. Un échantillon s'est révélé positif en 2017.

#### 5.2.5.4 Venaison sauvage

Au printemps 2017, la Fédération fribourgeoise des sociétés de chasse (ci-après : FFSC) a organisé, avec le soutien du SAAV, la formation au contrôle initial du gibier. Cette formation a été suivie avec succès par 53 chasseurs et ceux-ci peuvent désormais contrôler leur gibier ainsi que le gibier abattu par d'autres chasseurs. Il est à relever le bon fonctionnement des contrôles sur le terrain et l'intérêt grandissant pour l'hygiène des viandes et la santé animale des nemrods dûment formés (143 au total).

Une formation au contrôle initial du gibier aura à nouveau lieu au printemps 2018. Le SAAV encourage les chasseurs à y participer : le contrôle du gibier est un gage de professionnalisme et met en valeur la venaison fribourgeoise.

Durant l'année 2017, le SAAV a également apporté son soutien à la FFSC dans le cadre de la formation des jeunes chasseurs avec des cours sur les maladies de la faune indigène sauvage ainsi que sur les bases légales.

#### 5.2.6 Santé animale

Mis à part un cas de grippe aviaire chez les oiseaux sauvages, aucun cas d'épidémie hautement contagieuse n'a été détecté en 2017. Parmi les épidémies des bovins, ce sont à nouveau les cas de salmonellose et la BVD qui nous ont occupés le plus.

##### 5.2.6.1 Apiculture

En 2017 comme en 2016, la distribution des produits de « lutte contre le varroa » a eu lieu d'une manière décentralisée. Ces produits ont été subventionnés par l'Etat à raison de 25 %.

En 2017, nous avons recensé plusieurs cas de loques (onze cas de loque européenne et un cas de loque américaine) sur le territoire du canton de Fribourg. Parmi les onze cas de loque européenne, dix ont été détectés en Singine. Après l'élimination des colonies d'abeilles concernées et les contrôles de tous les ruchers dans les zones de séquestre, tous les séquestres en rapport avec la loque européenne ont pu être levés en automne 2017.

Les contrôles de la production primaire apicole ont continué en 2017. Durant ces contrôles, des prélèvements pour des analyses de résidus d'Amitrazo ont eu lieu chez 56 apiculteurs du canton de Fribourg.

#### Résultats 2016 / 2017

[Miel et cires prélevés chez les apiculteurs fribourgeois]

Matrice	Echantillons		Avec résidus (%)		Non conformes (%)	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Miel	66	47	5 (8 %)	3 (6 %)	1 (2 %)	1 (2 %)
Cire	76	56	19 (25 %)	9 (16 %)	-	-

En 2017, les échantillons proviennent d'un total de 56 lieux de prélèvements.(En 2016 un total de 76 apiculteurs ont été contrôlés)

Pour 2018, une restructuration du commissariat apicole est prévue. En effet, dès 2018, le SAAV fusionnera les contrôles sanitaires et les contrôles de la production primaire. Ces deux aspects seront vérifiés lors d'un seul contrôle, en principe une fois tous les huit ans. L'inspecteur cantonal des ruchers se chargera de la coordination des contrôles et des mandats aux inspecteurs des ruchers régionaux.

Parallèlement à cela, des contrôles dynamiques et des contrôles spécifiques se feront en cas de suspicions d'épidémies d'abeilles, suspicions qui devront être annoncées par les apiculteurs à l'inspecteur cantonal des ruchers.

### 5.2.6.2 Autorisations

151 autorisations (73 en 2016) ont été délivrées à temps et saisies dans le système ASAN. L'augmentation massive par rapport à l'année passée est liée à la BVD. Grâce à ces autorisations de déplacement individuelles, de nombreux détenteurs concernés par la BVD ont quand même pu estiver leur bétail en 2017.

Types d'autorisations	Nombre
Transport international	4
BVD (autorisations de déplacement)	60
Expositions d'animaux de rente	7
Insémination artificielle propre exploitation	33
Insémination artificielle – technicien	5
Marchands de bétail : patente	34
Médicaments vétérinaires - commerces de détail	2
Sous-produits animaux (SPA)	1
Transports SPA	1
Transhumance - moutons	4
<b>Total</b>	<b>151</b>

### 5.2.6.3 Monitoring national des épizooties

En 2017, la plus grande partie des prélèvements en rapport avec les sondages annuels s'est effectuée dans le cadre du programme RiBeS via les prélèvements aux abattoirs (selon le programme national de surveillance des épizooties 2017), principalement pour la BVD et l'IBR des troupeaux de vaches allaitantes.

Ainsi, pour les bovins, il y a eu des analyses d'anticorps à la rhinotrachéite infectieuse bovine/vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV), leucose bovine enzootique (LBE), BVD et analyses du virus de la langue bleue (BT). En plus de ces prélèvements aux abattoirs, il y a eu des analyses du lait de citerne pour les exploitations qui livrent du lait.

Pour les porcs, il y a également eu des prélèvements aux abattoirs avec analyses quant aux maladies d'Aujeszky et du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP). Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

Pour les petits ruminants (chèvres et moutons), des sondages classiques avec prélèvements sur les exploitations et analyses quant à la brucellose ont eu lieu. Les moutons ont en plus fait l'objet de prélèvements en vue du réapprovisionnement de la banque de sérum de la Confédération. Les chèvres prélevées ont été analysées en plus quant à l'arthrite encéphalite caprine (AEC). Tous ces résultats étaient négatifs.

### 5.2.6.4 Annonces des épizooties

Les annonces des épizooties 2017 ont à nouveau augmenté : 145 annonces en 2017 (121 annonces en 2016). Ces annonces montrent que malgré tous les efforts, la BVD n'est pas encore éradiquée. Avec 68 nouvelles infections annoncées en 2017, elle est en tête de liste.

Epizooties	Types d'épizooties	Espèces	Nombre d'annonces
BVD	A éradiquer	Bovins	68
Campylobacter	A surveiller	Bovins	3
		Fournilliers	1
Charbon symptomatique	A surveiller	Bovins	1
Chlamydiose/avortement enzootique	A surveiller	Caprins	1
Coxiellose	A surveiller	Bovins	15
		Caprins	1
Cryptosporidiose	A surveiller	Bovins	11
Echinococcus multiloc.	A surveiller	Porcs	4
		Singes de nuit (aotus)	1

<b>Epizooties</b>	<b>Types d'épizooties</b>	<b>Espèces</b>	<b>Nombre d'annonces</b>
Grippe aviaire AI	Hautement contagieuse	Oiseaux sauvages	1
Loque américaine	A combattre	Abeilles	1
Loque européenne	A combattre	Abeilles	11
Maedi Visna	A surveiller	Caprins	2
Neosporose	A surveiller	Bovins	2
Paratuberculose	A combattre	Bovins	6
Salmonellose	A combattre	Bovins	7
		Ovins	2
		Porcs	1
		Volailles	1
Schmallenberg	Pas d'annonce	Bovins	2
Varroa	A surveiller	Abeilles	1
VHK/RHD (Rabbit Haemorrhagic Disease)	A surveiller	Lapins	1
Laryngotrachéite infectieuse (LTI)	A combattre	Volailles	1
<b>Total</b>			<b>145</b>

Inquiété par la recrudescence du nombre de cas de BVD dans le canton en 2016, le canton de Fribourg a mis sur pied et créé un groupe de réflexion BVD où siègent notamment les représentants des deux fédérations cantonales d'élevage, des vétérinaires praticiens, de l'économie alpestre, du SAAV, de l'IAG, du SAgri et de Sanima. Au cours de l'année, différentes réunions ont eu lieu dans le but de décider ensemble des mesures additionnelles (aux mesures obligatoires et en place sur le plan national) qui doivent permettre de contenir et de diminuer la maladie dans les exploitations du canton de Fribourg et de mettre en place une communication adaptée à la situation.

- > Une deuxième analyse du lait de citerne a eu lieu au printemps 2017 (analyse d'anticorps BVD). L'analyse supplémentaire a été faite avant la montée à l'alpage pour éviter au mieux d'éventuelles réinfections. Cette mesure phare sera d'ailleurs reprise par la Confédération qui la mettra en place pour toute la Suisse dès 2018 ;
- > Planification et autorisation des estivages individuellement pour les exploitations soumises à des mesures BVD ;
- > Constatant qu'un nombre important d'exploitations sous mesures de lutte BVD se trouvaient dans le sud du canton (vallée de la Jigne et de l'Intyamon) et que dans ces régions la faune sauvage (chamois, cerfs ou chevreuils) était particulièrement présente, pouvant être un réservoir du virus BVD, une étude sur la faune sauvage a été faite. L'échantillonnage a été effectué sur les animaux morts amenés aux centres collecteurs durant la période estivale et sur des animaux prélevés durant la chasse d'automne. Tous les cerfs (27), chamois (14) et chevreuils (9) analysés étaient négatifs ;
- > Une analyse BVD est exigée pour chaque animal participant à une exposition régionale ou suprarégionale dans le canton. Ces analyses sont prises en charge par Sanima pour les manifestations jusqu'à la fin de l'année 2018 ;
- > Informations et communications aux éleveurs touchés, aux alpagistes et au large public.

Conclusion pour 2017 : la situation sanitaire concernant la BVD dans le canton de Fribourg n'est pas réjouissante. Le nombre d'exploitations soumises à des mesures de lutte subit une augmentation significative lors de la période des naissances.

#### 5.2.6.5 Equipe d'intervention en cas d'épizooties

En 2017, les deux exercices planifiés de notre équipe d'intervention en cas d'épizooties ont eu lieu.

Au printemps 2017, la visite des installations d'élimination des cadavres d'animaux de l'entreprise GZM à Lyss a permis de comprendre ce processus et de prendre connaissance du matériel à disposition en cas d'épizooties (camions, containers de mise à mort, etc.).

En automne 2017, l'exercice consistait à mettre en évidence les forces et faiblesses de l'équipe, ceci depuis l'alarme via le système GAFRI (police) jusqu'à la fin de la mise en place d'un lieu de sinistre. Le bilan de l'exercice a permis de mettre en évidence le bon niveau général de formation de l'équipe et de corriger quelques points faibles au niveau de l'alarme notamment.

La formation des cadres pour les chefs d'équipe (mars 2017 à Schönbühl) et des vétérinaires officiels (octobre 2017 à Oensingen) a été organisée en collaboration avec l'armée. En sus, en mai 2017, les cadres ont participé à un exercice romand de police des épizooties, respectivement un brainstorming relatif au concept de ramassage du lait en cas de fièvre aphteuse (*foot and mouth disease*, FMD) qui a eu lieu à Moudon sous la houlette de l'ASVC. Les moyens, les formations et les formations continues de l'équipe y ont été présentés.

Pour pouvoir intervenir plus rapidement en cas d'urgence, Sanima et le SAAV se sont dotés d'un système de mise à mort pour des petites quantités de volailles (conteneurs à CO<sub>2</sub>). Ce matériel a été testé et est opérationnel.

#### **5.2.6.6 Importations et exportations d'animaux vivants**

Comme pour les années précédentes, une multitude d'animaux ont été importés dont certains ont nécessité une surveillance vétérinaire officielle. Ainsi, 22 (23) décisions de surveillance vétérinaire officielle ont été émises.

Pour les animaux ne nécessitant pas de suivi vétérinaire, ont notamment été importés : 3 (16) chats, 200 (47) chiens, 166 (160) chevaux ainsi que diverses espèces telles que serpents, rongeurs, oiseaux et autres mammifères.

Concernant les produits génétiques, 11 118 (14 921) doses de semence bovine, 581 (901) doses de semence équine et 162 (117) embryons bovins ont été importés en 2017.

25 (13) importations de chiens ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect.

13 (17) certificats ont été délivrés pour des estivages de bovins en France.

Entre autres, des attestations ou certificats ont été établis par le Service pour des exportations, notamment pour 173 (165) équidés, 7 (46) bovins, 13 (2) chats, 11 (356) chiens et 122 959 (108 348) poules pondeuses (pour abattage à l'étranger).

#### **5.2.6.7 Inspectorat laitier et production primaire**

L'accréditation selon la norme EN 17020 s'est poursuivie et a fait l'objet d'une phase de transition avec surveillance SAS selon l'ancien et le nouveau système, suite à la fusion des inspectorats.

L'objectif de 793 contrôles en 2017 a été atteint. Un total de 779 contrôles officiels dont 56 en estivage a été effectué. 23 contrôles purs végétaux. 76 exploitations avec inséminations artificielles ont fait l'objet d'une surveillance officielle. Par ailleurs, 17 exploitations (cessations d'exploitation ou actuellement sans animaux) se trouvaient sur la liste. En parallèle, les contrôles de base officiels dans les porcheries ont été accompagnés desdits inventaires de porcheries dans la campagne de mise aux normes pour 2018 en appui au secteur pour la détention de la protection des animaux. L'important travail lié à la mise en place du système informatique E-Pen pour la réalisation des contrôles officiels en production primaire a été concrétisé en 2017.

Grâce à la poursuite de la fructueuse collaboration entre les différentes unités du SAAV (IDO et ILPP), sans oublier le SAgri, 308 (285 en 2016) exploitations avec vente directe sont recensées sur le canton de Fribourg fin 2017, soit une légère augmentation. Sur les 73 exploitations contrôlées en 2017 par l'ILPP (30 nouveaux recensements), cette dernière a confirmé la vente directe sur 59 exploitations, 14 autres ont cessé la vente directe et un autre contrôle prévu a été reporté début 2018.

Entre autres tâches, l'ILPP s'est occupé de contribuer à la communication relative aux exigences en formation continue pour vétérinaire responsable technique (VRT) suite à la révision d'avril 2016 de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires et de collaborer au projet ReLait dans le cadre du projet de stratégie d'antibiorésistance (StAR) avec les vétérinaires praticiens.

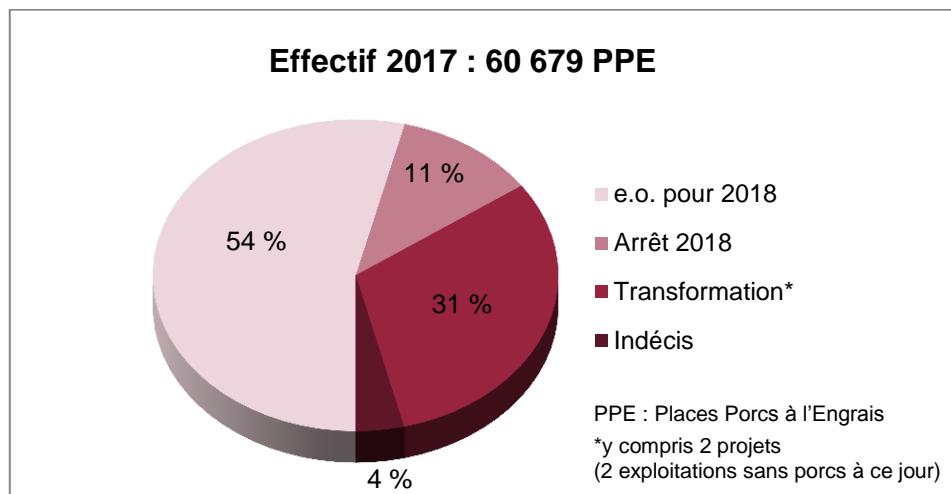
Les 23 (35 en 2016) suspensions de livraison du lait sont dues à la présence de substances inhibitrices 18 (28), aux problèmes de cellules 3 (6) dont deux décidées et consécutives à une même suspension de livraison due aux germes, ainsi qu'aux problèmes de germes 2 (1). La baisse sensible du nombre d'interdictions se poursuit ainsi relativement aux deux années précédentes, ce qui est réjouissant.

Nombre	Cellules	Germes	Substances inhibitrices	Contrôles de base officiels
Suspensions de livraison du lait	3 (6)	2 (1)	18 (28)	0 (0)
Levées de suspension	3 (5)	1 (1)	18 (37)	0 (0)

L'ILPP a assuré les prélèvements pour le monitoring des résidus dans le lait pour l'OSAV et a réalisé, pour l'OIC, les contrôles AOP du Gruyère, du Vacherin fribourgeois et de l'Emmentaler-Switzerland.

### 5.2.7 Protection des animaux

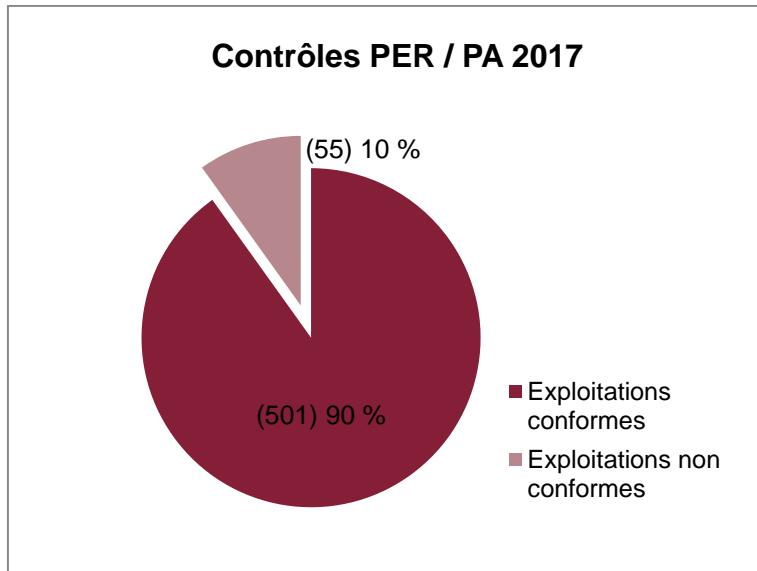
Le secteur Protection des animaux – détention (ci-après : PAD) a enregistré 283 demandes d'intervention durant l'année écoulée. Le secteur a effectué 248 contrôles, auxquels on peut ajouter 39 confiés à l'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (ci-après : AFAPI) en plus du mandat PER annuel, et portant avant tout sur des détenteurs d'animaux de rente non agriculteurs ou des agriculteurs à la retraite. Dans le cadre de l'inventaire des porcheries du canton, 191 ont été contrôlées en 2017. Au total, l'inventaire a permis de dresser un état des lieux de 250 porcheries de plus de 5 UGB, en vue de la mise en conformité des détentions de porcs au 1<sup>er</sup> septembre 2018.



En commun avec l'IAG, le SAAV a estimé l'évolution de cette branche de production, dont l'effectif devrait diminuer d'environ 7000 à 8000 PPE à l'horizon 2019.

En 2017, le secteur a traité 403 dossiers, dont 275 dossiers ont pu être clos. Parmi les animaux de rente, les porcs (35 %) et les bovins (34 %) ont mobilisé l'essentiel des ressources en sus des incendies en Broye. Avec les cas portant sur les équidés (16 %), ainsi que les petits ruminants (11 %), on obtient la grande majorité des dossiers touchant des animaux de rente (96 %).

Pour ce qui touche au mandat confié à l'AFAPI, 556 exploitations ont été contrôlées, donnant lieu à 55 constats avec des manquements (10 %). Les contrôles avec manquements ont tous été introduits dans le programme informatique Acontrol.



Le Service des constructions et de l'aménagement (ci-après : SeCA) a transmis au SAAV 170 demandes de préavis concernant des permis de construire (143 provenant du SeCA, 27 des communes).

Parmi les animaux de compagnie, les espèces faisant le plus fréquemment l'objet d'une annonce de maltraitance sont les chats (52 %) et les oiseaux d'ornement (30 %).

Les interventions du Service ont donné lieu à six décisions d'interdiction de détention d'animaux.

A ce jour, le canton de Fribourg gère 113 autorisations de détention d'animaux sauvages. En 2017, onze nouvelles demandes d'autorisations et 38 demandes de renouvellement d'autorisations ont été reçues.

Le secteur a émis 24 autorisations pour des expositions d'animaux d'espèces diverses et pour des manifestations incluant des animaux.

D'autre part, 313 animaux trouvés ont été annoncés à notre banque de données et 63 animaux ont été signalés comme perdus.

#### 5.2.7.1 Expérimentation animale

En 2017, 209 autorisations d'expériences sur les animaux sont valables sur le territoire du canton de Fribourg. La durée maximale d'une autorisation est de trois ans.

En 2017, le SAAV a émis 80 autorisations. 27 concernaient des expériences de degré 0 (cf. expériences ne causant aux animaux ni douleurs, ni maux, ni dommages, ni états d'anxiété, ni perturbations de l'état général, ni atteintes à leur dignité) et 53 des demandes de degré 1 à 3. Dans 20 cas, il ne s'agissait pas de nouvelles demandes, mais de compléments d'autorisation en cours.

Dans la majorité des cas, des compléments et précisions ont dû être demandés aux chercheurs et les autorisations n'ont pu être émises qu' assorties de conditions supplémentaires, afin d'assurer que les animaux ne subissent pas plus de contraintes que nécessaire.

Durant l'année 2017, aucune demande n'a dû être refusée. Par contre, à onze reprises, les demandes ont dû être renvoyées aux requérants pour révision.

Le SAAV a également émis 27 préavis favorables à des administrations d'autres cantons concernant des demandes intercantionales.

Le canton de Fribourg compte quatre centres de recherche détenant des animaux d'expérimentation, dont un se divise en unités (instituts) de détention séparées. Tous les centres et unités détenant des animaux d'expérimentation ont été contrôlés durant l'année 2017. Ces contrôles ont également permis de vérifier, pour une partie des expériences en cours, que celles-ci étaient bien exécutées, selon les conditions fixées dans l'autorisation.

#### **5.2.7.2 Commission de surveillance des expériences sur animaux**

En 2017 a eu lieu la nomination de la commission pour la nouvelle législature avec quatre nouveaux membres en remplacement de quatre anciens membres qui ont quitté la commission. Une nouvelle présidente et un nouveau vice-président ont été nommés.

La commission de surveillance des expériences sur les animaux s'est réunie à six reprises (trois fois dans son ancienne composition et trois fois dans la nouvelle) et a préavisé toutes les nouvelles demandes d'autorisation et de modification d'autorisation déjà émises contraignantes pour les animaux. Le secrétariat de la commission a été assuré par le Service.

Aussi, la commission a procédé à des inspections d'animaleries (détention d'animaux d'expérimentation). Lors des différents contrôles, la commission a également vérifié que les expériences étaient bien exécutées comme il a été annoncé par les chercheurs et que les conditions fixées par le SAAV soient respectées.

#### **5.2.7.3 Affaires canines**

Le premier objectif 2017 pour le secteur des affaires canines (ci-après : PAC) consistait en la réorganisation du secteur, respectivement la redéfinition des missions, tâches et ressources liées aux modifications de la loi sur la détention des chiens (LDCh), du règlement sur la détention des chiens (RDCh) et de l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn). Dans ce cadre-là un demi-poste a été réattribué à une autre section du SAAV.

Le deuxième objectif visait à recenser et traiter tous les détenteurs de plus de quatre chiens adultes. 180 cas ont été traités et 35 nouvelles autorisations ont été délivrées. Au total, 81 détenteurs sont au bénéfice d'une autorisation de détention de plus de quatre chiens adultes.

Le troisième objectif annuel était la mise à jour, pour la deuxième année consécutive, de la banque de données nationale des chiens AMICUS, en collaboration avec les communes et les préfectures. Cet objectif a été rempli, bien que des améliorations au niveau de la fiabilité des données, en particulier au niveau des races de chiens, doivent encore être apportées en 2018.

Au chapitre des tâches ordinaires du secteur, 174 évaluations de chiens dangereux, mordeurs et/ou soumis à autorisation ont été effectuées (132 francophones et 42 germanophones). La détention de chiens de races listées est en légère augmentation (217 autorisations en 2017 – 174 en 2016).

Dangerosité	2017	2016
<b>Morsures sur humains</b>	<b>77</b>	<b>80</b>
Enfants de 0 à 13 ans	22	22
Adolescents de 13 à 17 ans	5	2
Adultes	50	56
<b>Morsures sur animaux</b>	<b>47</b>	<b>46</b>
<b>Comportements d'agression</b>	<b>34</b>	<b>36</b>
<b>Total</b>	<b>158</b>	<b>162</b>

#### **5.2.7.4 Protection des animaux chiens**

Le SAAV a reçu 76 (61) (+ 14 cas de l'année 2016) informations quant à des mauvaises conditions de détention de canidés engendrant un mal-être chez l'animal.

Le suivi des dossiers permet également de préciser que :

- > 25 dossiers ont pu être classés, le détenteur ayant pu fournir des preuves ;
- > 4 chiens cédés ;
- > 2 chiens euthanasiés ;
- > 1 chien hors canton ;
- > 3 séquestres définitifs ;
- > 36 inspections d'installations ;
- > 22 évaluations de chiens du programme PAMFri (Fondation fribourgeoise pour la prévention des accidents par morsure de chien).

## **6 Service des forêts et de la faune (SFF)**

---

Chef de service : Dominique Schaller

### **6.1 Forêts**

#### **6.1.1 Faits marquants de l'année**

##### **Adaptation de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles**

L'avant-projet de loi modifiant la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles a été mis en consultation dans la deuxième moitié de l'année 2017. Il vise notamment, suite aux modifications de la loi fédérale, à mieux protéger la forêt contre les organismes nuisibles et à la préparer aux défis des changements climatiques.

##### **Protection des forêts**

Les conditions météorologiques de l'été ont été bonnes et ont permis une maîtrise des dégâts dus au bostryche, qui sont restés dans la moyenne d'une année normale.

Aucun nouveau cas de présence du capricorne asiatique n'a été enregistré en 2017. Après quatre années, la surveillance mise en place dans la commune de Brünisried pourra être stoppée tandis que la surveillance à Marly se poursuivra en 2018.

##### **Entretien des forêts protectrices**

Les travaux nécessaires pour assurer la fonction de protection des forêts ont été réalisés dans le cadre des projets prévus et planifiés.

##### **Chasse et pêche**

Suite à une réduction importante des populations de chamois, une chasse sexée et par classe d'âge a été introduite et conduite avec succès à l'automne. La règle des trois tiers (un tiers de mâles, un tiers de femelles et un tiers de jeunes) a changé la pratique de la chasse de cette espèce.

Une étude pour la mise en place d'un plan de gestion des rivières a été lancée.

## 6.1.2 Conservation des forêts

Décisions DIAF, sur proposition du SFF :	Nombre
Défrichements	8
Surface totale et motifs des défrichements : 212 704 m <sup>2</sup> ; mise en conformité d'une place de parc (1), protection contre les crues (1), décharge de type A (2), liaison de mobilité douce (1), assainissement d'une piste de ski (1), chauffage à distance (1), conservation, entretien et agrandissement d'un bas-marais d'importance nationale (1)	
Constatations de la nature forestière	12
Autorisations d'exploitation préjudiciable de la forêt délivrées par le SFF :	39
Autorisations/préavis du SFF pour des manifestations en forêt :	46

Préavis du SFF :	Nombre
Demandes de permis de construire en ou à proximité de la forêt	373
Dossiers de révision de PAL/PAD, programmes de révision, et autres projets non régis par la LATeC (routes, conduites de gaz, projets AF, etc.)	98
Dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt) :	77

## 6.1.3 Diversité biologique en forêt

Dans le cadre de la convention-programme 2016-2019, les interventions suivantes ont été réalisées en 2017 : des mesures sylvicoles en faveur des espèces forestières particulières ont été réalisées sur 49 ha. 32 ha de lisières forestières ont été mis en valeur. Trois zones humides ont été créées ou aménagées en forêt. De nombreux arbres-habitat ont été désignés (376) et deux îlots de sénescence ont été créés.

Le montant arrondi des subventions (cantonales et fédérales) est de 690 000 francs.

## 6.1.4 Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices

### 6.1.4.1 Forêts protectrices

La mise en œuvre de la convention-programme 2016-2019 « Forêts protectrices » est en pleine phase de réalisation. Le volume des travaux prévus pour la période est majoré par rapport à la période précédente, principalement à cause du nouvel objectif des « mesures contre les organismes nuisibles en dehors des forêts », comme par exemple le capricorne asiatique.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)
Mesures sylvicoles en forêts protectrices (y c. dégâts phytosanitaires FP-D)	3 465 000	26 projets en cours 364 ha de surface influencée

### 6.1.4.2 Infrastructures forestières (FP-I, GF-I et PC-d)

En 2017, la Confédération a introduit la possibilité de subventionner la desserte hors des forêts protectrices. Doté pour l'instant d'un montant relativement modeste, ce nouveau motif de subventionnement concerne 2 projets et il est associé à la convention-programme « Gestion des forêts ». Dès lors, les différents projets gérés dans ce domaine sont réunis dans un seul tableau.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)
Infrastructures forestières FP-I, GF-I et PC-d	1 298 000	18 projets en cours

#### **6.1.4.3 Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres**

La convention-programme 2016-2019 « Ouvrages de protection LFo » devra être modifiée du fait que différents projets prévus concernant le cofinancement de mesures de protection pour les routes cantonales ne se concrétisent pas.

<b>Motif d'encouragement</b>	<b>Montant arrondi des subventions versées (Fr.)</b>	<b>Quantité (ha, m<sup>3</sup>, etc.)</b>
Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres	275 000	7 projets en cours 34 000 francs de réduction annuelle du risque

#### **6.1.4.4 Cartographie des dangers naturels, aménagement du territoire**

La contribution du Service pour la mise en œuvre de ces données au niveau de l'aménagement du territoire (préavis CDN pour les permis de construire, PAL, PAD) est une tâche permanente. Les travaux de révision des cartes prévus pour le secteur préalpin ont dû être repoussés. La fusion des données Préalpes et Plateau a été préparée en 2017 et sera réalisée en 2018.

#### **6.1.4.5 Cadastre des événements StorMe – conseillers locaux en matière de dangers naturels**

L'année 2017 a été calme en termes d'événements extraordinaires. Le nombre d'événements enregistrés reste en dessous de la moyenne. L'effondrement de Bondo (GR), fortement médiatisé avec 8 victimes, a provoqué un nouvel examen de la situation « Varvallana » (Motélon) où un éboulement important avait été enregistré en 2007.

En fin d'année, plusieurs glissements ont été enregistrés, dont celui du 15 décembre 2017 à Estavayer-le-Lac, qui a provoqué l'évacuation de deux habitations suivie d'une interdiction temporaire d'habiter.

Le dispositif de « conseillers locaux en matière de dangers naturels », mis en place en 2011, continue à faire ses preuves et reçoit un retour positif de la part de l'OCC et des ORCOC. La formation continue de ces spécialistes est assurée.

<b>Année</b>	<b>Avalanches</b>	<b>Chutes</b>	<b>Glissements</b>	<b>Eaux</b>	<b>Total</b>
2008	0	2	2	0	4
2009	3	8	3	3	17
2010	6	2	3	4	15
2011	0	3	2	3	8
2012	3	6	7	1	17
2013	1	7	13	2	23
2014	0	4	33	18	55
2015	2	1	22	5	30
2016	2	3	5	10	20
2017	1	2	5	2	10
<b>Total 10 ans</b>	<b>18</b>	<b>38</b>	<b>95</b>	<b>48</b>	<b>199</b>
<b>Moyenne annuelle</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>20</b>

#### **6.1.4.6 INCENDI – prévention contre les incendies de forêts**

Le système d'évaluation du danger d'incendie de forêt INCENDI a été mis en place en 2016 et est opérationnel depuis 2017. Les degrés de danger d'incendie de forêt figurent dès lors sur le site du Service et sont repris par la Confédération et Météosuisse. La coordination avec le SPPAM et l'OCC pour les aspects de gestion du danger d'incendie hors forêt ainsi que la communication auprès de la population est assurée par le Service.

## Nombre de jours (degré 1 danger faible, degré 5 danger élevé)

Année	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4	Degré 5
2017	283	77	5	0	0

### 6.1.5 Gestion des forêts, production et utilisation du bois

Les subventions données pour le soutien des propriétaires forestiers publics et privés sont importantes pour assurer un entretien régulier de la forêt, notamment la régénération des peuplements vieillissants. Le volume des bois endommagés est resté, avec 14 000 m<sup>3</sup>, dans des proportions normales.

#### 6.1.5.1 Mesures d'encouragement

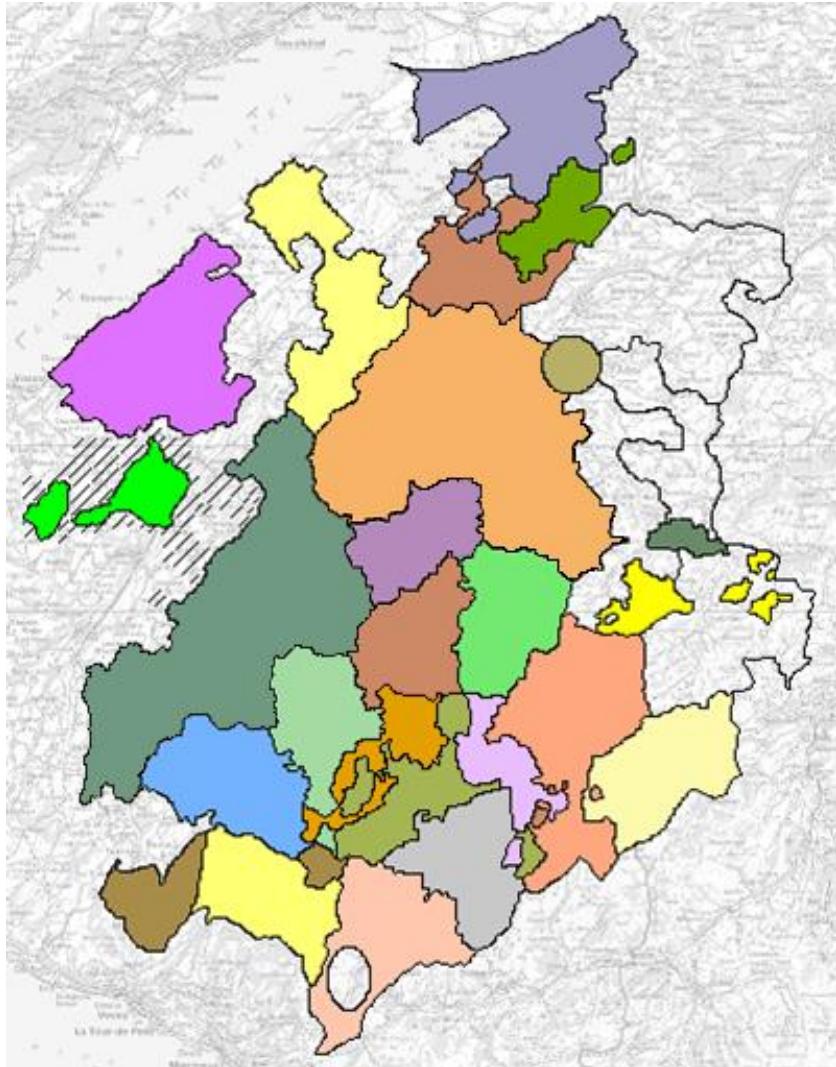
Motif d'encouragement	Montant arrondi des versements Fr.	Quantité (ha, m <sup>3</sup> , etc.)
Régénération des forêts	528 000	14 000 m <sup>3</sup> de coupes de bois déficitaires
Accueil du public en forêt	580 000	12 ha de plantation 3000 ha de forêt où l'accueil est important
Amélioration des conditions de gestion de la propriété forestière	70 000	5 projets de regroupement volontaire de parcelles forestières ou de remaniement parcellaire en cours
Dégâts aux forêts	414 000	14 000 m <sup>3</sup> de coupes de bois endommagé
Unités de gestion optimale des forêts	0	Aucune fusion d'unités de gestion
Optimisation de la gestion des forêts privées	76 000	2 projets en cours
Soins aux jeunes peuplements	1 928 000	781 ha de jeunes peuplements soignés et 14 ha de plantations de chênes ou d'arbres rares
Crédits d'investissements	634 000	3 nouveaux contrats conclus

#### 6.1.5.2 Unités de gestion forestières

Corporations dotées de la personnalité juridique	Convention écrite entre deux partenaires	Unités formées par un seul propriétaire	Triages forestiers sans unité de gestion
16 unités	4 unités	5 unités	4 triages, qui contiennent essentiellement des forêts privées

Aucune nouvelle unité de gestion forestière n'a été créée en 2017. En revanche, plusieurs ont fusionné (Sarine, Glâne-Broye).

Des projets d'évolution des unités de gestion forestière sont en élaboration, en particulier dans la Broye et la Gruyère.



*Illustration : carte des unités de gestion forestières*

#### 6.1.5.3 Planification forestière

La **planification directrice des forêts fribourgeoises PDFF** poursuit sa phase de mise en œuvre. La commission cantonale forêt, prévue dans la PDFF et dans les modifications de la LFCN et du RFCN, sera mise sur pied une fois ces modifications législatives approuvées.

La majorité des autres mesures est mise en œuvre dans le cadre de la politique normale du SFF. Un tableau de suivi de l'avancement des différents objectifs et mesures doit être préparé en 2018.

En ce qui concerne les **plans de gestion**, l'année 2017 a permis les avancées suivantes :

- > Le plan de gestion de la commune de Gibloux (1<sup>er</sup> arrondissement) a été finalisé et approuvé ;
- > Le plan de gestion de la corporation forestière du Gibloux (3<sup>e</sup> arrondissement) a été prolongé ;
- > Le nouveau modèle de plan de gestion, conforme à la PDFF, a commencé d'être mis en œuvre. Plusieurs plans de gestion sont en préparation sur ce modèle : corporations de Basse-Veveyse, Forêts-Sarine et Glâne-Farzin.

L'inventaire du rajeunissement a été réalisé dans le secteur Plateau en mars et avril 2017 sur environ 600 placettes. Les résultats ont révélé les éléments suivants :

- > Les valeurs d'abrutissement ne dépassent en général pas les seuils fixés, ce qui est positif. Le secteur péri-urbain autour de la ville de Fribourg, situé en bonne partie en réserve de chasse, fait exception ;
- > Dans les régions basses, l'objectif sylvicole est désormais de favoriser le chêne et les « autres feuillus » afin de tenir compte des changements climatiques. Ces catégories sont actuellement insuffisamment représentées et très appréciées du gibier. On remarque une forte augmentation de la densité du sapin blanc dans la Glâne, due à des conditions de germination favorables et à un abrutissement par le gibier qui reste limité.

#### 6.1.6 Formation

##### 6.1.6.1 Apprentissage de forestier-bûcheron CFC et praticien forestier AFP

###### Contrats enregistrés au 1<sup>er</sup> janvier 2017

1 <sup>re</sup> année (CFC)	12	(10 F et 2 A)
2 <sup>e</sup> année (CFC)	16	(15 F et 1 A)
3 <sup>e</sup> année (CFC)	18	(14 F et 4 A)
1 <sup>re</sup> année (AFP)	2	(1 F et 1 A)
2 <sup>e</sup> année (AFP)	7	(6 F et 1 A)

###### Nouveaux apprentis ayant commencé leur formation en automne 2017

CFC	23	(17 F et 6 A)
AFP	4	(3 F et 1 A)

Les apprentis CFC suivent pendant leur apprentissage un total de 52 jours de cours interentreprises et les apprentis AFP 32 jours.

Les formateurs en entreprise, les formateurs en cours interentreprises et à l'école professionnelle ainsi que les experts aux examens ont également bénéficié de cours de formation continue.

##### 6.1.6.2 Formation continue

Cours	Nombre	Participants (total)
Cours à la tronçonneuse	5	62
Cours de bûcheronnage 2	5	24
Répétition de secourisme	2	33
Sylviculture	14	230
Gestion	5	7
Formation	4	14
Faune	7	24
Divers	6	6

Plusieurs Fribourgeois sont en formation pour l'obtention d'un brevet ou d'un autre diplôme à Lyss, Le Mont, Zollikofen ou Zurich.

## 6.2 Faune, chasse et pêche

### 6.2.1 Amendes d'ordre

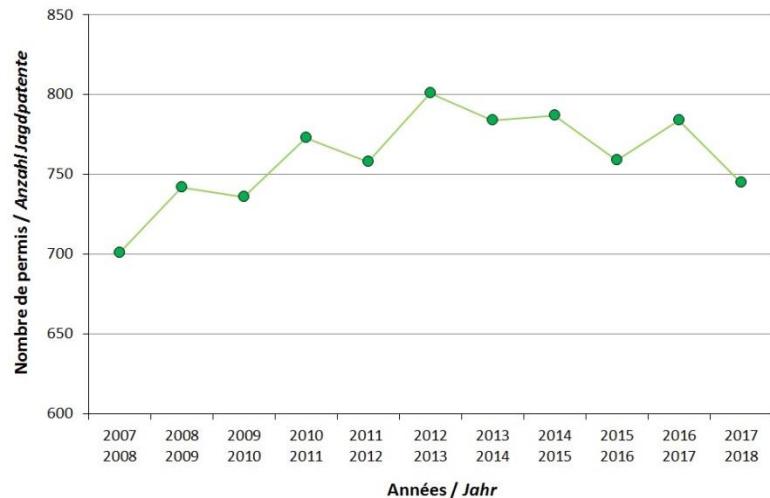
En 2017, les gardes-faune ont administré 116 amendes d'ordre :

- > 27 concernant la détention de chiens ;
- > 68 concernant la chasse ;
- > 21 concernant la pêche.

## 6.2.2 Saison de chasse

### 6.2.2.1 Nombre de permis de base

745 permis de base ont été délivrés pour la saison de chasse 2017-2018 : 739 avec arme, 6 sans arme.

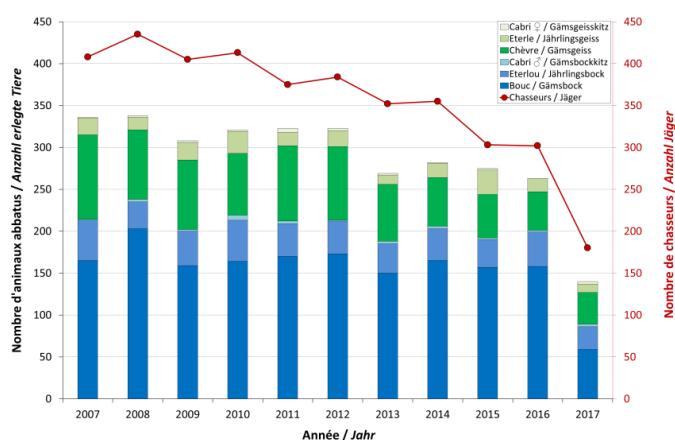


### 6.2.2.2 Permis spéciaux

Permis	Nombre
Permis A (chamois)	126
Permis A speciale (chamois)	54
Permis B (chevreuil)	702
Permis C (cerf)	239
Permis D (sanglier)	482
Permis E (gibier à plumes)	177
Permis F (lac de Neuchâtel)	2
Permis G (lac de Morat)	3

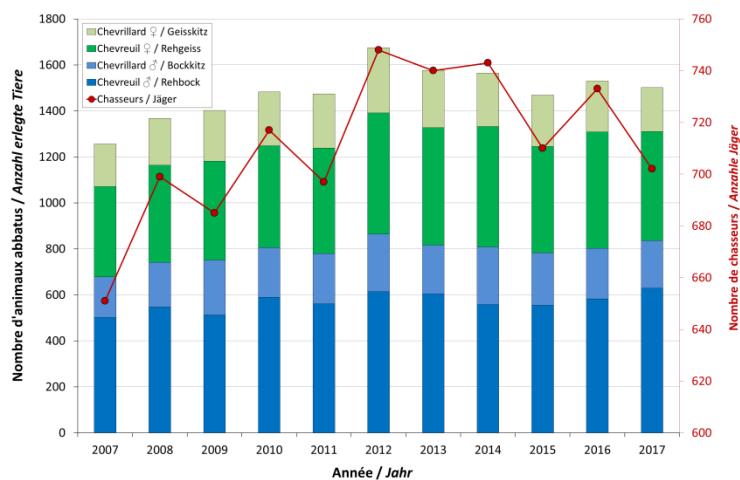
### Chamois

La chasse du chamois en montagne était autorisée du 18 septembre au 30 septembre 2017 ainsi que durant trois samedis supplémentaires (16 septembre, 7 octobre et 14 octobre 2017). La chasse spéciale du chamois s'est quant à elle déroulée durant une semaine du 18 septembre au 23 septembre 2017. Pour la première fois, afin de garantir une population saine et équilibrée et afin de réduire la diminution de la population dans les régions ouvertes à la chasse, une chasse gérée par régions et classes d'âge a été organisée (prélèvement d'au maximum 15 % de la population). Un total de 140 individus a été prélevé avec un sex-ratio de 1.5 mâle adulte pour 1 femelle adulte. Proportion de jeunes : 30,8 %. Durant les 7 premiers jours de chasse, les 80 % de tous les individus à être prélevés avaient déjà été tirés.



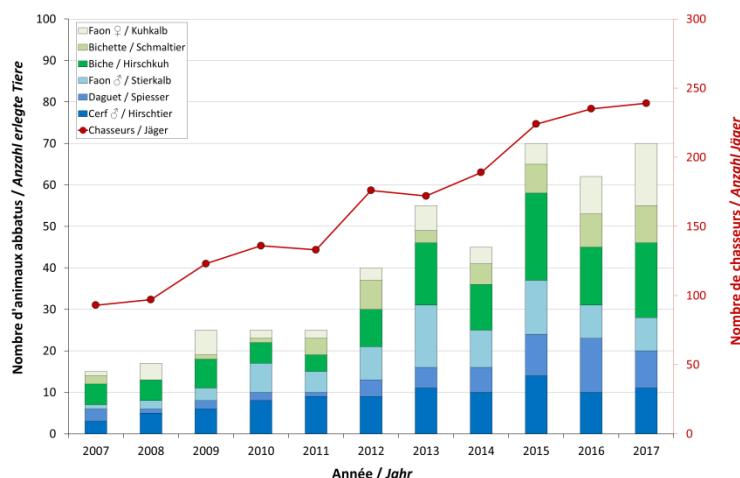
## Chevreuil

Les titulaires du permis B ont pu chasser le chevreuil en plaine du lundi 18 septembre au 21 octobre 2017. La cinquième semaine de chasse, le prélèvement était limité à des secteurs de faune définis par le Service. Le prélèvement d'un, de deux ou de trois chevreuils était autorisé. 1502 individus sont morts durant cette période à raison de 4 jours de chasse par semaine. Le prélèvement se compose de la manière suivante : 56,6 % la première semaine, 23,6 % la deuxième semaine, 12,1 % la troisième semaine, 6,7 % la quatrième semaine et 1,2 % la cinquième semaine.



## Cerf

Les titulaires d'un permis pour la chasse du cerf ont pu chasser en plaine et en montagne, dans les unités de gestion 1, 2 et 3, du 16 au 28 octobre et du 4 au 18 novembre 2017. Une chasse complémentaire n'a pas été nécessaire car le plan de tirs a été atteint après 17 jours de chasse effectifs (9 novembre 2017). Le contingent était de 70 individus : 10 mâles coiffés, 12 daguets, 24 biches ou bichettes et 24 faons.



## Sanglier

La chasse du sanglier a débuté le 1<sup>er</sup> septembre dans les territoires hors des forêts et le 17 septembre dans les territoires forestiers. Elle s'est terminée le 31 décembre 2017 en montagne et prendra fin le 31 janvier 2018 en plaine. La chasse du sanglier dans les réserves de la rive sud du lac de Neuchâtel (seulement avec miradors) a lieu du 15 octobre au 31 décembre 2017 pour les réserves fédérales. Cette chasse sera prolongée jusqu'au 31 janvier 2018 dans les réserves cantonales.

## Espèces non chassables

Vu la stabilité du cheptel des bouquetins dans le district franc de la Dent-de-Lys et la situation du cheptel des bouquetins dans le district franc du Vanil Noir – Bimis, aucune chasse de régulation n'a été organisée pour cette espèce.

Les chasses du lièvre et de la marmotte n'étaient pas autorisées.

### 6.2.3 Evénements particuliers

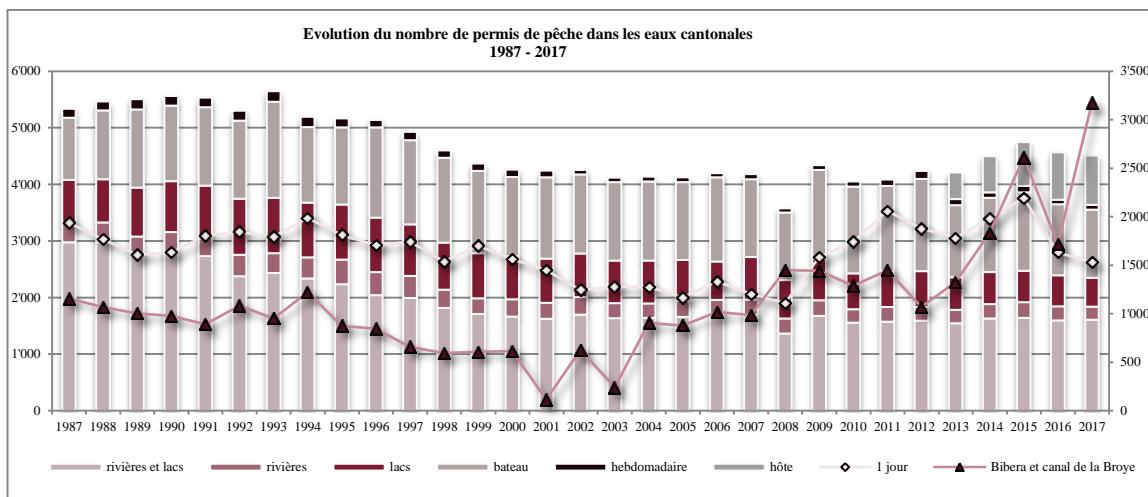
#### 6.2.3.1 Corridors à faune dans le canton de Fribourg

Suite à la révision des corridors à faune effectuée par le SFF, plusieurs projets d'assainissement ont été mis en place. Pour le corridor à faune FR-03 (Galmiz), les obstacles sous le viaduc ont été enlevés et le corridor à faune n'est plus considéré comme étant interrompu. Un projet de passage à faune supérieur standard a été discuté pour le corridor à faune FR-23 (Vaulruz). Ce dernier projet a été intégré comme projet pilote dans le nouveau plan d'action biodiversité de la Confédération. Concernant le corridor à faune FR-16 (Gruyères), une proposition d'assainissement a été faite par le SFF. Le SPC a lancé l'étude de faisabilité et d'opportunité de construire un passage à faune afin de garantir le déplacement de la faune sauvage dans ce secteur.

#### 6.2.3.2 Grands prédateurs dans le canton de Fribourg

Durant la saison d'alpage 2017, un mouton a été victime d'une attaque de loup début avril. Les loups F13 et M64 ont été identifiés génétiquement comme étant les auteurs de cette attaque. La louve F13 a été retrouvée morte, empoisonnée le 9 juin 2017. Le mâle M64 n'a plus été aperçu depuis cette date. Le lynx, lui, n'a pas causé de dégâts dans le canton de Fribourg cette année.

### 6.2.4 Statistique des permis de pêche



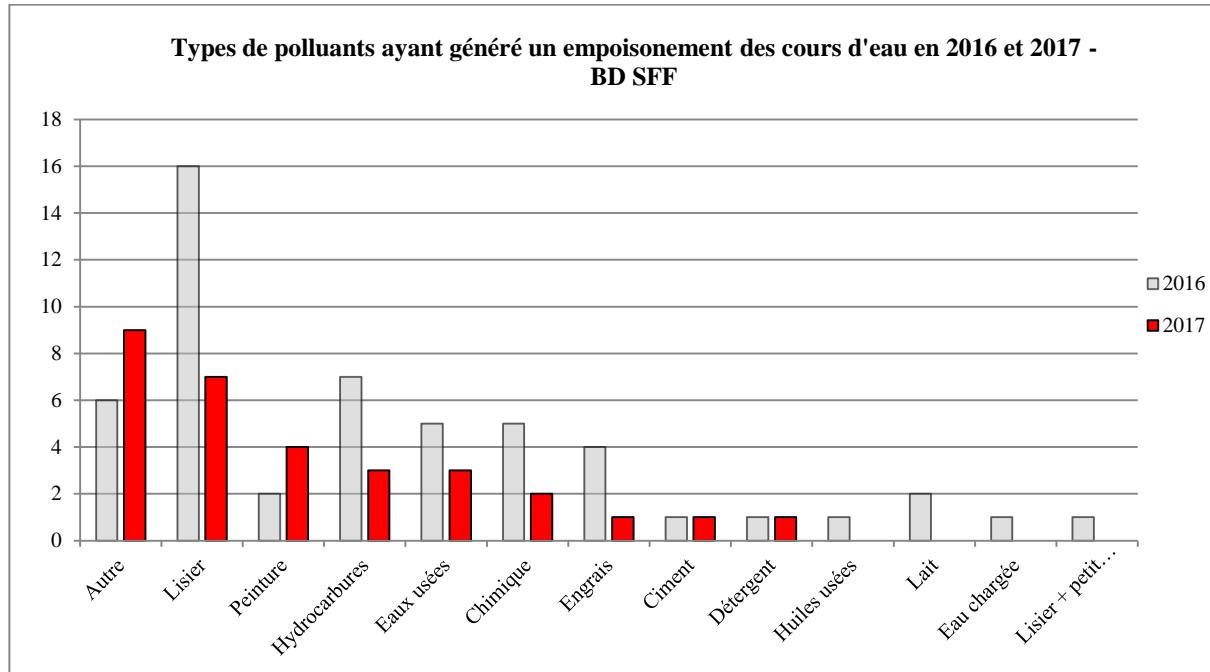
Les détails des statistiques des permis de pêche délivrés par le canton de Fribourg en 2017 peuvent être consultés sur le site internet du SFF.

### 6.2.5 Pêche affermée

Les mises des lots de pêche pour la période 2016-2021 ont eu lieu en janvier 2016. Sur les 70 lots, 66 sont attribués et 15 locataires ont renoncé à l'alevinage de manière volontaire.

## 6.2.6 Pollution

Sur 31 (50 en 2016) pollutions qui ont nécessité l'intervention des gardes-faune, des poissons morts ont été retrouvés dans quatre cas. Le graphique ci-dessous présente le nombre de cas de pollutions par rapport au type de polluant.



## 6.2.7 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2017, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg :

4 permis de pêche professionnelle (permis A), 1 permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 157 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 235 permis de pêche de loisir (permis D), 200 permis additionnels « hôte », 7 permis journaliers C et 73 permis journaliers D.

## 6.2.8 Pêche dans le lac de Morat

En 2017, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg :

1 permis de pêche professionnelle (permis A), 0 permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 339 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 535 permis de pêche de loisir (permis D) et 425 permis additionnels « hôte ».

# 7 Préfectures

## 7.1 Préfecture de la Sarine

Préfet: Carl-Alex Ridoré

### 7.1.1 Domaine de la DICS

**Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.** Le calendrier général ainsi que l'organisation de projet en vue de la construction d'une nouvelle école du cycle d'orientation – sur l'axe Fribourg, Givisiez, Belfaux, Grolley et la région du Haut-Lac – ont été présentés le 1<sup>er</sup> juin 2017 à l'Assemblée des délégués.

Le 5 octobre 2017, une Assemblée des délégués extraordinaire a adopté une modification des statuts comprenant l'augmentation de la limite d'endettement de 50 000 à 100 000 francs. Cette augmentation doit permettre, d'une part, de couvrir le coût de construction d'une nouvelle école du cycle d'orientation – sur l'axe Fribourg, Givisiez, Belfaux, Grolley et la région du Haut-Lac – et, d'autre part, de répondre aux besoins courants en matière d'entretien/rénovation et d'éventuelles possibilités de transformation/extension des bâtiments existants tout en tenant compte de la construction éventuelle d'une deuxième nouvelle école du cycle d'orientation – sur l'axe Villars-sur-Glâne, Matran et Neyruz –, en compensation d'une possible vente de l'école du CO de Pérrolles.

Le 13 décembre 2017, l'Assemblée des délégués acceptait le renouvellement de la convention, du 3 décembre 2014, avec la Ville de Fribourg définissant les conditions cadres de scolarisation des élèves des communes membres de l'Association fréquentant une école du CO de la Ville et réciproquement des élèves de la Ville fréquentant une école du CO de l'Association.

A noter enfin que, durant l'année 2017, des travaux de transformation ont permis d'aménager de nouvelles salles de classe à l'école du CO de Pérrolles (+2) ainsi qu'à l'école du CO de Sarine Ouest (+2).

**Dossier « piscines ».** Les réflexions des groupes d'accompagnement technique et financier (état actuel des projets de piscine recensés dans le district de la Sarine, financement, capacité d'accueil et répartition géographique de ces derniers afin de répondre aux besoins scolaires) ont été présentées lors de la 10<sup>e</sup> séance de la Conférence régionale, le 22 mars 2017, à Rossens. Le 1<sup>er</sup> mai 2017, le CoPil a revu l'organisation de projet en constituant un nouveau groupe d'accompagnement en matière de piscines (GAP), chargé notamment de préciser les mécanismes de participation communale aux investissements et au fonctionnement des différents projets.

### 7.1.2 Domaine de la DSJ

**Etablissements publics et manifestations temporaires de grande importance.** La surveillance des établissements publics, la gestion des demandes de prolongations ainsi que les contrôles en matière de police du feu et des constructions ont considérablement occupé le personnel de la préfecture. La préfecture a délivré deux nouvelles autorisations de patentes complémentaires B+ et initié le renouvellement de sept autres patentes complémentaires B+ arrivant à échéance. En outre, en collaboration avec la Police cantonale, le Service de l'environnement et la Police du commerce, la préfecture a effectué deux nuits de visite des établissements publics et manifestations du district. Au total, 29 établissements et deux manifestations ont été contrôlés. Ces visites étaient destinées à renforcer la collaboration entre les exploitants et les autorités, ainsi que d'appréhender la réalité du terrain dans le cadre du traitement des dossiers (plaintes, nuisances, sécurité des clients et de l'ordre public).

La préfecture a octroyé 3793 autorisations diverses (patentes K, lotos, prolongations et prolongations d'une heure) et 38 autorisations de cortèges, dont plusieurs pour des événements majeurs : Exposition Suisse des petits animaux, Désalpe d'Ependes, Carnaval des Bolzes, Giron de la Sarine à Vuisternens-en-Ogoz, Festival « Les Georges », Unifactory, Etu'Sound, Heroes Day, etc. En fonction des besoins, environ 50 séances de préparation et de coordination ont été organisées en collaboration avec les différents partenaires. Par ailleurs, 18 séances en lien avec l'exploitation de certains établissements publics du district de la Sarine ont été organisées.

Le Préfet a renouvelé l'autorisation saisonnière du HC Fribourg-Gottéron et délivré trois autorisations selon le concordat LMSI pour des rencontres sportives internationales de football et une autorisation pour un match de basketball. La préfecture a également initié 5 séances de coordination en lien avec le projet de construction de la nouvelle patinoire pour l'année 2017. Elle a de plus organisé deux séances de coordination s'agissant des cumuls de manifestations sur le plateau d'Agy et une séance de coordination s'agissant de l'exploitation régulière de la halle des fêtes. Elle a par ailleurs délivré 9 labels « Smart event ».

Enfin, deux séances relatives à la préparation d'éventuelles Assises de la vie nocturne en Ville de Fribourg ont été organisées par la préfecture.

**Activités et nuisances liées à la prostitution.** Le Préfet a renouvelé le 29 décembre 2017 la patente complémentaire B+ délivrée le 5 mai 2017 au Café de la Grand-Fontaine.

### 7.1.3 Domaine de la DIAF

**Droits politiques.** Le personnel de la préfecture a été sollicité à de nombreuses reprises en 2017 lors des différents scrutins communaux, cantonaux et fédéraux pour la coordination et l'exécution des tâches légales, dont l'élection des délégués à l'Assemblée constitutive pour la fusion du Grand Fribourg du 26 novembre 2017. Les questions liées aux élections communales complémentaires ont considérablement occupé la préfecture, tant au niveau de l'assistance juridique apportée aux communes que des tâches réalisées le jour des différents scrutins.

En outre, la préfecture de la Sarine a continué à participer à la mise en œuvre du nouveau système de gestion électronique des élections et votations (projet SyGEV).

**Fusions de communes.** Suite à la modification de la Loi relative à l'encouragement aux fusions de communes, le Conseil d'Etat a fixé, par arrêté du 27 juin 2017, le périmètre provisoire de la fusion du Grand Fribourg. Ce périmètre inclut les communes d'Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne. Le Conseil d'Etat a en outre repris la proposition de la préfecture de la Sarine de créer un statut d'observateur pour les Communes ne faisant pas parties du périmètre provisoire, mais étant intéressées par le processus de fusion du Grand Fribourg. Sur cette base, le Préfet de la Sarine a mis sur pied un Comité de pilotage provisoire (CopilProv) avec pour mission de dessiner les contours de l'Assemblée constitutive (notamment le bureau, les commissions thématiques, les collaborations avec les services de l'Etat, le budget à disposition pour mener les travaux). L'élection des délégué(e)s de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg s'est tenue le 26 novembre 2017. Vingt-sept listes ont été déposées dans les communes précitées, pour un total de cent un candidats. La séance inaugurale de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg est agendée au 1<sup>er</sup> février 2018.

### 7.1.4 Domaine de la DEE

**Nouvelle Politique Régionale (NPR).** Le Préfet continue de représenter le district de la Sarine au sein du comité de l'association des régions fribourgeoises pour la nouvelle politique régionale (INNOREG FR). La collaboration opérationnelle avec les autres secrétariats régionaux est assurée par l'Agglomération de Fribourg.

### 7.1.5 Domaine de la DSAS

**Réseau Santé de la Sarine (RSS).** Pour sa deuxième année d'existence le Réseau Santé de la Sarine, a poursuivi la réorganisation de ses différents services soit le home médicalisé de la Sarine, le service d'ambulances de la Sarine, le service d'aide et de soins à domicile de la Sarine, la Commission de district en matière d'EMS (Codems) et la Commission de district en matière d'aide et de soins à domicile.

Durant cette année, un important travail a été fourni pour qu'à l'entrée en vigueur de la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Réseau Santé de la Sarine soit totalement en phase avec ses exigences. Dans la perspective de l'intégration pleine et entière de la Codems dans le RSS, l'assemblée des délégués a adopté en décembre 2017 le règlement pour la prise en charge des frais financiers et des investissements des établissements médico-sociaux du district de la Sarine.

En étroite collaboration avec la Conférence des directeurs d'EMS de la Sarine, un groupe de projet a élaboré un rapport sur la création d'un organe de coordination en application de l'article 12 de la nouvelle LPMS. Tous les organes du RSS ont donné leur accord avec les conclusions du rapport et voté un budget de plus de 400 000 francs pour la mise en place de ce nouvel organe de coordination dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre 2018.

Plusieurs groupes de travail ont été initiés en 2017 pour chercher les synergies possibles entre les différents EMS du district comme par exemple dans le cadre de l'informatique ou de rapprochement possible entre EMS particulier. Dans ce cadre, le RSS analyse en partenariat avec l'EMS de la Rose d'automne la possibilité d'une intégration de cet EMS dans le RSS au plus tôt pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **7.1.6 Domaine de la DAEC**

Suite au contrôle des permis délivrés par les communes en procédure simplifiée, la préfecture a adressé cinq avis quant à la procédure applicable. Parallèlement, la préfecture a procédé à l'ouverture de huitante-et-une procédures pour violation de la Loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions et au prononcé de quinze ordonnances pénales.

Par ailleurs, cinquante-et-une séances ou visions locales ont eu lieu en relation avec des demandes de permis de construire et des travaux non conformes ou effectués en dépit de toute autorisation.

En outre, tout au long de cette année, la préfecture a activement participé au groupe de travail « PerCo/FRIAC », qui a pour objectif d'informatiser le processus de traitement des permis de construire, ainsi qu'à diverses séances avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) et les autres préfectures en relation avec les modalités de traitement des demandes de permis de construire.

**Conférence régionale – Schéma directeur régional.** Réunie à Neyruz le 2 novembre 2017 pour sa onzième séance, la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID) a notamment pu prendre connaissance du projet de Schéma directeur régional, portant sur le développement territorial du district de la Sarine dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, du développement économique et de l'environnement. Le Schéma directeur régional fait suite à la décision prise par la CRID lors de sa dixième séance du 22 mars 2017. Ce document synthétise la vision des communes du district de la Sarine et servira de base dans la consultation sur le Plan directeur cantonal. Le projet de schéma directeur a été mis en consultation par le Comité de pilotage de la CRID auprès des communes du district, de l'Agglomération et des services de l'Etat jusqu'au 10 janvier 2018.

## **7.2 Préfecture de la Singine**

Prefet: Manfred Raemy

### **7.2.1 Domaines de la DICS**

Après six ans de construction, le cycle d'orientation de Planfayon, transformé et reconstruit, a été officiellement inauguré et remis au personnel enseignant et aux élèves. Le plafond de dépenses indiqué par les communes devrait pouvoir être respecté. Un décompte définitif est attendu pour le courant de l'année 2018.

L'Association des communes de la Singine reste responsable du secrétariat et de la comptabilité du cycle d'orientation de la Singine. En sa qualité de membre du comité de direction du cycle d'orientation de la Singine, le Préfet a participé aux nombreuses séances et a soutenu l'association dans de nombreuses associations et groupes de travail. L'association a dû adapter ses statuts à la nouvelle loi scolaire. Cela a constitué l'une de ses tâches les plus importantes. Les travaux préparatoires ont été réalisés en 2017. Les statuts révisés seront approuvés par les communes en 2018.

La modification des horaires des transports publics de décembre 2016 a ajusté les heures d'école dans les centres CO et les horaires des TPF et a permis à la majeure partie des élèves d'emprunter les transports publics. Outre les nouvelles grilles horaires, la prise en charge des élèves pendant la pause de midi reste le plus gros défi pour les quatre centres CO. Il y a, dans le district, en plus des parcours ordinaires, trois transports scolaires, pour lesquels un groupe de travail du CO de la Singine est en train d'élaborer des propositions de solutions.

L'application de la nouvelle loi scolaire représente un défi important pour les communes. Le district de la Singine compte de nombreuses zones de hameaux et a, jusqu'à présent, pu modifier sans problème les cercles scolaires. Il faut désormais déposer des requêtes pour chaque personne, ce qui génère des incompréhensions.

### **7.2.2 Domaines de la DSJ**

A l'initiative du Préfet, un groupe de travail composé de huit représentants politiques des conseils communaux et d'autant de représentants des pompiers des communes d'Alterswil, de Bösingen, de Heitenried et Saint-Antoine), de Rechthalten, de Saint-Ours et de Tavel a réalisé les évaluations nécessaires pour faire avancer la fusion

---

du corps des pompiers. Le « Corps de sapeurs-pompiers du nord de la Singine » doit regrouper, sous la direction du commandant du centre de renfort de Guin, six autres compagnies locales.

Lors de plusieurs inspections des différents corps de sapeurs-pompiers, le Préfet a pu se rendre compte de la qualité affichée dans les différentes communes. La collaboration de la Préfecture avec les corps locaux de sapeurs-pompiers, le centre de renfort de Guin et l'ECAB a été intense et excellente tout au long de l'année.

Les communes de Basse-Singine ont pris part, sur invitation de la Préfecture, à plusieurs séances de travail avec la police de proximité sur les thèmes qui la concernent. Ce genre de collaboration a été apprécié de tous les participants, de sorte que les séances de travail se répéteront à intervalles réguliers.

Les communes singinoises ont, en 2017, demandé énergiquement que la centrale d'intervention de la police cantonale soit composée de personnes bilingues. La Préfecture a reçu différentes réclamations d'usagers lui indiquant qu'ils n'avaient pas pu passer des appels urgents dans leur langue maternelle. Ce thème sera de nouveau discuté en 2018 avec l'Association des communes de la Singine.

#### **7.2.3 Domaines de la DIAF**

En tant qu'autorité de surveillance et que conseiller des communes, le Préfet constate que :

La fusion entre les communes de Planfayon, Oberschrot et Zumholz est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle s'est mise en place sans problème et le nouveau conseil communal a commencé avec succès à remplir ses tâches. Les communes de Tavel, de Saint-Antoine et d'Alterswil ont intensifié leurs pourparlers de fusion.

Le Préfet s'est rendu pendant l'année en visite officielle de législature dans plusieurs communes. Il a pu constater ainsi que, dans l'ensemble, les communes du district de la Singine sont bien gouvernées et bien administrées.

Plusieurs séances d'information ont été organisées sur divers thèmes pour optimiser la collaboration entre les communautés et les autorités cantonales. Différentes procédures de consultation ont fait l'objet de prises de positions communes. Ces tâches sont coordonnées par l'Association des communes de la Singine.

L'année dernière, différents conseillers et conseillères communaux et généraux ont été assermentés. Cette tendance se confirme cette année.

#### **7.2.4 Domaines de la DEE**

Le district de la Singine a réalisé des travaux préparatoires pour un rapport de district concernant la desserte de zones industrielles communes. En 2018, la Nouvelle politique régionale doit contribuer à la mise en place d'une étude détaillée avec calendrier de mise en œuvre.

Dans le cadre de cette politique, une étude de faisabilité et une analyse de site ont été menées concernant un centre de piscine et de baignade en Haute-Singine.

Le district de la Singine continue d'être membre de la « Région Capitale Suisse » et de l'« Association Cité de l'énergie ».

#### **7.2.5 Domaines de la DSAS**

La nouvelle unité stationnaire spécialisée dans la démence a été inaugurée en novembre 2017 à Tavel sur le Maggenberg. Depuis, la moitié des lits sont occupés.

Le Réseau de Santé a élaboré, avec un groupe de projet, un concept de « Projet Socius » pour les personnes âgées, que les communes vont approuver dans les mois qui viennent. Le Préfet s'engage au comité et au sein des différents groupes de travail en faveur des exigences de la population singinoise et pour l'application des dispositions législatives.

Le centre d'hébergement pour requérants d'asile de Guin a fermé à l'automne 2017. Il reste actuellement un dernier centre exploité à Bösingen. Ces centres ne posent pas de gros problèmes.

La transformation du centre fédéral pour requérants d'asile de la Guglera (commune de Giffers) se déroule selon le plan. Un groupe d'opposants à ce centre a suscité un fort écho médiatique début 2017 parce qu'il voulait mettre sur

pied une milice. La Préfecture, la police cantonale et les autorités communales ont collaboré ensemble, ce qui a permis de calmer la situation.

En juillet, un contrat-cadre a été signé, après de longues négociations, entre le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), le Canton de Fribourg et les deux communes de Giffers et Rechthalten.

#### 7.2.6 Domaines de la DFIN

Pas de remarque.

#### 7.2.7 Domaines de la DAEC

Les problèmes non résolus dans le domaine de l'aménagement local, déjà mentionnés dans les rapports annuels des années précédentes, sont toujours d'actualité. Beaucoup de plans d'aménagement locaux de plusieurs communes attendent depuis longtemps l'autorisation de la Direction de l'aménagement du territoire.

### 7.3 Préfecture de la Gruyère

Préfet: Patrice Borcard

#### 7.3.1 Domaine de la DICS

**Association du Cycle d'orientation de la Gruyère.** L'année 2017 a été essentiellement orientée vers la préparation de l'ouverture du bâtiment du CO de Riaz. La construction du bâtiment est entrée dans sa vitesse de croisière. Deux recours ont contraint la commission de bâtisse à quelques acrobaties en matière d'organisation du travail. En ce qui concerne la principale opposition touchant au PAD, elle a débouché durant l'année 2017 sur de constructives discussions, laissant apparaître un accord global entre l'opposant, la Commune de Riaz directement impliquée dans le PAD et l'Association du CO.

Les efforts du Comité du CO se sont également concentrés vers l'organisation administrative à venir et la nécessité de doter le CO de la Gruyère de structures adéquates, propres à gérer trois établissements rassemblant quelque 2000 élèves.

Alors que la DICS procédait à la nomination d'un directeur pour le site de Riaz - Monsieur José Joaquin Rodriguez - le comité du CO a fait le choix d'un administrateur général en la personne de Monsieur Yves Bosson, auquel a été confiée la mission de mettre en place la nouvelle structure administrative pour la rentrée 2017/2018. Un groupe de travail a également été constitué afin de préparer l'intégration des classes spécialisées au sein du bâtiment de Riaz.

L'une des premières décisions attendues fut la répartition des quelque 2000 élèves du CO de la Gruyère. Là aussi, un groupe de travail conduit par les trois directeurs, s'appuyant sur les conseils des TPF, a fait une proposition au Comité du CO. Le choix validé par le Comité n'a pas suscité de protestation, bien qu'il modifie les habitudes de nombreuses familles.

Outre la préparation du CO de Riaz, le Comité a également porté son attention sur trois dossiers :

- > A la fin de l'année scolaire 2016/2017, il a fallu mettre un terme à la présence de deux classes du CO de langue germanophone à Jaun. Faute d'avoir pu trouver un professeur disposé à dispenser son enseignement dans le seul village germanophone de la Gruyère, il fut nécessaire de trouver une autre solution pour la rentrée d'août 2017. La vingtaine d'élèves de Jaun a intégré les classes de la deutschsprachige Orientierungsschule Freiburg, qui inaugurait à la rentrée ses nouveaux bâtiments de l'Avenue du Général-Guisan. Une convention discutée avec la Commune de Fribourg est appelée à sceller cette collaboration. Mais il est peu envisageable de concevoir cette solution dans la durée. Aussi, le Comité du CO a-t-il sollicité la DICS afin de lancer une réflexion sur la réintégration de ces élèves germanophones au sein du CO de la Gruyère dans les trois ans, et de profiter de cette situation pour imaginer un véritable concept d'enseignement bilingue pour les élèves francophones. La DICS a accepté cette proposition qui doit déboucher à l'automne 2018 sur la constitution d'un groupe de travail ;
- > Le Comité d'école a également suivi avec attention la fin des travaux consistant à rénover les installations de la piscine du CO de Bulle et les vestiaires. Une commission de bâtisse ad hoc a conduit à bien ces travaux qui constituent la deuxième étape de la rénovation de l'ensemble du site bullois ;

- 
- > Les cuisines du CO de Bulle forment la troisième étape de cette remise à niveau du bâtiment inauguré en 1973. Là encore, le Comité s'est appuyé sur des compétences techniques afin d'élaborer le meilleur scénario et doter le CO de la Gruyère d'une cuisine apte à permettre la fabrication de l'ensemble des repas distribués sur les trois sites de Bulle, La Tour-de-Trême et Riaz.

**Collège du Sud.** Les travaux d'agrandissement terminés, l'établissement est entré dans une période de gestion plus habituelle.

**Fondation du Château de Gruyères.** Le Château de Gruyère est conduit par une Fondation au sein de laquelle le Préfet assume la vice-présidence. La Fondation a pu concrétiser la mise à jour de ses statuts et de son règlement d'organisation approuvés par le Conseil d'Etat. Cette révision officialise une nouvelle répartition des charges entre l'Etat propriétaire et la Fondation gestionnaire, laquelle ne peut compter que sur le résultat financier des entrées pour assurer la bonne marche de son fonctionnement. Cette répartition nouvelle est appelée à libérer des moyens dont le Château a besoin afin d'assurer sa place dans un marché de plus en plus concurrentiel. La Fondation, en lien avec la direction du site historique, a travaillé à améliorer la visibilité du château, sa communication et à enrichir son offre en matière d'expositions et d'événements.

**Centre sportif régional.** Le recours déposé en octobre 2015 n'a trouvé sa résolution qu'à l'automne 2017, confiant à l'Association intercommunale Sports en Gruyère - porteuse du projet - le soin de confier au jury du concours un nouveau choix sur la base de la décision du Tribunal cantonal. Cette décision devrait ouvrir une nouvelle étape qui passe par l'établissement d'un nouveau projet, lequel sera soumis à un vote populaire.

### 7.3.2 Domaine de la DSJ

**Etablissements publics et manifestations temporaires d'importance.** Avec un tiers de changements annuels au sein des établissements publics du district, la gestion des établissements publics occupe une place importante au sein de la préfecture. Les demandes de patentes et de prolongations se déroulent de manière convenable, à l'exception du respect des délais. Mais si ce domaine des établissements publics, et ses implications dans la vie sociale et l'ordre public, engendrent des problèmes limités, c'est notamment en raison des interventions que la préfecture est appelée à faire de manière préventive. Le dialogue et les fréquentes rencontres avec les responsables concernés sont le gage d'une gestion efficiente de ce domaine.

La préfecture a maintenu son attention au sujet des grandes manifestations qui font l'objet de séances de coordination. En plaçant les objectifs de sécurité et de prévention en tête des objectifs à atteindre, il est plus facile de susciter le soutien des organisateurs. Ces derniers prennent le plus souvent contact bien en amont avec l'autorité préfectorale afin de préparer le terrain d'une manifestation d'envergure. C'est notamment le cas avec les sociétés de jeunesse désignées pour l'organisation des rencontres annuelles.

**Label Smart Event.** Le label Smart Event, propre aux manifestations fribourgeoises, a été lancé officiellement en mai 2017. Si le projet a démarré au sein du district de la Gruyère, et sous l'aile de l'association Stop Violence, il a été porté par la suite au niveau cantonal par REPER, qui a réalisé un travail remarquable. Tous les partenaires – et notamment les préfectures et la Police cantonale – ont défini une procédure d'approbation du label. Dès son introduction, de nombreux organisateurs ont sollicité ce label, lequel atteste d'une attention particulière portée à la sécurité et à la prévention.

**Défense incendie et police du feu.** L'année 2017 a été marquée par un événement comme il s'en compte heureusement peu dans l'histoire d'une région : l'incendie le 16 janvier 2017 de tout le centre du village de Villars-sous-Mont. Plusieurs bâtiments historiques d'importance nationale sont partis en fumée, laissant sinistré le centre d'une localité classée d'importance nationale. La préfecture s'est non seulement investie le soir même de l'incendie mais aussi dans les semaines qui ont suivi, en coordonnant les divers acteurs appelés à intervenir dans de telles situations. Le Préfet a organisé une séance de débriefing destinée à tirer les enseignements d'une intervention qui a sollicité l'engagement de plusieurs centaines de pompiers, policiers et autres intervenants. Une fois les conséquences directes du sinistre évaluées, il convenait de penser à la reconstruction d'un site qu'il était impensable de laisser en l'état. Les quatre propriétaires ayant abandonné l'idée d'une reconstruction, la préfecture a lancé l'idée d'un concours

d'architecture en lien avec la Commune de Bas-Intyamon. C'est ce projet qui occupera l'année 2018, en association avec divers partenaires parmi lesquels se trouvent le Service des Biens culturels et l'Office fédéral de la culture.

Le concept de réorganisation des corps de sapeurs-pompiers, connu sous le nom de « Frifire Gruyère » a effectué un pas vers sa mise en œuvre avec la constitution d'une Conférence régionale, qui permet au Préfet, selon la loi sur les communes, de rassembler toutes les communes dans un projet commun. Un comité de mise en œuvre a été mis sur pied, placé sous la présidence du vice-syndic de Crésuz, Monsieur Nicolas Roschi. Cette décision ouvre la porte au financement des travaux du comité qui peut ainsi procéder par étapes à la mise en place de cette réorganisation. Or, cette mise en œuvre est actuellement suspendue aux discussions liées à la loi ECALEX, dont le deuxième volet est en cours d'élaboration. Les choix qui seront définis en termes de financement des corps, de découpage territorial et de subventionnement du matériel pourraient avoir une influence non négligeable sur la réorganisation gruérienne. Ainsi, une concertation avec l'ECAB et le Comité de pilotage d'ECALEX – le Préfet de la Gruyère est membre d'un groupe de travail – s'avère nécessaire afin d'avancer dans une direction commune.

**ORCOC.** Sollicitée par les responsables des huit ORCOC qui régissent le district de la Gruyère, la préfecture a organisé plusieurs séances afin de répondre aux critiques formulées au sujet de l'organisation actuelle. Le désir d'un gain d'efficacité a conduit les responsables à formuler des propositions de changements au Préfet. L'un des scénarios proposés a été discuté par les autorités communales compétentes qui ont approuvé la démarche, à savoir de réorganiser l'activité de ces organes régionaux dans un cadre régional. Ce rassemblement des forces a été décidé sans pour autant que l'organisation politique - et notamment son financement – soit modifiée. Cette perspective s'impose d'autant plus que la DSJ, par un courrier du Conseiller d'Etat Maurice Ropraz, a indiqué sa volonté de revoir de manière fondamentale les missions et l'organisation des ORCOC. Aussi, les sections gruériennes ont accepté le principe de ne pas modifier leurs structures organisationnelles avant que la réforme cantonale soit connue.

**Gens du voyage.** Grâce à l'ouverture de la place de la Joux-des-Ponts, la préfecture n'a pas eu à descendre sur le terrain pour régler un problème d'installation illégale. Après quelques semaines d'adaptation, la nouvelle place semble remplir pleinement son rôle, notamment grâce à l'investissement conséquent de la Police cantonale. Ce changement au niveau fribourgeois ne doit pas interrompre le dialogue instauré avec les cantons voisins. Dans le cadre d'un groupe de travail informel, lancé à l'initiative du préfet d'Yverdon, des discussions ont eu lieu lors de deux séances organisées au printemps à Yverdon et à l'automne en Gruyère. Les cantons représentés - VD, VS, NE, BE et FR – ont ainsi la possibilité d'échanger quant à leurs expériences, au cadre réglementaire mis en place et aux problèmes à résoudre. Dès la deuxième séance, le Préfet de la Gruyère, représentant de la Conférence des préfets, a sollicité la présence de la Police cantonale.

### 7.3.3 Domaines de la DIAF

**Fusion de communes.** L'idée de la fusion de l'ensemble des communes de la Gruyère a franchi une étape dans la deuxième partie de l'année 2017. Le Comité de l'ARG a lancé la procédure destinée à choisir un bureau mandataire capable d'accompagner les communes gruériennes dans une étude de faisabilité. Afin de rassembler les 25 communes dans ce projet, le Préfet a constitué une Conférence régionale. Un Comité de pilotage a été constitué, composé des 25 syndics, alors que le Bureau rassemble sept syndics, représentant des six sous-régions du district, alors que le centre – où se concentre la population – est représenté par deux élus. Lors de son assemblée d'automne, l'ARG a accepté à l'unanimité moins une abstention de puiser dans son fonds d'investissement le montant de 200'000 francs destinés à couvrir les frais de cette étude. Cette dernière occupera toute l'année 2018 et est destinée à dessiner le profil de l'éventuelle future commune de la Gruyère. Le nombre de communes concernées, les dimensions de l'espace concerné et les implications en terme de gouvernance et de représentation politique imposent à cette étude la nécessité de l'innovation et d'inventer une nouvelle forme de gouvernance communale.

### 7.3.4 Domaines de la DEE

**Economie.** Le Préfet a été convié à plusieurs reprises par des entreprises placées devant des difficultés, souvent liées à des questions d'aménagement du territoire, de permis de construire ou des difficultés de communication avec les communes.

---

**Travail au noir.** Représentant de la Conférence des Préfets au sein du Groupe de travail constitué par la DEE au sujet du travail au noir, le Préfet de la Gruyère s'est impliqué de manière plurielle pour combattre ce fléau. Il s'est notamment investi afin de trouver une solution à une situation qui posait problème depuis de nombreuses années. Il s'agit du cas particulier d'une boulangerie orientale située dans l'agglomération bulloise et occupant une dizaine de personnes. Depuis son ouverture, en 2008, cette entreprise n'a cessé de transgresser les règles en matière de travail au noir, d'hygiène, de sécurité alimentaire, de sécurité des bâtiments.

**Tourisme et remontées mécaniques.** L'ARG s'est engagée en 2016 à constituer des groupes de travail dont les objectifs étaient divers : réfléchir aux synergies possibles entre les sociétés gruériennes de remontées mécaniques, en matière de collaborations techniques, de ressources humaines, de marketing ; réfléchir à l'avenir des activités hivernales dans les stations touchées par le changement climatique. Au terme de deux séances, il a été constaté que ces réflexions avaient été hissées au niveau cantonal où, avec le soutien d'INNOREG, la DEE avait constitué une commission dont les objectifs étaient proches des soucis du groupe gruérien. Il a été jugé préférable d'attendre la conclusion des travaux cantonaux et d'en intégrer par la suite les éléments utiles. Ce changement de stratégie n'influence pas les travaux préparatoires au concept touristique régional qui est entré dans une phase active. Conduit par l'ARG et l'Association intercommunale La Gruyère Tourisme, le projet sera véritablement lancé durant les premiers mois de 2018.

### 7.3.5 Domaines de la DSAS

**Réseau Santé et Social de la Gruyère.** L'année 2017 a été placée sous le signe de la mise en œuvre. Mise en œuvre du Concept régional d'accompagnement de la personne âgée, de la mise en réseau des EMS telle que la préconise la LPMS, de la mutualisation des frais financiers. Autant le comité du Réseau Santé et Social de la Gruyère que la Commission des EMS (CODEMS) ont œuvré à la réalisation de cette mise en œuvre.

Président du comité du RSSG et membre de la CODEMS, le Préfet s'est engagé pour permettre un rapprochement entre les deux EMS de la Sionge (Vuadens et Sâles) dont l'absence de direction simultanée offrait l'occasion de favoriser les synergies entre deux établissements de taille modeste. Il a également rencontré les responsables de l'EMS de Gruyères afin d'envisager une collaboration avec un autre établissement, suite au départ en retraite du directeur. Une implication particulière fut nécessaire afin d'accompagner les travaux de l'Association des EMS intercommunaux de la Gruyère qui butent sur divers obstacles – site à choisir, caisse de pension, etc. – et qui freinent la réalisation d'un EMS destiné à remplacer plusieurs bâtiments devenus vétustes. Le comité du RSSG a également pris la décision d'appliquer dès l'entrée en vigueur de la LPMS la mutualisation des frais financiers, afin de préparer les prochaines étapes à venir.

Une commission a été mise sur pied par le RSSG et présidée par Mme Chantal Pythoud, conseillère communale à Bulle afin de réfléchir au contenu des concepts que Seniors+ exige des communes. La commission a rendu un premier rapport riche de propositions et de perspectives, lequel a été approuvé. La prochaine étape, qui se déroulera durant l'année 2018, consiste à mettre en œuvre un certain nombre de mesures au sein des groupes qui seront constitués à l'échelle des sous-régions. Il est souhaitable en effet que ces premières mesures soient rapidement mises en place afin de favoriser le maintien à domicile le plus rapidement possible, au lieu d'attendre le délai de mise en œuvre proposé par la loi.

### 7.3.6 Domaines de la DFIN

Rien à signaler.

### 7.3.7 Domaines de la DAEC

**Permis de construire.** Comme l'an passé, le nombre de permis de construire délivrés par la préfecture de la Gruyère a diminué, mais la pression sur ce secteur n'a pas diminué. Les permis ont gagné en complexité, notamment en raison des oppositions grandissantes et juridiquement motivées.

**Résidences secondaires.** Au terme d'une année de préparation, l'ordonnance cantonale sur les résidences secondaires a été promulguée en 2017, permettant ainsi une gestion plus proche d'une réalité en constante évolution. Les

instruments techniques mis à disposition des préfectures devraient leur permettre d'anticiper certaines situations problématiques, notamment pour les communes dont le taux voisine avec les 20 %.

**Aménagement du territoire.** Les questions de l'aménagement du territoire ont considérablement occupé le Préfet durant cette année 2017. Membre du Comité de pilotage du Plan directeur cantonal, il a participé à l'établissement de cet outil destiné à gérer le territoire cantonal pour les vingt années à venir. La consultation de cet outil imposant de plusieurs centaines de pages a été préparée au sein de l'ARG, dont les groupes de travail désignés ont reçu le mandat d'en analyser les divers aspects.

Principale conséquence de la consultation du Plan directeur cantonal : le lancement des travaux pour le Plan directeur régional. Un comité de pilotage a été constitué au sein de l'ARG comprenant des représentants de toutes les sous-régions du district mais aussi des représentants de la DAEC et de la Promotion économique. L'Association MOBUL y est également représentée. Le comité a d'abord participé à la préparation de l'appel d'offre destiné à déterminer un bureau d'aménagement qui accompagnera l'ARG dans ses travaux. Ce choix se fera au début de l'année 2018, lançant ainsi les travaux proprement dits.

Ce COPIL travaille également aux échanges de potentiels à construire entre les communes surdimensionnées et les communes à la recherche de mises en zone. Plusieurs échanges ont été entrepris durant l'année 2017 sans aboutir tant les procédures sont longues. Des discussions ont également été initiées avec la DAEC et la Promotion économique afin de préparer les éventuelles mises en zone de Planchy Sud et des surfaces situées à Vuadens, en bordure de l'autoroute.

**Mobilité dans la zone de Planchy.** A la faveur d'une demande de permis de construire pour un parking, la préfecture est intervenue afin d'engager une réflexion sur la mobilité de la zone industrielle de Planchy. Il a été décidé de créer un groupe de travail conduit par l'ARG afin d'approcher cette problématique de manière globale et d'utiliser le délai du permis provisoirement accordé pour mettre en place des mesures destinées à transférer la mobilité individuelle vers des formes plus collectives.

## 7.4 Préfecture du Lac

Oberamtmann Daniel Lehmann

### 7.4.1 Domaines de la DICS

**Écoles.** Le Préfet préside l'Assemblée des délégués du cycle d'orientation de la région de Morat (CORM). Il représente les communes du Haut-Lac français au comité du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Il conseille les responsables scolaires des communes ainsi que les comités, commissions et directions d'écoles des cycles d'orientation et des écoles primaires du district.

Le CORM a élaboré un projet visant à ouvrir des classes de cours bilingues. Le Préfet soutient ce projet dans le cadre de ses activités de promotion du bilinguisme. La première classe bilingue doit être ouverte pour l'année scolaire 2018-2019.

Le Préfet a soutenu les communes dans la réorganisation des régions scolaires nécessitée par les fusions entre communes ou par les prescriptions de la loi scolaire. Il a en outre soutenu les communes du Haut-Lac français en vue de l'ouverture d'une nouvelle école du cycle d'orientation dans la région de Courtepin.

Au cours de l'année, 13 procédures pénales ont été instruites pour cause d'absences non motivées aux cours obligatoires.

**Orientation professionnelle.** Le Préfet préside la Commission du district du Lac pour l'orientation professionnelle. Celle-ci est l'organe exécutif du Centre d'information professionnelle (CIP) du district du Lac à Morat. Elle établit, à l'attention des organes scolaires, le budget et la facture du CIP. Elle s'occupe en outre du poste de documentaliste du Centre d'information professionnelle.

La Commission supervise également le fonctionnement de l'orientation professionnelle dans les écoles du cycle d'orientation de Morat, de Chiètre et de Cormondes, et elle garantit la coordination des orientations en langues française et allemande. Elle prend en outre position concernant la nomination du conseiller en orientation.

---

**Culture.** La Préfecture apporte son soutien à diverses activités culturelles dans le district, tout comme aux organisations dédiées à la conservation ou au renouveau de biens culturels.

#### 7.4.2 Domaines de la DSJ

**Police.** La Préfecture échange régulièrement des informations avec le Commandant de la région nord et soutient la police dans l'application de son concept de police de proximité. Elle apporte également son soutien aux activités prioritaires de la police et se concerte avec celle-ci lors qu'il s'agit de prendre des décisions sur-le-champ (p.ex. dépôts d'amendes).

Lors de grandes manifestations comme le Festival des lumières de Morat, le Carnaval de Morat et les Stars of Sound, la Préfecture coordonne les négociations entre la police, les autres forces de sécurité et les manifestants s'agissant des mesures à prendre pour garantir la sécurité.

**Affaires pénales.** En tout 37 plaintes pénales ont été déposées à la Préfecture durant l'année sous revue. 34 de ces plaintes ont entraîné une procédure de conciliation. Dans un cas, cependant, la plainte a été retirée avant ladite audience. 18 tentatives de conciliation ont réussi. Dans 12 cas, la conciliation n'a pas pu aboutir. Dans 3 cas, la procédure était encore en suspens à la fin de l'année sous revue.

Comparativement à l'année précédente, le nombre des ordonnances pénales a massivement augmenté, pour s'établir maintenant à 3656 ordonnances (soit + 9.25% par rapport aux 3346 ordonnances de 2016). En tout, 62 oppositions ont été formées contre des ordonnances pénales (=1.69%). Le pourcentage des oppositions a donc été relativement stable (1.55% en 2016, 2.07% en 2015).

Durant l'année sous revue, 5 demandes de transformation d'une amende en travaux d'intérêt général ont été transmises au Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (4 demandes en 2016).

Il a fallu adresser au Service d'application des sanctions pénales et des prisons 616 dossiers (490 en 2016, 463 en 2015) pour non-paiement de l'amende, ce qui représente une assez forte augmentation (+ 25.7%).

280 personnes ont été signalées dans le Ripol (182 l'année précédente, 149 en 2015).

144 procédures ont été réglées en 2017. 136 dossiers ont dû être classés sans suite faute d'adresse.

**Établissements et manifestations.** Comme les années précédentes, les réclamations en rapport avec les émissions sonores d'établissements publics et des manifestations, ainsi que les élucidations menées avant l'octroi de l'autorisation de manifestations spéciales ont pris beaucoup de temps.

À cause de l'attentat terroriste de Berlin, la police a imposé des consignes de sécurité qui ont fortement augmenté les frais pour les organisateurs. Cette tendance, si elle se confirmait, pourrait poser problème à certaines manifestations du canton.

La Préfecture a délivré, au cours de l'année sous revue, 1299 autorisations concernant les établissements et les manifestations.

**Pompiers.** Le Préfet a exécuté plusieurs exercices régionaux et procédé à des inspections. Il a en outre suivi des cours du canton et du district. Par ailleurs, la Préfecture a développé une activité intense, afin de conseiller les communes et les corps de sapeurs-pompiers en matière de coopération ou de fusion, plus particulièrement pour ce qui touche aux conventions, aux statuts et aux règlements qui s'y rapportent.

#### 7.4.3 Domaines de la DIAF

**Conférence des Préfets.** La Conférence des Préfets a été présidée, pendant l'année sous revue, par le Préfet du district du Lac. Elle a pris position sur de nombreux projets de loi et a émis des propositions en vue d'une application uniforme du droit. Au niveau cantonal, elle a également pris part aux discussions concernant les structures territoriales et le nouvel aménagement des tâches entre les régions et les préfectures.

**Élections et votations.** La Préfecture a organisé et tenu les élections et votations cantonales et fédérales, tout en apportant son appui aux communes dans leurs préparatifs et travaux. Au cours de l'année sous revue, le Préfet a assermenté dix conseillers municipaux.

Les associations de communes ont organisé une votation concernant un référendum financier obligatoire.

**Communes.** La Préfecture a organisé des séances d’information ou rédigé des informations écrites à destination des communes sur différents sujets, parfois en collaboration avec les services compétents. Elle conseille les communes sur les questions de procédure et de droit.

De nombreuses communes l’ont sollicitée à cet égard concernant les assemblées communales. Elles demandaient notamment dans quelle mesure ces assemblées pouvaient influencer les objets relevant des associations de communes et posaient des questions sur l’aménagement local et d’autres objets de la compétence des conseils communaux ainsi que sur le traitement de pétitions y relatives.

**Fusions de communes.** Décidée l’année précédente, la fusion des communes de Barberêche, Villarepos et Wallenried avec Courtepin est devenue une réalité pendant l’année sous revue.

Les travaux concernant le projet intercantonal de fusion entre la commune bernoise de Clavaleyres et Morat se déroulent comme prévu, si bien que cette opération devrait aboutir au cours de l’actuelle législature.

La commune de Morat a reçu plusieurs demandes de fusion de la part de communes voisines. Les discussions doivent commencer dès cette année.

**Association des communes du district du Lac.** Dans le cadre de l’Association des communes du district du Lac, des prises de position ont été rédigées à propos de nombreux projets importants. Le Préfet a pris part aux travaux de l’association, en particulier dans le domaine des transports et de l’aménagement du territoire, ainsi que pour la réalisation de la zone industrielle stratégique du Löwenberg.

En raison de certaines réserves exprimées lors de l’adoption du plan par le Conseil d’État, l’Association avait, l’année précédente, réalisé encore quelques adaptations (essentiellement rédactionnelles) au plan directeur régional. Suite à leur approbation par le Conseil d’État pendant l’année sous revue, le district du Lac dispose maintenant d’un plan directeur régional définitif.

**Formation des conseillers communaux et du personnel communal.** Le Préfet a collaboré à la préparation et la réalisation d’un cours destiné aux spécialistes de l’aménagement du territoire et de la construction des communes.

En tant que formateur en matière de marchés et de registres publics à l’école professionnelle, il donne en outre des cours pour apprentis des administrations cantonales et communales.

**Encouragement du bilinguisme.** Dans toutes leurs activités, la Préfecture et le Préfet attachent une grande importance au bilinguisme dans le district du Lac et veillent à l’encourager. Si le bilinguisme est une réalité quotidienne du travail à la préfecture, il importe également de l’encourager de manière cohérente lors des assemblées et des manifestations d’information. En outre, le Préfet participe aux activités de promotion du bilinguisme de la Région Capitale Suisse.

#### 7.4.4 Domaines de la DEE

**Nouvelle politique régionale (NPR).** De par sa fonction de président de l’Association régionale du Lac, le Préfet s’implique dans la mise au point et la réalisation de projets de la Nouvelle politique régionale. L’incubateur Nord, pris en charge par les associations des districts du Lac, de la Singine et de la Broye, a été de nouveau en mesure d’accompagner divers projets prometteurs.

Le Préfet collabore aux activités de coordination d’Innoreg FR (association des régions fribourgeoises pour l’application de la nouvelle politique régionale).

**Région Capitale Suisse.** L’Association régionale du Lac est, tout comme la ville de Morat, membre fondateur de l’Association Région Capitale Suisse et soutient donc les efforts entrepris par le canton pour maintenir cette association dans le rôle qui lui revient. En sa qualité de membre du Comité de Région Capitale Suisse, le Préfet renforce la participation du canton et du district du Lac au sein de cette organisation.

L’Association régionale du Lac continue de participer au projet « Sites prioritaires de développement » de la Région Capitale Suisse, auxquels appartient également la zone industrielle stratégique du Löwenberg.

Dans le cadre de la Région Capitale Suisse, le Préfet préside en outre le groupe de travail qui élabore des propositions pour promouvoir le bilinguisme.

**Promotion économique.** En sa qualité de président de l'Association régionale du Lac (ARL), qui est chargée de la promotion économique dans le district, le Préfet est l'interlocuteur pour la promotion économique cantonale et les organisations économiques cantonales et régionales. Il coordonne également les discussions avec les régions voisines de la Singine et de la Broye.

La majorité des communes du district ont rejeté l'idée d'un fonds de district pour une politique foncière active. C'est pourquoi les travaux de planification visant à mettre en place la zone stratégique du Löwenberg ont dû être provisoirement interrompus. Pour qu'ils continuent, il faut créer une nouvelle structure qui réorganiserait les communes d'implantation de Morat et de Montilier. Cela fait actuellement l'objet de clarifications.

Des efforts sont toujours en cours concernant la réouverture de l'hôtel Vieux Manoir. Le Préfet discute à ce sujet de façon intensive avec les propriétaires de l'hôtel et les autorités communales.

Le projet d'agrandissement du site de Morat de Johnson Electric a obtenu le feu vert. La maîtrise d'ouvrage a bien préparé le dossier et les communes ont coopéré de façon optimale avec les autorités cantonales, de sorte que le permis de construire a pu être délivré avant la fin de l'année sous revue et que les conditions d'une décision positive du groupe sont ainsi satisfaites.

**Tourisme.** L'Association régionale du Lac participe activement au marketing coordonné du tourisme du canton de Fribourg et mène avec succès ses propres actions de marketing. Il convient également de relever la collaboration au-delà des frontières cantonales, en particulier dans la région touristique des Trois-Lacs, où le Préfet représente les régions fribourgeoises au sein du Comité. Au niveau cantonal, le Préfet est actif, en sa qualité de membre du comité et du comité stratégique de l'Union fribourgeoise du tourisme.

**Marché du travail.** Le Préfet est membre du Conseil de fondation de «deStarts», fondation ayant pour but d'offrir à des jeunes chômeurs l'intégration professionnelle et sociale. Par ailleurs, il est membre du comité et vice-président d'IRIS-FR, une association qui est principalement active dans les districts du Lac et de la Singine et dont le but est de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des chômeurs.

#### 7.4.5 Domaines de la DSAS

**HFR Meyriez-Morat** Le nouvel hôpital HFR de Meyriez-Morat se porte au mieux et la population apprécie particulièrement ses prestations.

Le décompte de la contribution cantonale à sa transformation et à sa nouvelle construction n'est pas encore définitivement arrêté avec le canton. L'association de communes a été particulièrement irritée par le fait que l'Inspection cantonal des finances, une fois le compte clos, n'a plus accepté le montant de la restitution de la provision de construction qui fondait les décisions du Grand Conseil et de la population du district du Lac, et l'a au contraire considérablement augmenté. La décision à ce sujet est encore attendue.

Le district a arrêté le décompte en interne, sous réserve du décompte cantonal final. Une commune n'a cependant pas accepté la clé de répartition de ce décompte. Une procédure est en cours à ce sujet.

**Réseau de Santé du district du Lac.** Le Préfet est président de l'Assemblée des délégués et membre du Comité du Réseau de Santé du district du Lac (RSL).

Après l'intégration juridique des quatre organisations du service d'aide et de soins à domicile du district dans le RSL, réalisée à la fin de l'année précédente, les travaux d'intégration opérationnelle ont pu démarrer pendant l'année sous revue. La tâche s'est révélée plus complexe que prévu. Il a fallu, non seulement compenser les différences entre les organisations et les façons de travailler préexistantes, mais aussi intégrer le service d'aide et de soins à domicile comme structure indépendante à côté des établissements médicaux-sociaux.

Dans le cadre des discussions concernant l'introduction de Senior +, on a pu constater qu'avec le RSL, le district bénéficie d'une structure qui correspond déjà aux exigences du nouveau système dans les secteurs essentiels.

Les questions concernant le personnel, et notamment le changement de direction du RSL, ont nécessité une attention particulière, de même que les aspects juridiques relatifs aux appels d'offres.

**Soins à domicile.** La Préfecture assume la présidence et le secrétariat de la Commission du district pour les soins à domicile, qui doit notamment rendre les décisions concernant l'octroi d'une indemnité forfaitaire.

**Centre de santé de Courgevaux.** Le Préfet a soutenu les efforts de la commune de Courgevaux en vue d'ouvrir un centre de santé offrant diverses disciplines médicales.

#### 7.4.6 Domaines de la DFIN

Pas de remarque.

#### 7.4.7 Domaines de la DAEC

**Aménagement du territoire.** En tant que membre de la commission cantonale d'aménagement du territoire, le Préfet a participé aux travaux de révision du plan directeur cantonal.

Le Conseil d'État ayant approuvé les dernières modifications du plan directeur cantonal, le district du Lac dispose maintenant d'une planification régionale définitive d'ores et déjà orientée vers le plan directeur cantonal à venir.

Le plan directeur cantonal continue à être appliqué en mettant l'accent sur la poursuite des travaux de réalisation de la zone stratégique du Löwenberg. Les études préparatoires étant terminées, il faut maintenant constituer une structure pour la phase d'études parallèles. La majorité des communes ayant rejeté l'idée d'un fonds de district pour une politique foncière active, il faut maintenant créer une structure entre les communes de Morat et de Muntelier.

Les impacts actuels et à venir sur la Moosstrasse (du Löwenberg à Sugier) ont aussi été étudiés dans le cadre de l'application du plan directeur régional. Cette étude a notamment conclu que les communes étaient contre le projet de centre de production et de traitement de légumes dans le district du Lac.

**Constructions.** Le Préfet a participé à l'élaboration d'un rapport de la Conférence des Préfets concernant l'harmonisation du traitement des demandes de permis de construire. D'une part, ce document indique que les efforts d'harmonisation ont déjà porté leurs fruits, et, d'autre part, il formule des propositions de nouvelles mesures.

Comme jusqu'ici, un problème délicat existe, à savoir : la nouvelle procédure de traitement des demandes de permis de construire a engendré un transfert sur les préfectures d'une part considérable de travail des divers services donnant leur préavis, ce qui a entraîné une augmentation massive de la charge liée au traitement des demandes. Étant donné que jusqu'à présent, aucune main d'œuvre supplémentaire n'a été mise à disposition pour maîtriser ce surcroît de travail, les limites de capacité ont été atteintes, voire dépassées.

**Routes.** Dans le cadre des travaux concernant la réalisation de la zone industrielle stratégique du Löwenberg, il a été confirmé qu'il fallait absolument trouver d'urgence une solution concernant la sortie d'autoroute en direction de Berne. Une telle solution doit cependant, comme cela a de nouveau été relevé, être indépendante de la réalisation de la zone industrielle stratégique.

**Transports publics.** Les travaux concernant le projet de transports publics dans le district du Lac se sont poursuivis sous l'égide du Service de la mobilité et avec la collaboration du groupe de travail régional. La modification de l'horaire a fait l'objet d'une attention particulière.

### 7.5 Préfecture de la Glâne

Préfet : Willy Schorderet

#### 7.5.1 Domaines de la DICS

**Association du Cycle d'Orientation (CO) de la Glâne.** Les membres du comité de l'Association du Cycle d'Orientation, accompagnés du directeur, Monsieur Olivier Crausaz, et de l'administrateur, Monsieur Benoît Chobaz, se sont engagés sans compter afin de finaliser, avec les mandataires architectes et ingénieurs, le projet du nouveau bâtiment sportif et culturel.

A ce jour, plus de 70 % des travaux ont été adjugés et les chantiers devraient officiellement débuter à la fin janvier 2018 pour se terminer à la rentrée scolaire 2019.

En parallèle, le comité d'école a mené les réflexions sur l'exploitation du nouveau bâtiment étant donné qu'il servira aux écoles (secondaires et primaires), aux clubs sportifs et à la population.

L'organisation de la cuisine du nouveau complexe a été revue en prévision, à moyen terme, de l'introduction d'un horaire continu, ceci en complément à notre cafétéria actuelle.

Actuellement, le Cycle d'Orientation de la Glâne bénéficie déjà de deux salles de sport. Afin d'avoir une palette d'offres en matières sportives plus adaptée et diversifiée, il a été renoncé à une halle de sport en créant des salles de rythmique, de danse et un fitness. L'ensemble de ces installations est meilleur marché qu'une salle de sport.

Durant cette année, ont aussi été poursuivies les discussions pour la rénovation du bâtiment actuel. Une « classe pilote » a notamment été réalisée afin d'expérimenter de nouvelles méthodes de travail.

Comme déjà annoncé, pour le moyen-long terme, tenant compte de l'évolution de la démographie, des dépenses importantes à venir et du projet ci-dessus, la Glâne privilégie la solution d'étudier avec les districts voisins de la Gruyère et de la Veveyse, la réalisation d'un nouveau Cycle d'Orientation aux confins des trois districts du Sud.

**Accueil extrascolaire.** Toutes les communes ont quasiment mis en place un accueil extrascolaire. Cette offre répond à un besoin, même si la charge financière est importante pour les communes.

**Paysages éducatifs en Glâne – Transition Glâne.** Le projet Transition Glâne a pour mission de faciliter la transition des jeunes entre l'école obligatoire et l'entrée dans la vie active.

Pour ce faire, il focalise son action sur les jeunes sans projet socioprofessionnel dès l'âge de 14 ans, notamment les élèves de classes à exigences de base (EB), de développement (DEV) et à projet professionnel (CPP).

Le projet Transition Glâne propose à ces jeunes une offre spécifique de soutien, d'encadrement et de formation facile d'accès. Cette offre permet plus particulièrement aux jeunes de bénéficier de cours de remise à niveau scolaire et d'un suivi socio-éducatif, ainsi que d'expérimenter positivement le milieu professionnel, afin d'augmenter leurs chances d'entrer dans la vie active.

Transition Glâne ne remplace pas une mesure existante, mais répond bel et bien à une demande pour laquelle il n'existe pour l'instant aucune offre. Il faut relever que, depuis 2013, plus de 120 adolescents ont bénéficié d'un suivi et que l'association a pu également créer des liens étroits avec des entreprises afin qu'elles acceptent de former des jeunes qui ont plus de difficultés.

A partir de l'année scolaire 2017/2018, ce projet est soutenu uniquement par les communes de la Glâne. En effet, la Fondation Jacobs et l'Etat de Fribourg se sont retirés du projet.

**Bicubic.** 2017 aura été une année faste tant par la qualité et la diversité des offres que par une participation record aux différents événements. Les améliorations constantes des infrastructures et de l'accueil ont des effets positifs.

Ce bâtiment, grâce à ces trois halles triples au niveau sportif, est aussi une réponse aux nombreux besoins des sociétés locales et a permis d'organiser plusieurs concours au niveau romand ou suisse.

**Vitromusée et Musée du papier peint.** Le Musée du vitrail a une position unique, celle de musée des arts du verre en Suisse. C'est, entre autres, tenant compte de cet élément et de son importante mission sur le plan de la conservation des collections et de leur accès que la Confédération a décidé d'allouer au Musée du vitrail une contribution d'exploitation annuelle de 250 000 francs sur trois ans. Grâce à ce soutien, le Vitromusée pourra valoriser et développer son potentiel. Il sera en mesure de remplir encore mieux sa mission.

A l'occasion des 10 ans du Musée du papier peint, les responsables ont marqué l'évènement par une nouvelle exposition intitulée « Chambres... ». Ils ont également organisé une fête où les habitants de Mézières et environs, les artistes, artisans et amis de la culture ont pu échanger et vivre plein de moments d'amitiés.

### 7.5.2 Domaines de la DSJ

**Etablissements publics et ordre public.** Toutes les manifestations se sont déroulées sans incident. Les contacts réguliers avec la population et les responsables des sociétés, les informations données et les rencontres organisées par la préfecture avec les organisateurs et les autorités communales ainsi qu'avec les responsables des ambulances, du feu et de la police sont appréciés et contribuent au succès des manifestations.

Cette manière de faire, qui a fait ses preuves, sera poursuivie ces prochaines années.

**Défense incendie.** La principale préoccupation est de garantir en tout temps des effectifs d'intervention suffisants.

Afin de pallier à cette problématique qui, au fil des années est plus importante, la préfecture a réuni tous les commandants et présidents des corps des sapeurs-pompiers intercommunaux. Cette séance de travail a permis à chacun d'exprimer ses préoccupations, puis d'élaborer un document intitulé : « Réflexions et mesures relatives au recrutement ainsi qu'à la disponibilité des sapeurs ».

A l'avenir des solutions plus régionales devront être trouvées. Les objectifs de l'ECAB et les réflexions menées dans le cadre du projet ECALEX pourraient être la solution, pour autant que les nouvelles mesures puissent être mises en place dans les meilleurs délais.

**Armée.** La collaboration avec les responsables de la place d'armes de Drogrens est excellente. Des rencontres régulières sont organisées et portent sur la situation, les projets et/ou des changements planifiés.

Le Préfet rencontre également, au minimum une fois par année, les responsables du PAA. En effet, le PAA est un acteur économique et un employeur important.

### 7.5.3 Domaines de la DIAF

**Fusion de communes.** Actuellement les communes de La Folliaz et Villaz-St-Pierre discutent et effectueront au début 2018 un sondage auprès de la population.

Le nouveau Plan directeur cantonal pose des critères précis pour les mises en zones et les développements futurs. Les fusions de communes pourraient aussi être une réponse à la réorganisation territoriale.

Dès le printemps 2018, le Préfet, accompagné du Lieutenant de préfet, rencontreront à nouveau l'ensemble des exécutifs communaux afin d'inciter de nouveaux projets.

L'idée est toujours de construire un district autour de cinq communes.

**Associations de communes.** En 2017, la préfecture a initié deux nouvelles associations. La particularité est que ces deux nouvelles associations concernent deux, respectivement trois districts.

En effet, le Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse fonctionnait sur la base d'une convention qui limitait les droits des communes et elle ne répondait pas aux exigences de la loi sur les communes.

La deuxième association concerne l'Ambulance Sud Fribourgeois. Les communes de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse avaient passé une convention avec l'Hôpital Fribourgeois. Ce dernier a résilié la convention pour le 31 décembre 2017. Par conséquent, les communes ont décidé de créer une nouvelle association au sens de la loi sur les communes pour la gestion du service (personnel, administration, finances, etc.). Tenant compte du rôle essentiel joué par les réseaux santé des trois districts, il était important que ceux-ci restent impliqués afin d'avoir une vision complète de l'organisation sanitaire dans les régions. Le comité est, par conséquent, composé des directeurs des trois réseaux, d'un représentant politique par district et d'un préfet. Pour cette période c'est le Préfet de la Glâne qui assume la présidence de l'assemblée et du comité.

**Droits politiques.** La préfecture s'est chargée de l'organisation et du contrôle de tous les scrutins, qu'ils soient fédéraux, cantonaux ou communaux.

Suite au bon fonctionnement du programme « SyGEV » lors des élections, les préfectures ont demandé de simplifier l'enregistrement des résultats lors des votations car le programme le permet. Grâce à cette nouvelle manière de

procéder, il sera possible de limiter le nombre de personnes à convoquer dans les préfectures les dimanches de votations, ce qui permettra aussi une économie pour l'Etat.

Ce changement ne remet pas en cause le rôle des préfectures dans le contrôle, la formation et les réponses à apporter aux communes en cas de questions avant, pendant et après un scrutin.

Depuis, les dernières élections communales, six démissions ont été enregistrées, ce qui est peu. Ces démissions sont toutes dues à des situations personnelles (état de santé, déménagement, engagement professionnel, etc.).

**Annuaire des communes.** Le programme informatique «ACom» répond aux besoins. Il est simple et efficace. L'appui du Service des communes est apprécié et permet de garantir une mise à jour régulière des données.

#### 7.5.4 Domaines de la DEE

**Economie.** Le Préfet a rencontré plusieurs responsables d'entreprises et a participé à des conférences et séances de réseautage. Toutes ces rencontres sont un plus et permettent ainsi d'être mieux à l'écoute des besoins des commerces glânois.

De son côté, la Région Glâne-Veveyse a mis sur pied plusieurs conférences économiques et sur l'environnement (Panorama économique, Artisanat et territoire ou Nos déchets, sources d'énergie !).

Suite à la fermeture de l'entreprise Tetra-Pak, la collaboration avec le canton, la Promotion économique, la commune et la préfecture a été bénéfique dans la décision de l'entreprise EFSA de s'implanter dans la Glâne.

**Innoreg.** Plusieurs projets sont en cours.

Madame Joëlle Nicolet a démissionné au 31 août 2017. Le poste sera mis au concours au début 2018, après avoir rediscuté du rôle et du cahier des charges avec la Promotion économique et l'ensemble des secrétaires régionaux.

Cette réflexion ne remet pas en cause l'utilité d'Innoreg FR qui est une réponse aux besoins des régions et un complément indispensable au travail mené par le canton.

La collaboration avec le canton, et en particulier avec Monsieur Alain Lunghi, est excellente et toujours constructive.

**Région Glâne-Veveyse.** Suite au départ de la responsable, Madame Alexandra Buchler, l'association a nommé au 1er décembre Monsieur Joseph Aeby comme directeur de la Région Glâne-Veveyse.

En collaboration avec la Région et l'association des communes plusieurs groupes de travail seront mis en place. Ils auront comme tâche la mise en place à moyen terme d'un Plan directeur régional.

La préfecture fait appel et collabore régulièrement avec la Région Glâne-Veveyse pour toutes les activités qui contribuent au développement régional et à l'amélioration des conditions-cadre dans les domaines spécifiques que sont l'économie, la mobilité, le tourisme, l'énergie, l'aménagement du territoire et le soutien aux projets d'envergure régionale.

#### 7.5.5 Domaines de la DSAS

**Réseau Santé de la Glâne (RSG).** La fin des travaux et l'inauguration de l'EMS de Vuisternens-devant-Romont fut l'événement important pour les personnes âgées et toute la population.

Plus de 1500 personnes ont participé à la journée « portes ouvertes » et à l'inauguration. Ce bâtiment ambitieux et moderne de 85 lits, avec deux unités de soins en démence, répond à un réel besoin et donne entière satisfaction. Dans les semaines à venir, grâce à cette réalisation, nous pourrons, afin de favoriser le maintien à domicile, proposer aux personnes âgées du district de prendre en charge leur linge et de le traiter dans le cadre de la nouvelle blanchisserie.

Ayant terminé la réalisation de l'EMS de Vuisternens-devant-Romont, les réflexions sur l'EMS de Siviriez sont en cours. Il a été décidé d'abandonner les bâtiments actuels, en tout cas en partie, pour réaliser comme sur le site de Vuisternens-devant-Romont un nouveau bâtiment. Celui-ci comprendra 65 lits et un accueil de jour.

**HFR.** Les relations avec les responsables de l'HFR sont bonnes. Des rencontres régulières ont lieu entre les directions afin de tenir compte de l'évolution des besoins et de coordonner au mieux les synergies qui peuvent se mettre en place entre nos deux institutions et aussi faciliter la collaboration dans plusieurs domaines.

Le site de Billens est une référence. Les nombreux témoignages des patients confirment, si nécessaire, que les personnes qui sont venues en réadaptation ou réhabilitation apprécient ces lieux exceptionnels, l'accueil et le travail de tout le personnel. Il s'agit vraiment d'un plus dans l'offre du canton en matière hospitalière.

**Médecins - Cabinets de groupe.** Les réflexions pour la mise en place d'un cabinet de groupe se poursuivent.

**Fondation Handicap Glâne.** Le Préfet participe au conseil de fondation en tant que délégué des autorités cantonales fribourgeoises.

La Fondation, grâce au soutien de l'Etat, a pu réaliser un concours pour la construction d'un centre de compétence unique « Le Carré d'As ». En effet, ce site accueillera non seulement un centre d'enseignement spécialisé, mais également un foyer et, pour les communes, le siège des Services auxiliaires scolaires Glâne-Veveyse et un cabinet d'ergothérapie. Les travaux devraient débuter en 2018.

#### 7.5.6 Domaines de la DFIN

**Informatique des communes – CommuNet.** Le contrat entre CommuNet et l'Etat a été résilié. Le Préfet de la Glâne, qui était l'initiateur de ce concept, regrette ces décisions car tant les communes que l'Etat étaient gagnants et de grands projets comme indiqués ci-dessus et à venir (territoire, élections, cyberadministration, etc.) auraient encore pu faciliter les relations Etat-communes.

Il sera nécessaire de trouver rapidement une autre forme d'échange.

#### 7.5.7 Domaines de la DAEC

**Dossiers de permis de construire.** La DAEC a réalisé un énorme travail dans la mise en place du nouveau programme FRIAC. La volonté d'impliquer tous les acteurs a permis à ce que Madame Sarah Devaud, Lieutenant de préfet, puisse apporter son concours et ses connaissances en particulier pour tout ce qui a trait aux tâches des préfectures.

La préfecture appuie régulièrement les communes en étant à disposition pour tout renseignement et par l'organisation de séances d'information et de formation avec les élus et les employés communaux.

**Transports publics.** La collaboration et le travail des différents groupes ont été constructifs et permettent aujourd'hui une offre adéquate qui répond à de nombreux besoins.

A l'avenir, il est indispensable que l'Etat s'engage dans le cadre du projet « PRODES 2030 » pour assurer une offre depuis Romont sur Lausanne et Genève avec une cadence à la demi-heure.

### 7.6 Préfecture de la Broye

Préfet : Nicolas Kilchoer

#### 7.6.1 Domaines de la DICS

**Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos.** Le projet de nouveau site de CO sur le territoire de la commune de Cugy avance à bon pas. Le projet lauréat « Stylé » du Bureau d'architecture Berchier Sàrl a en effet été plébiscité par le jury du concours au printemps de cette année.

L'élaboration de l'avant-projet a ensuite occupé la commission de bâtisse le reste de l'année. L'ouverture du CO est prévue en 2021 après bien sûr encore l'approbation du projet final par les communes du district et le référendum financier obligatoire auprès de la population broyarde.

**Gymnase intercantonal de la Broye.** La croissance démographique de la région incite le Conseil du Gymnase à accélérer le processus d'agrandissement de l'école. Le dossier est maintenant dans les mains des deux cantons qui sont les maîtres d'ouvrage de cette extension nécessaire à la bonne marche de ce gymnase intercantonal.

**Fondation Pro Vallon.** Une très belle exposition intitulée « C'est du propre! Hygiène et cosmétique à l'époque romaine » a ravi les visiteurs cette année. Un projet de piste cyclable a également été relancé afin de relier les musées « romains » de la Broye et encourager la fréquentation de ces sites uniques en Romandie.

---

**Commission de surveillance des services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la Broye.** L'examen des besoins sur l'ensemble du district fait l'objet d'un suivi constant par la commission de surveillance et la direction. Des réallocations de personnel entre les sites d'Estavayer-le-Lac et de Belmont-Broye ont ainsi été réalisées pour coller au plus près des nécessités des élèves.

**Collaboration scolaire intercantonale.** Les villages fribourgeois de Murist et Vuissens (commune d'Estavayer) et les communes vaudoises de Treytorrens et Champtauroz ont poursuivi leurs démarches afin de mettre en place un cercle scolaire bicantonal de droit scolaire cantonal. Le projet de convention est actuellement en discussion entre les cantons et les communes concernées. Cette démarche innovante pourrait servir de modèle à d'autres parties du canton.

#### 7.6.2 Domaines de la DSJ

**Etablissements et manifestations publics.** Les nombreuses manifestations de l'été font l'objet d'un suivi constant de la préfecture, de la gendarmerie cantonale et des différents acteurs des communes concernées. Dans l'ensemble, ces manifestations se sont très bien déroulées à la satisfaction des visiteurs et des estivants mais aussi des organisateurs. Une attention particulière est portée à l'intégration et au respect des riverains de ces festivals. L'activité des établissements publics du district fait aussi l'objet d'un suivi régulier de la part de la préfecture, s'agissant plus particulièrement des changements d'exploitants et du respect des conditions d'exploitation.

**Sapeurs-pompiers.** L'été 2017 a été marqué par une série impressionnante d'incendies dans la Broye qui a mis les corps de sapeurs-pompiers à rude épreuve. Ceci notamment par l'origine parfois criminelle des sinistres et les importantes conséquences en terme humain, animal et matériel (de nombreux bovins et équidés ont péri dans ces incendies). La fréquence des interventions ainsi que la durée des engagements pour rétablir la situation a soumis les CSPI et les CR à une forte pression. L'ensemble des corps de sapeurs-pompiers a fait preuve d'une remarquable solidarité ainsi qu'une rapidité d'intervention et de résilience exemplaires dans ce contexte extrêmement chargé.

#### 7.6.3 Domaines de la DIAF

**Votations, élections et fonctionnement.** La préfecture a veillé au bon déroulement des scrutins fédéraux et cantonaux. Une grande partie des communes du district a également été visitée cette année par la préfecture. Cette dernière a également prêté son concours aux communes qui se sont formellement constituées durant la période sous revue. Le Personnel de la préfecture a également été appelé à prendre part à de nombreux groupes de travail émanant du Canton. Les collaborateurs broyards ont contribué avec plaisir à l'amélioration continue des processus et prestations de l'Etat.

**Fusions de communes.** Le District compte au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dix-neuf communes, soit huit de moins qu'un an plus tôt. L'ensemble des communes collabore avec une belle dynamique et efficience dans les associations de district qui regroupent l'ensemble des CO et les services médico-sociaux. Les nouvelles communes fusionnées d'Estavayer, Cheyres-Châbles et Surpierre ont pris leur envol de manière harmonieuse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Association des communes de la Broye (Ascobroye).** La préfecture participe de manière active aux travaux de l'Association, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire. Deux député-e-s ont rejoint le comité de l'association et la députation est désormais en relation plus directe avec la région et les communes par l'intermédiaire de sa coordinatrice élue au Parlement cantonal.

#### 7.6.4 Domaines de la DEE

**Communauté régionale de la Broye (Coreb).** La Communauté régionale de la Broye a poursuivi son engagement favorable pour le renforcement des collaborations intercantonales ainsi que le développement économique qui passe notamment par la concrétisation de l'Aéropôle dont l'une des premières implantations a eu lieu cette année, celle de l'entreprise Boschung. La création d'emplois reste ainsi l'un des principaux objectifs de la région, tout comme le développement des transports publics.

**Elanco.** L'Etat de Fribourg a racheté, en début d'année, ce magnifique site industriel sis sur le territoire de la commune de St-Aubin. Plusieurs annonces de négociations avancées quant à des implantations industrielles ainsi que

la création d'un pôle agro-alimentaire ont marqué la fin de l'année. Ces perspectives de nouveaux emplois devraient donc se concrétiser dans les années à venir.

**Zone de la Guérite.** Ce secteur d'activité situé entre Estavayer-le-Lac et Sévaz a été marqué cette année par la création d'une déchetterie régionale, le lancement du projet d'implantation du Landi Centre Broye ainsi que la relance du projet d'implantation à terme d'un centre logistique de CFF.

**Comptoir broyard.** Désormais incontournable, le Comptoir broyard a tenu une nouvelle fois toutes ses promesses avec près de 95 000 visiteurs en 10 jours.

#### 7.6.5 Domaines de la DSAS

**Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye.** Les travaux d'agrandissement de l'EMS Les Fauvettes, à Montagny-la-Ville, se sont poursuivis avec l'entrée en fonction du nouveau bâtiment d'une capacité de 60 lits. Le déménagement des résidents s'est réalisé de manière harmonieuse et la suite des travaux de rénovation de l'ancien bâtiment, protégé, a pu démarrer concrètement. L'infrastructure complète devrait être opérationnelle à la fin 2018. Concernant les deux autres EMS (Les Mouettes, à Estavayer-le-Lac et Les Lilas, à Domdidier) en mains communales, ils ont fait l'objet d'exams attentifs pour leur mise à niveau. Il a ainsi été décidé de renoncer à la rénovation sur site de l'EMS Les Mouettes, à Estavayer-le-Lac (trop de difficultés au niveau du fonctionnement) pour construire un bâtiment neuf et adapté aux besoins des personnes âgées dans un autre secteur de la ville. Deux emplacements potentiels font actuellement l'objet d'études approfondies. Le dernier de l'Association, « Les Lilas » situé à Domdidier, plus récent, fera quant à lui aussi l'objet d'un projet de rénovation complet le moment venu.

Les travaux concrets du projet de regroupement des services d'aide et de soins à domicile de la Broye fribourgeoise et vaudoise ont poussé ses responsables à mener une réflexion plus approfondie. Cette dernière a abouti à un projet plus ambitieux pour la création d'une véritable région de santé broyarde qui regrouperait tous les acteurs de la santé pour le bien et le suivi des patients. L'idée est de mettre en réseau les soins aigus, les soins à domicile et les EMS entre autres afin que les acteurs collaborent au maximum et de manière efficiente à l'image de l'organisation « Infirmière Mobile Urgences-Domicile (IMUD) » visant à optimiser la continuité des soins 24/24 entre le domicile et l'hôpital. Cette organisation qui réunit les services d'aide et de soins à domicile de la Broye fribourgeoise et vaudoise, l'hôpital et l'association des médecins extrahospitaliers est un succès et permet de renforcer les prestations d'aide et de soins à domicile, partant le maintien à domicile, et d'éviter ainsi des hospitalisations inappropriées.

**Hôpital intercantonal de la Broye (HIB).** L'Hôpital intercantonal de la Broye a vécu une année de transition importante avec la publication de sa nouvelle stratégie en huit axes, le lancement du projet de rénovation du site de soins aigus de Payerne ainsi qu'un remaniement partiel de son Conseil d'établissement amenant un nouveau dynamisme à cet organe de conduite stratégique.

**COSAF.** La Commission a traité comme à son habitude les demandes d'indemnités forfaitaires, tout en veillant attentivement à ce que les montants versés soient véritablement de nature à favoriser le maintien à domicile.

**CODEMS.** La Commission, pour sa dernière année d'existence en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les Prestations médico-sociales (LPMS), s'est notamment penchée sur les dotations en personnel et la reconnaissance de lits en unités spécialisées en démence (USD).

#### 7.6.6 Domaine de la DFIN

**Informatique :** La préfecture reste attentive au développement des outils et des prestations informatiques à disposition des administrations et des citoyens. Il semble en effet, à l'ère du 4.0, que certaines prestations pourraient être effectuées par voie électronique.

#### 7.6.7 Domaines de la DAEC

**Association de la Grande Cariçaie.** Cette Association poursuit ses travaux de maintien et d'accompagnement de cette réserve d'importance nationale et internationale pour les oiseaux migrateurs entre autres.

**Commission paritaire consultative des réserves naturelles de la rive sud.** La Commission a poursuivi ses rencontres et le dialogue constructif qu'elle a pu instaurer entre les différents acteurs de la rive sud du lac de Neuchâtel. Elle a ainsi demandé aux deux Conseils d'Etat une clarification quant à son rôle à l'avenir.

**Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf.** La Commission a assuré la gestion et le suivi des travaux d'entretien des berges de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf.

**Plan directeur cantonal.** Deux séances d'information publique dans la Broye ont permis aux acteurs cantonaux de présenter les grands axes du nouveau Plan directeur cantonal. La consultation se terminant au début 2018, la mouture finale devrait permettre au district de finaliser sa planification par la concrétisation de son plan directeur régional. Pour avoir un véritable sens, en termes d'une planification territoriale responsable, ce plan directeur de district devrait faire fi des frontières et être intercantonal pour tenir compte de la réalité géographique de la Broye partagée entre deux cantons. On espère que les cantons de Fribourg et de Vaud auront une cohérence d'interprétation des prérogatives prévues pour mettre un terme au moratoire instauré par la LAT.

**Transports publics.** La région bénéficie désormais de son nouveau réseau de transports par bus et deux RER, sur la ligne Fribourg – Estavayer-le-Lac – Yverdon-les-Bains mais également sur la ligne Morat – Domdidier – Payerne – Moudon – Lausanne. La coordination des horaires avec les autres lignes dans les gares terminus n'est pas une mince affaire pour satisfaire le plus grand nombre possible d'utilisateurs sans péjorer d'autres correspondances.

**Entente intercommunale pour le développement du secteur stratégique Rose de la Broye.** Forte de l'intérêt avéré pour cette zone d'importance cantonale, l'Entente intercommunale achève actuellement l'étude de faisabilité qui permettra de planifier concrètement la légalisation des terrains concernés.

**Aérodrome militaire de Payerne.** Le Groupe de contact et l'organe de concertation ont effectué cette année un rapprochement pour désormais siéger ensemble. Les intérêts militaires et ceux des civils devront ainsi mener un dialogue plus soutenu pour trouver une modalité de gestion commune de cette infrastructure qui doit servir à la défense nationale mais aussi au développement économique de la région par son aéroport civil.

## 7.7 Préfecture de la Veveyse

Préfet : François Genoud

### 7.7.1 Domaines de la DICS

**Cycle d'orientation de la Veveyse.** La collaboration a été excellente avec la direction et l'administration du CO, dont le Préfet est président du comité et de l'assemblée. Les travaux de rénovation et d agrandissement se déroulent à totale satisfaction, avec respect tant des délais que du budget, grâce en particulier aux compétences de la commission de bâtisse.

Les travaux d'adaptation à la nouvelle loi scolaire sont bien avancés (statuts, mise en place du Conseil des parents).

**Ecole primaires.** Les réflexions et discussions semblent particulièrement complexes au sujet des inévitables et imminentes fusions de cercles scolaires, tant en Haute-Veveyse qu'en Basse-Veveyse.

**Collège du Sud.** Le Préfet de la Veveyse, vice-président du Comité d'école, a eu le privilège d'être invité d'honneur et orateur lors de la dernière cérémonie de remise des diplômes. A signaler qu'un tiers des étudiants de l'établissement sont veveysans.

**Atelier Jeunesse de la Veveyse.** L'offre d'activité a récemment été étoffée, et ce dans l'ensemble du district. Par ailleurs, signe de l'excellent travail effectué par les préposées, la participation financière des communes a été augmentée pour 2018.

**Culture.** La nouvelle association Les Cultur@iles, soutenue par les neuf communes, a présenté un programme très attractif à l'Univers@lle de Châtel-St-Denis.

---

**Services de logopédie, psychologie et psychomotricité Glâne-Veveyse (SLPP G-V).** Cette association a été créée cet automne afin de doter les anciens Services auxiliaires scolaires (SAS) d'une structure juridique adéquate et performante.

### 7.7.2 Domaines de la DSJ

**Police cantonale.** Il est à relever la parfaite collaboration qui prévaut, avec le Commandement, le CIG sud et la police de proximité de Châtel-St-Denis.

La coopération est notamment efficace dans certaines situations délicates (mandats d'amener, ordres de suspension des travaux).

**Manifestations.** La préfecture convoque un mois avant la manifestation le requérant et tous les acteurs de la sécurité pour une séance de coordination. Un point sécurité est ensuite organisé avec les mêmes personnes, juste avant la manifestation. Cette manière de faire garantit un déroulement sans incident des fêtes, comme ce fut le cas en 2017.

**Protection incendie.** On constate une bonne collaboration et de la solidarité entre les quatre corps du district. Le Préfet, après avoir inauguré en janvier la nouvelle caserne de Châtel-St-Denis, a eu de nombreux contacts avec les pompiers, à travers les cours, exercices et inspections, de même que lors de la soirée des commandants organisée par la préfecture.

L'ECAB a organisé au printemps une matinée d'échanges pour les nouveaux Préfets, et en fin d'année la seconde édition de la soirée cantonale des commandants.

**Justice.** L'entretien annuel avec le Président du tribunal d'arrondissement a mis en évidence les bonnes relations qui unissent le tribunal et la préfecture. Les rapports sont également très positifs avec le Ministère public.

**Conseil de la Magistrature.** En septembre, l'inspection du CM a relevé le bon fonctionnement de la préfecture dans le domaine pénal. A signaler notamment le taux de conciliations abouti de 80%.

### 7.7.3 Domaines de la DIAF

Il faut tout d'abord souligner la parfaite collaboration avec le Secrétariat général et les RH en lien avec la situation particulière qui a prévalu en 2017 au niveau du personnel (nouveaux Préfet et Lieutenant de préfet, maladie d'une collaboratrice, engagement d'une juriste stagiaire).

**Communes.** Les relations ont été étroites et constructives avec les communes. En mai, le Préfet et sa Lieutenant ont rendu visite à toutes les communes, afin de se présenter, d'expliquer les diverses compétences de la préfecture et d'échanger sur la collaboration. A noter que les communes ont fréquemment sollicité la préfecture pour des questions de tout ordre.

Le Préfet participe à chaque séance de la Conférence des syndics et fait également partie du Bureau. Cette entité non décisionnelle permet de faire avancer notamment les dossiers «veveysans» et d'échanger sur les problématiques respectives. Nouveauté: les députés y participent entre trois et quatre fois par année, ce qui favorise la sensibilisation et la connaissance réciproques des projets législatifs touchant peu ou prou les communes.

**Associations de communes.** Leur rôle est déterminant dans la bonne marche du district et la mise en œuvre de projets utiles et ambitieux. Le Préfet y tient une place prépondérante, dans la mesure où il préside la plupart des entités concernées.

**Fusions de communes.** Dès le début de l'année, sur demande du Préfet, la thématique des fusions de communes a été reprise dans le cadre de la conférence des syndics. Les débats intéressants qu'elle a suscités ont amené à la proposition d'une pré-étude pour la faisabilité et la pertinence d'une fusion à neuf communes. La proposition a été analysée par l'ensemble des exécutifs en mai. Un groupe de travail a été constitué, et les conclusions de son analyse sont attendues pour mai 2018, dans le but de savoir si un projet concret sera ensuite initié.

**Instance de recours.** Une dizaine de recours contre des décisions communales ont été traitées par la préfecture en 2017.

---

**Surveillance des communes.** Fait pour le moins inhabituel en Veveyse, la préfecture a ouvert en novembre une enquête administrative à l'encontre du Conseil communal de Semsales, pour dysfonctionnements graves. Le dossier, en cours d'instruction, est traité par une enquêtrice externe, et ses conclusions sont attendues pour fin février, avant décision de clôture par la préfecture.

Durant l'année écoulée, trois élus communaux ont démissionné de leur fonction.

#### 7.7.4 Domaines de la DEE

**Economie.** De manière générale, le Préfet a eu l'occasion de rencontrer de nombreux acteurs de l'économie veveysanne. C'est ainsi l'occasion de percevoir les appréhensions, besoins, attentes et satisfactions de gens avec lesquels la préfecture entretient de fréquents rapports en lien avec ses prérogatives (constructions, patentes, autorisations, aménagement).

**Région Glâne-Veveyse (RGV).** Depuis plusieurs années, le Préfet de la Veveyse est président de la RGV. Madame Alexandra Stalder-Buechler ayant quitté ses fonctions en août, un nouveau directeur a été nommé en la personne de Monsieur Joseph Aeby.

Dans le cadre de la promotion économique et touristique, mais également dans les domaines de la politique, des transports et de l'environnement, la RGV se veut un lien indissociable entre les autorités communales et cantonales, le monde économique et la population. Elle gère ainsi de nombreux mandats publics et privés, et organise aussi des événements ayant trait à l'économie, au tourisme ou à l'énergie. Elle met enfin sur pied des visites d'entreprises.

**Promotion économique.** Le Préfet a rencontré le directeur de la Promotion économique et ses proches collaborateurs. La préfecture a établi un inventaire des zones d'activité du district.

**Tourisme.** Les responsables de la société Monte-Pente Corbetta SA ont approché le Préfet, puis les communes, afin de les sensibiliser à la situation préoccupante de leurs finances, et surtout de leurs infrastructures vétustes. Une délégation veveysanne a ensuite été reçue par le Conseiller d'Etat Olivier Curty pour en discuter. C'est un minimum de 3,5 millions de francs sur 5 ans qu'il faudrait trouver, selon la société.

Premier signe positif, les communes ont accepté le principe de création d'un fonds d'investissement veveysan dévolu au tourisme, mais aussi à l'économie, à la culture et au sport. Dans la foulée, sous l'égide de la RGV, une communauté touristique verra certainement le jour dans le courant de l'année 2018. En bref, les élus veulent appréhender la thématique du tourisme de manière globale, avec une vision.

#### 7.7.5 Domaines de la DSAS

**Réseau Santé Social de la Veveyse (RSSV).** C'est à satisfaction que se sont poursuivies, dans le bâtiment de l'ancien hôpital, les activités liées à l'aide et soins à domicile, aux services de puériculture et aux curatelles.

Certains espaces sont occupés par le Centre médical de la Veveyse (CMV), qui connaît un succès grandissant, ainsi que par une partie des résidents du home de la Maison Saint-Joseph.

Le comité du RSSV est actuellement en pleine réflexion sur l'avenir du site, dans le but de proposer aux Veveyssans une offre socio-médicale encore plus étendue et répondant à leurs attentes. Un énorme travail a en outre été fourni afin que les structures soient compatibles avec la LPMS.

**Social.** Après plusieurs années de travaux, le nouveau bâtiment du home le Châtelet à Attalens a été inauguré ce printemps, à la plus grande satisfaction de tous.

La rénovation de l'ancien bâtiment du home Saint-Joseph à Châtel-St-Denis respecte délais et budgets, et devrait se terminer à l'automne 2018.

**Ambulances.** Suite à la dénonciation par l'HFR du contrat qui le liait aux Ambulances du sud fribourgeois, une nouvelle association a vu le jour à la fin de l'année. Sa constitution a été avalisée par l'ensemble des communes des trois districts du sud.

## 7.7.6 Domaines de la DAEC

Dans le domaine ardu et parfois émotionnel des **constructions**, il faut relever l'excellente collaboration entretenue entre la préfecture et les différents services concernés. De nombreux dossiers ont été traités durant cette année.

La séance d'information de la DAEC sur le nouveau **Plan directeur cantonal**, qui s'est tenue à Le Crêt, a connu un vif succès et a été appréciée tant de la population que des élus communaux.

**Transports.** L'excellente collaboration entre la RGV, le SMo et les sociétés de transport a abouti à une nette amélioration de la desserte sud avec l'horaire 2018.

## 7.7.7 Chancellerie

**Scrutins.** La préfecture s'est chargée de l'organisation et du contrôle des scrutins, sans aucun problème à signaler. A noter que dès 2018, la gestion du matériel de vote sera assurée par la Fondation La Belle Etoile, et non plus par la préfecture.

## 7.8 Statistiques

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	7279 (7685)	1623 (1477)	2364 (2555)	3'693 (3382)	443 (405)	919 (924)	604 (559)
Tentatives de conciliation:	228 (250)	46 (31)	87 (80)	33 (36)	52 (40)	58 (40)	32 (36)
<i>ayant abouti</i>	153 (174)	21 (17)	42 (43)	18 (9)	35 (25)	26 (17)	27 (20)
<i>ayant échoué</i>	75 (76)	18 (8)	45 (37)	12 (12)	14 (15)	32 (23)	5 (16)
Ordonnances pénales:	7025 (7394)	1575 (1445)	2231 (2432)	3'656 (3346)	391 (365)	861 (884)	572 (523)
<i>définitives</i>	6998 (7366)	1479 (1433)	2207 (2382)	3'594 (3294)	387 (365)	842 (870)	560 (510)
<i>frappées d'opposition</i>	27 (28)	6 (12)	24 (50)	62 (52)	4 (0)	19 (14)	12 (13)
Recours administratifs	59 (46)	13 (17)	14 (24)	26 (15)	15 (14)	30 (16)	6 (6)
Permis de construire	505 (527)	377 (358)	363 (433)	249 (283)	204 (215)	296 (302)	138 (163)
<i>délivrés</i>	479 (517)	374	352 (418)	245 (275)	203 (204)	286 (291)	136 (155)
<i>Refusés</i>	6 (4)	0	(8)	0 (2)	1 (6)	5 (5)	1 (7)
<i>Annulations de demandes</i>	20 (6)	3	9 (7)	4 (6)	4 (5)	5 (6)	1 (1)
Permis de chasse	710 (794)	358 (289)	561 (643)	135 (140)	304 (316)	193 (208)	275 (296)
Permis de pêche	2150 (2265)	1326 (1528)	1937 (1778)	4'135 (4004)	268 (287)	879 (846)	193 (219)
Permis et impôts pour les chiens	4954 (3252)	2309 (2496)	3457 (3256)	2'407 (1885)	2074 (1951)	2526 (2352)	1579 (1510)
Mises en bières	31 (30)	(1)	10 (5)	0 (1)	0 (0)	4 (2)	1 (0)
Autorisations diverses	3793 (3517)	1011 (1011)	2119 (2131)	1'299 (1325)	796 (829)	1114 (1078)	461 (501)
Privation de liberté	36 (43)	2 (1)	32 (35)	9 (6)	19 (12)	1 (1)	8 (1)
Autorisations d'installer un système de vidéosurveillance	3 (5)	0 (0)	1 (2)	4 (0)	1 (0)	0 (0)	1 (1)
<i>Admises</i>	3 (5)	0 (0)	0 (2)	4 (0)	1 (0)	0 (0)	1 (1)
<i>refusées</i>	0 (0)	0 (0)	1 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)

## 8 Institut agricole de Grangeneuve (IAG)

Directeur : Pascal Toffel

### 8.1 Activités et événements particuliers

Grangeneuve, l’Institut agricole de l’Etat de Fribourg, a vécu une année 2017 qui lui a permis de s’illustrer dans plusieurs domaines. Du côté de la formation professionnelle, une évolution du nombre d’apprentis et des personnes en formation a été enregistrée. La hausse est significative plus spécialement du côté de la formation agricole.

L’Institut a développé des collaborations avec de nouveaux partenaires. Il y a par exemple eu une intensification du partenariat avec la faculté VetSuisse, dont le projet Relait qui vise à diminuer l’usage des antibiotiques dans le suivi des troupeaux des exploitations laitières fribourgeoises.

Grangeneuve a participé à la 6<sup>e</sup> Journée suisse des grandes cultures bio organisée le 8 juin 2017 sur l’exploitation de Frédéric Zosso, à Cournillens. Quelque 1500 personnes ont visité les différents postes de démonstration et des stands de machines agricoles.

### 8.2 Formations professionnelles

#### 8.2.1 Formation des métiers de la terre et de la nature

Les centres de formation professionnelle de Grangeneuve ont fonctionné régulièrement au service de 1143 élèves (1126 en 2016-2017).

Formation	Nombre d’élèves/candidats	
	2017	2016
Apprentissage agricole (CFC et AFP)	285	271
Apprentissage forestier-bûcheron (CFC et AFP)	56	56
Apprentissage horticole (CFC et AFP)	128	139
Cours préparatoires à l’examen brevet fédéral pour paysagistes	49	38
Cours préparatoires à l’examen professionnel final pour maîtres jardiniers/ères	19	18
Cours interentreprises gestionnaire commerce de détail – Garden	36	33
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	119	81
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	17	36
Ecole de commerce, 20 semaines	--	12
Ecole supérieure d’agrocommerce et d’agrotechnique	33	45

L’évolution du nombre d’élèves dans les filières des métiers de la terre et la nature est réjouissante. Avec la nouvelle augmentation du nombre d’apprentis, Grangeneuve se trouve à la tête des écoles d’agricultures romandes.

L’ouverture d’une classe bilingue de CFC en agriculture, avec des apprentis provenant de toute la Suisse, a certainement contribué à ce développement. Les jeunes agriculteurs se forment davantage au niveau supérieur, en faisant leur brevet et la maîtrise agricole ou alors en fréquentant l’école supérieure d’agrocommerçant ou d’agrotechnicien. Cette évolution réjouissante est aussi constatée dans la filière horticole. Globalement, ce sont des jeunes mieux formés, avec de bonnes compétences métiers qui rejoignent le monde du travail.

#### 8.2.2 Formation des métiers de l’intendance, du lait et de l’agroalimentaire

Formation	Nombre d’élèves/candidats	
	2017	2016
Gestionnaire en intendance, formation modulaire	31	33
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme paysanne	31	24
Apprentissage en intendance (CFC et AFP)	57	63

<b>Formation</b>	<b>Nombre d'élèves/candidats</b>	
Apprentissage en technologie laitière (CFC et AFP)	119	111
Apprentissage en technologie alimentaire (CFC et AFP)	39	45
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en industrie laitière	13	14
Cours préparatoire au diplôme fédéral de technologue en industrie laitière	21	--
Ecole supérieure technique agroalimentaire	9	14

La formation des gestionnaires en intendance (formation modulaire pour adultes) a débuté pour la première fois selon la nouvelle ordonnance. L'apprentissage en intendance sur deux ans a moins d'effectif car les cantons de Genève et de Vaud ont désormais leur propre formation. Pour la filière laitière, le nombre d'élèves est stable, avec un record au niveau des cours préparatoire au diplôme fédéral, avec 21 élèves. Pour l'Ecole supérieure technique agroalimentaire, il y a moins d'étudiants du fait que le Strickhof a aussi ouvert une filière. Des mesures d'adaptation sont en cours afin d'augmenter la participation d'élèves alémaniques à la filière bilingue proposée par Grangeneuve.

### **8.3 Economie laitière**

Le 30 novembre 2017, la société de conseil en industrie laitière (CASEi) a célébré ses dix ans d'existence dans le cadre du Salon des goûts et terroirs de Bulle. Le but de CASEi est d'œuvrer en faveur de la meilleure qualité possible du lait et des produits laitiers fabriqués dans son rayon d'activité. CASEi bénéficie des soutiens financiers des trois cantons signataires de la convention (Fribourg, Berne et Neuchâtel) et des trois interprofessions fromagères (Gruyère, Vacherin Fribourgeois et Tête de Moine).

Le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois (LAAF) a effectué de nombreuses analyses pour ses clients. Dès le mois de mai, les mesures d'acides gras libres et de bactéries responsables de la formation d'histamine (méthode de détection développée par Agroscope) ont été ajoutées à la liste des prestations de service. L'analyse avec l'appareil optigraphe a également été ajoutée. Elle permet de donner une indication sur la fromageabilité du lait.

### **8.4 Prestations de service**

En 2017, les faits importants pour le Centre de conseils agricoles sont les suivants :

#### **8.4.1 Journée des grandes cultures bio 2017**

La 6<sup>e</sup> Journée Suisse des grandes cultures bio organisée le 8 juin 2017 sur l'exploitation de Frédéric Zosso à Cournillens a rencontré un vif succès. Quelque 1500 personnes ont visité les postes variés et informatifs et ont apprécié la bonne ambiance ; 250 élèves de Grangeneuve ainsi que des paysans non reconvertis au bio ont profité de l'occasion pour s'informer sur les nouveautés en agriculture biologique.

Les nombreux articles dans les médias ont assuré une grande visibilité à Grangeneuve. La préparation de cette importante manifestation a nécessité un grand engagement du personnel de Grangeneuve.

#### **8.4.2 Réseau d'exploitations laitières (ReLait)**

Un projet visant à réduire l'utilisation d'antibiotiques a été lancé à l'initiative des 30 exploitations du réseau d'exploitations laitières (ReLait) le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce projet placé sous l'égide de Grangeneuve est soutenu financièrement par le Service de l'agriculture et le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Il est réalisé en étroite collaboration avec la faculté Vetsuisse, à Berne. Les données des exploitations laitières seront analysées dans une première étape en 2018 grâce à une saisie systématique. Dans une deuxième étape, de 2018 à 2019, l'objectif sera de mettre en œuvre des stratégies pour réduire l'utilisation d'antibiotiques.

Afin de donner plus d'importance au projet, de renforcer la communication à l'échelon national et d'obtenir des résultats testés scientifiquement, Grangeneuve a déposé un projet dans le cadre du programme d'utilisation durable des ressources de la Confédération. La demande a été approuvée en octobre 2017 et le projet sera élargi à cent exploitations supplémentaires. Les exploitations seront recrutées en 2018, dans le but d'avoir un nombre total de 160 exploitations laitières.

### **8.4.3 Agriculture 4.0**

Grangeneuve suit les développements des robots dans le secteur de l'agriculture. Une journée consacrée à l'agriculture 4.0 a été mise sur pied le 5 septembre 2017 sur la parcelle de la Tioleyre. La journée de démonstration a rencontré un grand intérêt dans toute la Suisse. Outre deux drones, deux robots de désherbage ont fait des démonstrations. Avec son drone spécialisé, la firme valaisanne Agro Fly a montré que des mesures phytosanitaires étaient aujourd'hui possibles sur des terrains peu praticables ou des sols en mauvais état grâce à des robots volants. Le petit et puissant robot de désherbage Naio, de la firme Aebi Suisse, a démontré ses capacités dans un champ de maïs. Quant à la machine de la société ecoRobotix, elle a relativement bien fonctionné dans la lutte contre le rumex.

Afin de suivre l'évolution de l'agriculture, Grangeneuve a besoin de machines et de systèmes modernes sur son exploitation. Il faudra néanmoins veiller à ce que cette modernisation ne débouche pas sur une charge financière supplémentaire pour les petites et moyennes exploitations.

## **8.5 Exploitations**

Les exploitations de Grangeneuve et Sorens ne sont pas seulement des unités de production. Elles sont également à disposition dans l'accompagnement de la formation initiale des apprentis, des formations supérieures et des cours de formation continue. Les cours interentreprises, les procédures de qualification ainsi que toutes autres formations pratiques s'y déroulent régulièrement. Dans le but de répondre au mieux aux nombreuses sollicitations, le personnel fait preuve de flexibilité car les travaux quotidiens doivent également être réalisés.

### **8.5.1 La ferme-école de Grangeneuve**

Le 5 avril 2017, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a annoncé officiellement la levée du séquestre qui pesait sur la ferme-école de Grangeneuve. Le troupeau bovin est ainsi reconnu indemne de la BVD. La surveillance s'effectuera durant les deux prochaines années par des prélèvements sanguins réalisés par le vétérinaire compétent mandaté par le SAAV.

Du côté de la production laitière, la vache Holstein « Calibra », née en novembre 2003 du taureau « Univar », fils de la vache de la star « Jdole », a atteint une production de plus 101'000 kg de lait. « Calibra » se trouve actuellement dans sa dixième lactation. Grâce à ses performances, une distinction « vache à 100'000 kg » sera remise en 2018 lors de la prochaine Holstein Awards.

A la porcherie, les travaux entrepris dans les chambres d'engraissement en vue de la nouvelle réglementation sur la détention des porcs, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2018, sont terminés et donnent entière satisfaction. Les animaux sont à l'aise, en bonne santé et leur bien-être est assuré. Ces adaptations réjouissent également le personnel de la porcherie car le nettoyage journalier des chambres est ainsi facilité et entraîne une diminution du temps de travail.

### **8.5.2 La ferme-école de Sorens**

En collaboration avec l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL), dix différentes céréales anciennes ont été mises en place sur une parcelle située à 960 mètres d'altitude. Les résultats sont moyens à bons (53 kg/a pour la plus élevée). Une culture maraîchère a également vu le jour à Sorens. Une parcelle de 15 ares a permis de récolter 3600 kg de carottes bio, malgré une année relativement pauvre en précipitations.

En ce qui concerne les autres cultures, orge sélection, épeautre sélection, pois fourrager et cameline, les rendements étaient bons à très bons. Tous les travaux de récolte ont pu s'effectuer dans de très bonnes conditions.

Un acte de vandalisme a eu lieu le 4 août 2017. Des individus ont mis en liberté les cerfs d'élevage, en sabotant les clôtures. Par chance, tous les animaux ont pu être récupérés et aucun accident n'est à déplorer. Une plainte a été déposée.

### **8.5.3 Les jardins-école et Le Magasin**

Les divers cours interentreprises ainsi que la formation de sept apprentis au sein de l'exploitation nécessitent une grande disponibilité et flexibilité de la part des responsables. Les premiers résultats de la commercialisation des produits ainsi que la fidélité de la clientèle du Magasin confirment une stabilité dans le résultat financier. Le succès

des dégustations des vins des Vignobles de l'Etat et des produits des exploitations confirment cette tendance. Les producteurs de fruits du canton de Fribourg ont été conviés à participer à une démonstration de machines, afin de promouvoir le travail mécanique du sol et de diminuer ainsi les interventions phytosanitaires dans la production arboricole.

Depuis l'automne 2017, Le Magasin de Grangeneuve dispose d'un nouveau site internet afin de mieux informer sa clientèle. Sur le site [www.grangeneuve-magasin.ch/](http://www.grangeneuve-magasin.ch/), chaque article est illustré au moyen d'une photo, avec son prix. La clientèle peut également acquérir les vins des Vignobles de l'Etat de Fribourg.

Grangeneuve publie chaque année un rapport annuel détaillé, téléchargeable sur son site internet :  
[www.grangeneuve.ch](http://www.grangeneuve.ch)

## 9 Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

---

Administrateur : Michel Roulin

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. SANIMA est chargé:

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente ;
- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Celui-ci est disponible sur le site Internet de SANIMA : <http://www.fr.ch/sanima>.

## 10 Etat du personnel

---

Pouvoirs - Directions / Centres de charges	Comptes 2017 EPT	Comptes 2016 EPT	Ecarts EPT
<b>Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>	<b>448.89</b>	<b>443.24</b>	<b>5.65</b>
<b>Administration centrale</b>	<b>262.76</b>	<b>258.26</b>	<b>4.50</b>
3400 / ICAS Secrétariat général	10.38	10.37	0.01
3405 / ETCI Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil	30.15	29.87	0.28
3410 / PREF Préfectures	42.01	41.36	0.65
3415 / DECO Service des communes	7.75	7.90	-0.15
3425 / AGRI Service de l'agriculture	25.07	24.98	0.09
3430 / OVET Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	86.47	83	3.47
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	60.17	60.02	0.15

<b>Pouvoirs - Directions / Centres de charges</b>	<b>Comptes 2017</b>	<b>Comptes 2016</b>	<b>Ecart EPT</b>
	<b>EPT</b>	<b>EPT</b>	
3460 / VILA Vignobles de Lavaux	0.76	0.76	--
<b>Secteurs spéciaux, établissements divers</b>	<b>186.13</b>	<b>184.98</b>	<b>1.15</b>
3440 / IAGR Institut agricole de l'Etat de Fribourg	170.40	169.51	0.89
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	14.89	14.23	0.66
3461 / VIVU Vignoble du Vully	0.84	1.24	-0.40